



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# BUDGET

20

AVEC PLAN INTÉGRÉ  
DES TÂCHES ET DES  
FINANCES 2027-2029  
DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

26

**5 DDPS**  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DE LA DÉFENSE,  
DE LA PROTECTION DE LA  
POPULATION ET DES SPORTS

TOME 2

**IMPRESSUM****RÉDACTION**

Administration fédérale des finances

Internet : [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

**DISTRIBUTION**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

N° d'art. 601.200.26.5F

# SOMMAIRE

<b>TOME 1</b>	<b>A RAPPORT SUR LE BUDGET AVEC PITF</b> APERÇU DES CHIFFRES RÉSUMÉ
	<b>B EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>
	<b>C GESTION DES FINANCES</b>
	<b>D COMPTES SPÉCIAUX ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>
	<b>E ARRÊTÉS FÉDÉRAUX</b>
<b>TOME 2</b>	<b>F BUDGET AVEC PITF DES UNITÉS ADMINISTRATIVES</b> AUTORITÉS ET TRIBUNAUX DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE <b>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS</b> DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION







# TABLE DES MATIÈRES

## BUDGET AVEC PITF DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

<b>5 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS</b>	<b>3</b>
500 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS	9
502 AUTORITÉ DE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT	15
503 SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION	21
504 OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT	27
505 OFFICE FÉDÉRAL DE LA CYBERSÉCURITÉ	39
506 OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	45
508 SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ	57
525 DÉFENSE	63
540 OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE	79
570 OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO	89



## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	1 506,5	1 556,6	1 445,6	-7,1	1 446,6	1 446,1	1 446,3	-1,8
Dépenses courantes	6 738,9	6 493,0	6 641,0	2,3	6 673,5	6 782,9	6 904,9	1,5
Dépenses propres	6 468,7	6 206,1	6 359,3	2,5	6 410,0	6 516,6	6 638,2	1,7
Dépenses de transfert	270,2	286,9	281,7	-1,8	263,5	266,2	266,7	-1,8
Dépenses financières	0,0	–	–	–	–	–	–	–
<b>Autofinancement</b>	<b>-5 232,3</b>	<b>-4 936,4</b>	<b>-5 195,5</b>	<b>-5,2</b>	<b>-5 226,9</b>	<b>-5 336,8</b>	<b>-5 458,6</b>	<b>-2,5</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-1 274,5	-1 231,7	-1 234,4	-0,2	-1 241,2	-1 259,0	-1 277,6	-0,9
Résultat annuel	-6 506,8	-6 168,1	-6 429,9	-4,2	-6 468,2	-6 595,8	-6 736,1	-2,2
Recettes d'investissement	26,4	20,9	19,4	-7,2	19,2	18,6	20,0	-1,0
Dépenses d'investissement	1 449,1	2 372,4	2 347,5	-1,0	2 639,7	2 964,5	3 657,4	11,4

### DÉPENSES PROPRES ET DÉPENSES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (B 2026)

mio de CHF/nombre EPT	Dépenses propres	Dépenses de personnel	Nombre de postes à plein temps	Informatique	Conseil et prestations de service externes	Dépenses de transfert
Dép. fédéral défense, protection de la population et sports	6 359	1 972	12 412	447	190	282
500 Secrétariat général du DDPS	82	47	232	13	9	–
502 Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement	3	2	10	0	0	–
503 Service de renseignement de la Confédération	104	78	427	3	–	18
504 Office fédéral du sport	132	64	431	10	5	172
505 Office fédéral de la cybersécurité	16	13	64	2	0	–
506 Office fédéral de la protection de la population	170	58	316	30	9	22
508 Secrétariat d'État à la politique de sécurité	26	19	99	4	2	1
525 Défense	5 086	1 451	9 520	347	131	55
540 Office fédéral de l'armement armasuisse	650	179	969	23	29	–
570 Office fédéral de topographie swisstopo	90	60	344	16	6	15



## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques du département
- Soutenir et conseiller le chef du département dans toutes les questions politiques, juridiques et opérationnelles ainsi que dans la communication
- Gérer et coordonner les ressources du département
- Défendre les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG MRO et de RUAG International

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Recettes courantes</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>5,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>83,0</b>	<b>84,0</b>	<b>82,4</b>	<b>-1,9</b>	<b>83,4</b>	<b>85,4</b>	<b>85,7</b>	<b>0,5</b>
Dépenses propres	83,0	84,0	82,4	-1,9	83,4	85,4	85,7	0,5
<b>Autofinancement</b>	<b>-82,1</b>	<b>-83,3</b>	<b>-81,7</b>	<b>1,9</b>	<b>-82,7</b>	<b>-84,7</b>	<b>-84,9</b>	<b>-0,5</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	0,0	0,0	-0,1	-41,4	-0,1	0,0	0,0	20,3
<b>Résultat annuel</b>	<b>-82,1</b>	<b>-83,3</b>	<b>-81,7</b>	<b>1,9</b>	<b>-82,7</b>	<b>-84,7</b>	<b>-85,0</b>	<b>-0,5</b>

### COMMENTAIRE

Le Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS) est l'organe d'état-major et de soutien central de la direction du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Il pilote et coordonne les affaires parlementaires, les affaires du Conseil fédéral et les affaires, notamment juridiques, du DDPS.

En 2026, il continuera à concentrer ses activités sur la conception générale de la politique de sécurité, sa coordination et son pilotage. Il s'agira aussi de mettre en œuvre la stratégie du DDPS. En outre, le SG-DDPS soutiendra le chef du département dans la gestion ciblée des ressources ainsi que dans la surveillance et le pilotage des projets les plus importants du DDPS.

Les recettes courantes du SG-DDPS, en grande partie générées par les recours et la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur, restent stables au fil des ans.

Les dépenses courantes du SG-DDPS sont imputables dans leur intégralité au domaine propre et se répartissent, pour l'année budgétaire et les années du plan financier, entre les dépenses de personnel et les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation. Par rapport au budget 2025, elles diminuent de 1,6 million en 2026. En revanche, elles augmenteront d'environ 2 à 3 millions durant les années du plan financier allant de 2027 à 2029. Leur variation est majoritairement liée aux charges informatiques.

### AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2026

- Rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques pour RUAG MRO Holding SA en 2025 : prise d'acte
- Rapport « Examen des prescriptions de protection contre le bruit pour les places d'armes, de tir et d'exercice militaires » (en exécution du po. 24.3811 CPS-E) : approbation
- Révision totale de la loi fédérale sur les entreprises d'armement de la Confédération (LEAC) (forme juridique de RUAG MRO) : ouverture de la consultation
- Réorientation stratégique de Beyond Gravity : prise d'acte

### PROJETS 2026

- Projet DigiSec pour la numérisation des processus de sécurité : introduction et migration dans les offices du DDPS conformément à la feuille de route
- Gouvernance de la sécurité DDPS : mise en œuvre de la gouvernance
- Gestion de portefeuille du DDPS : mise en œuvre de la gouvernance
- Programme Système de gestion de portefeuille DDPS : achèvement de la procédure d'acquisition OMC

## GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE ET PILOTAGE DES RESSOURCES

### MANDAT DE BASE

Le SG-DDPS met à la disposition du chef du département les informations requises pour la conduite des affaires et le soutien dans son travail politique. Il encadre les processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure le travail d'information et la communication du département. Il organise et pilote les ressources et veille à ce que la planification et les activités soient coordonnées avec les autres départements et le Conseil fédéral. En tant que service propriétaire, il agit sur la conduite stratégique des affaires de RUAG MRO et RUAG International ainsi que sur Skyguide, en particulier pour ce qui touche aux affaires militaires.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,2	0,1	0,1	2,7	0,1	0,1	0,1	0,7
Charges et dépenses d'investissement	78,2	71,9	69,9	-2,7	70,2	70,3	70,6	-0,4

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources:</b> le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise						
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Gouvernement d'entreprise publique:</b> le Secrétariat général contribue à ce que les unités externalisées soient pilotées en application de la politique fixée en la matière par le Conseil fédéral et le Parlement						
- Les objectifs stratégiques sont fixés; participation de RUAG à au moins quatre entretiens avec le propriétaire par an (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Unités administratives du DDPS dans l'adm. féd. centrale et décentralisée (nombre)	10	10	10	10	10	12
Interventions parlementaires sous la responsabilité du DDPS (nombre)	62	52	77	64	68	87
Affaires du Conseil fédéral (hors interventions parl.) sous la responsabilité du DDPS (nombre)	103	106	97	104	115	140
Postes à plein temps du DDPS au sein de l'adm. féd. centrale (nombre EPT)	11 578	11 861	11 825	11 728	11 856	11 854
Part des femmes employées au DDPS sans Défense (%)	35,0	35,6	36,6	37,4	37,8	38,1
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 24-29 (%)	21,7	23,2	25,1	25,5	26,3	28,3
Part des femmes dans les classes de salaire supérieures 30-38 (%)	7,3	7,5	10,3	12,9	17,7	17,1
Part des collaborateurs de langue maternelle allemande (%)	75,6	74,9	74,5	74,1	73,9	73,5
Part des collaborateurs de langue maternelle française (%)	17,6	18,3	18,7	18,9	18,9	19,2
Part des collaborateurs de langue maternelle italienne (%)	6,1	6,2	6,1	6,3	6,5	6,6
Part des collaborateurs de langue maternelle romanche (%)	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>967</b>	<b>711</b>	<b>753</b>	<b>5,9</b>	<b>753</b>	<b>753</b>	<b>753</b>	<b>1,4</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	158	96	99	2,7	99	99	99	0,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			3		0	0	0	
Postes ponctuels								
E102.0109 Risques non assurés	810	614	654	6,4	654	654	654	1,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			39		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>83 114</b>	<b>84 023</b>	<b>82 477</b>	<b>-1,8</b>	<b>83 487</b>	<b>85 427</b>	<b>85 713</b>	<b>0,5</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	78 217	71 853	69 882	-2,7	70 224	70 288	70 574	-0,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 972		342	64	286	
Crédits ponctuels								
A202.0103 Risques non assurés	4 898	4 900	4 900	0,0	4 900	4 900	4 900	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
A202.0104 Pool départemental des ressources	-	7 270	7 696	5,9	8 363	10 239	10 239	8,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			426		667	1 876	0	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes courantes</b>	<b>157 535</b>	<b>96 300</b>	<b>98 900</b>	<b>2 600</b>	<b>2,7</b>

Les revenus de fonctionnement comprennent divers remboursements ainsi que des recettes provenant de la location de places de stationnement aux membres du personnel. Les recettes budgétisées correspondent à la moyenne des valeurs enregistrées à ce titre pendant les quatre derniers exercices comptables (2021-2024).

#### *Bases légales*

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS ; RS 172.045.103). O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

#### E102.0109 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes courantes</b>	<b>809 699</b>	<b>614 400</b>	<b>653 700</b>	<b>39 300</b>	<b>6,4</b>

Ce crédit ponctuel comprend les recettes du Centre de dommages DDPS provenant des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur ainsi qu'à l'ensemble des dommages causés à des tiers par la troupe. Les recettes budgétisées correspondent à la moyenne des valeurs enregistrées à ce titre pendant les quatre derniers exercices comptables (2021-2024).

#### *Base légale*

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0), art. 39.

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>78 216 508</b>	<b>71 853 000</b>	<b>69 881 500</b>	<b>-1 971 500</b>	<b>-2,7</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>78 216 508</b>	<b>71 853 000</b>	<b>69 881 500</b>	<b>-1 971 500</b>	<b>-2,7</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	78 167 002	71 803 500	69 811 500	-1 992 000	-2,8
Dépenses de personnel	45 126 853	43 550 900	44 963 300	1 412 400	3,2
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	33 040 150	28 252 600	24 848 200	-3 404 400	-12,0
<i>dont informatique</i>	15 472 393	10 834 200	7 915 200	-2 919 000	-26,9
<i>dont conseil</i>	4 230 486	5 333 400	5 553 000	219 600	4,1
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	49 506	49 500	70 000	20 500	41,4
Postes à plein temps (Ø)	235	227	232	5	2,2

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel augmentent de 1,4 million (+ 3,2 %) par rapport au budget de l'année précédente, en raison de la prise en charge de nouvelles tâches. Afin de financer les effectifs requis pour 2026, un montant de 1,3 million est transféré du pool départemental des ressources à l'enveloppe budgétaire du SG-DDPS.

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et les dépenses d'exploitation diminuent de 3,4 millions (- 12,0 %) par rapport au budget précédent, essentiellement en raison de la diminution des charges liées à l'informatique.

Sur les 7,9 millions prévus pour *l'informatique*, 5,8 millions concernent l'exploitation et 2,1 millions les projets. En 2026, le principal projet informatique sera le programme « Gestion de portefeuille du DDPS ». Comparées au budget 2025, les charges liées à l'informatique sont inférieures de 2,9 millions, notamment parce qu'un montant de 1,3 million est cédé à la Chancellerie fédérale (financement transitoire des services standard web sur le marché informatique). Par ailleurs, les charges liées à l'imputation des prestations informatiques évoluent, notamment en raison de la nouvelle base de calcul de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) (nouveau modèle de production ; - 1,4 mio), sans que cela ne change quoi que ce soit au financement des prestations actuelles. Contrairement à 2025, le SG-DDPS ne couvrira plus les charges liées à l'imputation des prestations informatiques acquises par le Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) en 2026. Par rapport au compte 2024, la nette baisse des charges informatiques (de près de 8 mio) est liée à des dépenses ponctuelles accrues pour divers projets enregistrées en 2024, qui avaient été financées par des transferts de crédits et par l'utilisation de réserves affectées.

Les *dépenses de conseil* sont principalement consenties pour mener des clarifications approfondies en lien avec des questions spécifiques (expertises, avis, conseils juridiques). Sur les 5,6 millions budgétisés pour les prestations de conseil, 2,0 millions sont prévus pour la conduite du DDPS, 0,4 million pour le domaine Territoire et environnement (exécution sites contaminés) et 2,5 millions pour les prestations de conseil internes à la Confédération de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse). Le reste, soit 0,7 million, est utilisé pour plusieurs petits projets et prestations de conseil. L'augmentation de 0,2 million par rapport au budget précédent s'explique par un besoin supplémentaire pour divers postes mineurs et sera compensée au sein des autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation.

Parmi les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation (11 mio), 4,9 millions sont versés à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) au titre de loyers (imputation des prestations). De plus, 6,5 millions sont notamment consacrés aux acquisitions de la Bibliothèque Am Guisanplatz (BiG), aux procédures pénales militaires de l'Office de l'auditeur en chef (OAC), aux frais, aux fournitures de bureau et aux prestations externes. La baisse de 0,7 million par rapport au budget précédent est à imputer principalement au fait que la location d'un site (bureaux) a été abandonnée en raison d'une densification accrue de l'espace de travail.

#### Remarque

Modalités de la présentation du projet Mitholz dans le compte de la Confédération : au 1.1.2026, la direction du projet d'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de l'armée à Mitholz sera transférée du SG-DDPS à armasuisse, qui reprendra également la provision constituée au bilan pour financer le projet.

**A202.0103 RISQUES NON ASSURÉS**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>4 897 517</b>	<b>4 900 000</b>	<b>4 900 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Ce crédit ponctuel comprend les dépenses du Centre de dommages DDPS (rattaché au SG-DDPS) relatives aux cas impliquant des véhicules de la Confédération (y c. blindés, bateaux et bicyclettes). Les dépenses effectives des années précédentes servent de base à l'estimation budgétaire.

**Base légale**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0), art. 39.

**A202.0104 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>7 270 200</b>	<b>7 695 800</b>	<b>425 600</b>	<b>5,9</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>7 270 200</b>	<b>7 695 800</b>	<b>425 600</b>	<b>5,9</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	-	7 270 200	7 695 800	425 600	5,9
Dépenses de personnel	-	2 786 700	2 366 600	-420 100	-15,1
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	-	4 483 500	5 329 200	845 700	18,9

Avec les moyens du pool départemental des ressources, le DDPS se ménage une marge de manœuvre départementale dans les domaines du personnel et de l'informatique. Cela lui permet de fixer des priorités ponctuelles et de financer des dépenses uniques des unités administratives du DDPS.

Réserve départementale pour le personnel : la baisse prévue en 2026 s'explique, d'une part, par des transferts vers le SG-DDPS (- 1,3 mio) et le SEPOS (- 0,2 mio). D'autre part, le stock départemental initial est augmenté de 1 million par rapport à celui de 2025, afin de pouvoir couvrir au sein du département les besoins supplémentaires mineurs en ressources.

Réserve départementale concernant l'informatique : sur les moyens consacrés à l'informatique (5,3 mio), 3,4 millions sont réservés au changement de version dans le domaine de la bureautique (mise à jour des logiciels). L'augmentation par rapport au budget précédent est principalement due au transfert, de l'OFCL au SG-DDPS, de fonds liés au programme SUPERB.

**Base légale**

Crédit de programme au sens de l'O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC ; RS 611.01), art. 20, al. 3 et 4.

## AUTORITÉ DE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveiller les activités de renseignement des services rattachés au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ainsi que celles des services de renseignement cantonaux
- Établir des rapports d'activités annuels à l'intention du DDPS et du public
- Coordonner ses propres activités avec les activités de surveillance du Parlement et d'autres organes de surveillance de la Confédération et des cantons

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	-	0,0	0,0	-12,5	0,0	0,0	0,0	-3,3
Dépenses courantes	1,8	2,6	2,6	0,0	2,6	2,5	2,5	-0,3
Dépenses propres	1,8	2,6	2,6	0,0	2,6	2,5	2,5	-0,3
Autofinancement	-1,8	-2,6	-2,6	0,0	-2,6	-2,5	-2,5	0,3
Résultat annuel	-1,8	-2,6	-2,6	0,0	-2,6	-2,5	-2,5	0,3

### COMMENTAIRE

L'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens) surveille le Service de renseignement de la Confédération (SRC), le Service de renseignement de l'armée, les autorités cantonales d'exécution ainsi que les tiers mandatés et d'autres services administratifs. Elle contrôle les activités de renseignement quant à leur légalité, leur adéquation avec le but visé et leur efficacité. Elle coordonne ses propres activités avec les organes de surveillance parlementaires (en particulier la Délégation des commissions de gestion) et avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération (Contrôle fédéral des finances, Organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence) et des cantons. L'AS-Rens est habilitée à aider les autorités cantonales de surveillance dans l'accomplissement de leurs tâches. Quoique rattachée au SG-DDPS sur le plan administratif, elle exerce ses fonctions de manière autonome et n'est pas assujettie à des directives. Elle fournit annuellement au DDPS des informations sur ses activités dans un rapport publié au printemps de l'année suivante.

Les dépenses courantes de l'AS-Rens relèvent intégralement du domaine propre et sont principalement constituées des dépenses de personnel. Le budget 2026 reste au niveau de celui de 2025. Les dépenses se situent dans le même ordre de grandeur pour les années du plan financier.

## GP 1: SURVEILLANCE

### MANDAT DE BASE

L'AS-Rens surveille les activités de renseignement du SRC, des autorités cantonales d'exécution ainsi que de tiers et d'autres organismes mandatés par le SRC. Elle coordonne ses activités de surveillance avec les organes de surveillance parlementaires et avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération et des cantons. Elle informe le DDPS de ses activités en établissant un rapport annuel qui est publié.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	0,0	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	1,8	2,6	2,6	0,0	2,6	2,5	2,5	-0,3

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Surveillance:</b> l'AS-Rens réalise ses audits conformément à un plan d'audit basé sur les risques, mis à jour annuellement						
- Audits réalisés conformément au plan d'audit annuel (%), min.)	58	80	80	80	80	80
- Domaines examinés (%), min.)	100	100	100	100	100	100
<b>Information et communication:</b> l'AS-Rens publie son rapport d'activité dans les trois langues officielles et assure ainsi l'information du DDPS et du public						
- Publication du rapport d'activité de l'année précédente (délai)	26.03.	30.04.	30.04.	30.04.	30.04.	30.04.

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Audits réalisés (nombre)	19	17	18	7	11	11
Recommandations émises (nombre)	63	55	18	13	10	14

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-12,5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-3,3</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	14	1	1	-12,5	1	1	1	-3,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>1 831</b>	<b>2 576</b>	<b>2 576</b>	<b>0,0</b>	<b>2 559</b>	<b>2 541</b>	<b>2 543</b>	<b>-0,3</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 831	2 576	2 576	0,0	2 559	2 541	2 543	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			1		-18	-18	2	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes courantes</b>	<b>14 001</b>	<b>800</b>	<b>700</b>	<b>-100</b>	<b>-12,5</b>

La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des revenus inscrits à ce titre aux comptes des quatre derniers exercices (2021-2024).

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>1 830 804</b>	<b>2 575 800</b>	<b>2 576 400</b>	<b>600</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1 830 804</b>	<b>2 575 800</b>	<b>2 576 400</b>	<b>600</b>	<b>0,0</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	1 830 804	2 575 800	2 576 400	600	0,0
Dépenses de personnel	1 650 305	2 241 300	2 248 300	7 000	0,3
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	180 499	334 500	328 100	-6 400	-1,9
<i>dont informatique</i>	35 753	133 100	96 500	-36 600	-27,5
<i>dont conseil</i>	-	18 800	43 700	24 900	132,4
Postes à plein temps (Ø)	8	10	10	0	0,0

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel inscrites au budget de l'AS-Rens s'élèvent à 2,2 millions, ce qui correspond au niveau prévu en 2025, et le nombre d'EPT est équivalent à celui inscrit au budget 2025.

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Dans le domaine de *l'informatique*, les dépenses diminuent de 36 600 francs. La raison principale de cette baisse est la suspension d'un projet et le transfert de moyens vers les dépenses de conseil.

Les *dépenses de conseil* augmentent de 24 900 francs, des moyens étant transférés depuis le domaine de l'informatique.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, de près de 190 000 francs, restent au niveau du budget 2025. Elles sont notamment consenties pour les charges de location, les prestations externes et les frais.



## SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Rechercher des informations à l'aide de sources publiques ou de moyens de renseignement
- Analyser et évaluer les renseignements collectés et diffuser les connaissances acquises aux bénéficiaires de prestations
- Maintenir la sécurité en Suisse grâce à des prestations opérationnelles et préventives

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Recettes courantes</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,1</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>117,6</b>	<b>122,0</b>	<b>121,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>122,2</b>	<b>121,3</b>	<b>121,7</b>	<b>-0,1</b>
Dépenses propres	99,6	104,0	103,8	-0,2	104,2	103,3	103,7	-0,1
Dépenses de transfert	18,0	18,0	18,0	0,0	18,0	18,0	18,0	0,0
<b>Autofinancement</b>	<b>-117,5</b>	<b>-121,9</b>	<b>-121,7</b>	<b>0,2</b>	<b>-122,1</b>	<b>-121,2</b>	<b>-121,6</b>	<b>0,1</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>-117,5</b>	<b>-121,9</b>	<b>-121,7</b>	<b>0,2</b>	<b>-122,1</b>	<b>-121,2</b>	<b>-121,6</b>	<b>0,1</b>

### COMMENTAIRE

En raison des dispositions spéciales concernant le maintien du secret du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ni exposé des motifs ni chiffres détaillés ne sont publiés. L'utilisation des ressources pour les activités de renseignement est contrôlée et suivie par divers organes de surveillance de l'administration et du Parlement mandatés à cet effet (Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement, Organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, Contrôle fédéral des finances, Délégation des Commissions de gestion et Délégation des finances des Chambres fédérales).

### AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2026

- Collecte de données dans le domaine cyber : ouverture de la consultation
- Mission de base du SRC : adoption

### PROJETS 2026

- Rapport annuel du Service de renseignement sur l'appréciation de la menace : prise de connaissance par le Conseil fédéral
- Liste d'observation du service de renseignement : adoption par le Conseil fédéral

## GP 1: ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT

### MANDAT DE BASE

Les tâches principales du SRC selon la loi sur le renseignement (LRens) sont la détection précoce et la prévention des menaces contre la sécurité intérieure et extérieure ainsi que la détection, l'observation et l'évaluation d'événements importants en matière de politique de sécurité se produisant à l'étranger. Le SRC apprécie la menace et informe au fur et à mesure les services fédéraux concernés et les autorités d'exécution cantonales des menaces et des mesures prises ou prévues au sens de la LRens pour y parer. Il soutient également les activités des organes compétents en matière de poursuites pénales. Le SRC contribue directement à la protection de la Suisse, en particulier par des prestations opérationnelles et préventives.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,1	0,1	-0,3	0,1	0,1	0,1	-0,1
Charges et dépenses d'investissement	99,6	104,0	103,8	-0,2	104,2	103,3	103,7	-0,1

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Satisfaction de la clientèle:</b> la qualité des services de renseignement est garantie						
- Satisfaction de la clientèle (Ministère public de la Confédération [MPC]) (échelle 1 à 4)	2	3	3	3	3	3
- Satisfaction de la clientèle (autre administration fédérale) (échelle 1 à 4)	3	3	3	3	3	3
- Satisfaction de la clientèle (polices cantonales) (échelle 1 à 4)	3	3	3	3	3	3
<b>Remise en temps utile des avis rel. au droit des étrangers:</b> les prises de position sont délivrées conformément aux délais prescrits						
- Pourcentage de prises de position délivrées dans les délais (%)	100	100	100	100	100	100

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rapports de situation (y c. briefings) (nombre)	387	441	425	481	418	308
Rapports officiels transmis aux autorités de poursuite pénale (nombre)	45	54	36	34	47	44
Demandes de naturalisation examinées (nombre)	40 848	37 140	42 314	45 147	41 546	38 691
Prises de position sur des demandes de naturalisation (nombre)	3	4	5	0	8	4
Demandes d'accréditation examinées (nombre)	449	302	391	404	488	443
Prises de position sur des demandes d'accréditation (nombre)	1	0	1	6	13	17
Demandes d'asile examinées (nombre)	1 196	861	728	713	610	569
Prises de position sur des demandes d'asile (nombre)	25	12	1	1	0	0
Demandes de visa et de séjour examinées (nombre)	5 297	3 450	4 004	5 691	5 698	4 114
Prises de position sur des demandes de visa et de séjour (nombre)	3	1	3	2	10	11
Demandes d'interdiction d'entrée (nombre)	194	157	204	297	139	74
Opérations (nombre)	5	4	2	4	6	6
Mesures de recherche soumises à autorisation (MRSAs) (nombre)	47	27	64	92	79	164
Mandats transmis aux cantons (services de renseignement cantonaux) (nombre)	1 271	1 439	1 199	1 341	1 544	589
Rapports établis par les cantons (services de renseignement cantonaux) (nombre)	909	647	665	746	901	730
Discours préventifs/sensibilisation Prophylax/Technopol (nombre)	105	63	73	99	102	113
Annonces reçues de services partenaires étrangers (nombre)	12 906	13 443	13 500	14 920	14 120	14 472
Annonces envoyées à des services partenaires étrangers (nombre)	5 731	6 280	6 500	6 930	5 586	3 676
Contacts spécialisés avec des services partenaires étrangers (nombre)	338	199	377	759	929	735
Demandes de renseignement (nombre)	850	573	178	675	185	224

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>96</b>	<b>-0,3</b>	<b>96</b>	<b>96</b>	<b>96</b>	<b>-0,1</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	97	97	96	-0,3	96	96	96	-0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>117 614</b>	<b>122 005</b>	<b>121 812</b>	<b>-0,2</b>	<b>122 205</b>	<b>121 306</b>	<b>121 670</b>	<b>-0,1</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	99 614	104 005	103 812	-0,2	104 205	103 306	103 670	-0,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-193		393	-899	364	
Domaine des transferts								
GP 1: Activités de renseignement								
A231.0105 Services de renseignement cantonaux	18 000	18 000	18 000	0,0	18 000	18 000	18 000	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes courantes</b>	97 362	96 700	96 400	-300	-0,3

#### Base légale

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.47), art. 5.

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>99 613 943</b>	<b>104 004 900</b>	<b>103 811 500</b>	<b>-193 400</b>	<b>-0,2</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>99 613 943</b>	<b>104 004 900</b>	<b>103 811 500</b>	<b>-193 400</b>	<b>-0,2</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	99 613 943	104 004 900	103 811 500	-193 400	-0,2
Dépenses de personnel	74 744 823	78 176 100	78 383 900	207 800	0,3
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	24 869 120	25 828 800	25 427 600	-401 200	-1,6
Postes à plein temps (Ø)	411	431	427	-4	-0,9

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps

Les dépenses de personnel n'augmentent que légèrement par rapport au budget 2025 (+ 0,2 mio).

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

La diminution des dépenses (- 0,4 mio) découle essentiellement de l'abaissement des prix imputés pour l'exploitation des services informatiques standard en raison de l'optimisation de la base de calcul de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (nouveau modèle de production), qui se traduit par un fléchissement des coûts d'exploitation des prestations informatiques au SRC (charges liées à l'imputation des prestations).

### A231.0105 SERVICES DE RENSEIGNEMENT CANTONAUX

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>18 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Indemnisation des prestations des cantons pour l'exécution de tâches de renseignement : les cantons recherchent et traitent des informations spontanément ou sur mandat spécifique du SRC. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour ces prestations dans le cadre des crédits alloués.

#### Base légale

LF du 25.9.2015 sur le renseignement (LRens ; RS 121), art. 85, al. 5.



## OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Encouragement du sport et de l'activité physique pour tous les âges et niveaux de performance
- Encouragement de la formation et de la formation continue dans le domaine du sport
- Soutien du sport d'élite
- Lutte contre les dérives du sport (notamment le dopage, la violence, la corruption et les manquements à l'éthique)

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Recettes courantes</b>	<b>49,7</b>	<b>26,9</b>	<b>26,9</b>	<b>0,0</b>	<b>26,9</b>	<b>26,9</b>	<b>26,9</b>	<b>0,0</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>299,3</b>	<b>307,2</b>	<b>303,7</b>	<b>-1,1</b>	<b>285,7</b>	<b>287,4</b>	<b>287,9</b>	<b>-1,6</b>
Dépenses propres	131,2	129,9	132,1	1,6	132,0	131,2	131,4	0,3
Dépenses de transfert	168,1	177,2	171,6	-3,2	153,6	156,2	156,5	-3,1
<b>Autofinancement</b>	<b>-249,6</b>	<b>-280,3</b>	<b>-276,8</b>	<b>1,3</b>	<b>-258,8</b>	<b>-260,5</b>	<b>-261,0</b>	<b>1,8</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-17,7	-16,3	-13,7	16,3	-10,6	-10,9	-11,0	9,5
<b>Résultat annuel</b>	<b>-267,3</b>	<b>-296,7</b>	<b>-290,5</b>	<b>2,1</b>	<b>-269,4</b>	<b>-271,4</b>	<b>-272,0</b>	<b>2,1</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>18,0</b>	<b>6,6</b>	<b>5,6</b>	<b>-14,3</b>	<b>5,4</b>	<b>4,9</b>	<b>6,3</b>	<b>-1,1</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>13,7</b>	<b>12,8</b>	<b>9,9</b>	<b>-22,4</b>	<b>9,1</b>	<b>9,2</b>	<b>10,2</b>	<b>-5,4</b>

### COMMENTAIRE

L'Office fédéral du sport (OFSPO) est le centre de compétences de la Confédération en matière de sport et d'activité physique. Il a défini différentes orientations pour les années 2026 à 2029 : développement de concepts durables et innovants pour l'encouragement du sport populaire et du sport de performance d'ici à 2040 ; mise à profit renforcée des grandes manifestations sportives d'envergure internationale pour développer l'encouragement du sport ; soutien efficace à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'infrastructures sportives d'importance nationale ; maintien et extension de l'accès aux espaces propices au sport et à l'activité physique ; acquisition et diffusion permanentes de connaissances pour un encouragement efficace du sport et de l'activité physique.

Les recettes courantes proviennent en premier lieu des taxes de cours, d'examen ou de participation aux offres de formation et de formation continue, des services, de la recherche et du développement ainsi que de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations. Restant stables en 2026 par rapport au budget 2025, elles ne varient guère durant les années du plan financier. Le surplus de recettes de 22,8 millions enregistré en 2024 résulte principalement de remboursements extraordinaire d'aides financières COVID-19 (19,7 mio).

En ce qui concerne les dépenses de l'OFSPO, environ 43 % relèvent du domaine propre et 57 % du domaine des transferts.

Les dépenses courantes (303,7 mio) portées au budget 2026 sont inférieures de 3,5 millions à la valeur planifiée pour 2025, en particulier en raison d'une réduction des besoins au niveau des crédits de transfert concernant les manifestations sportives internationales (- 5,6 mio). Les dépenses propres augmentent quant à elles d'environ 2 millions en 2026, notamment en raison d'une augmentation des charges locatives liée à la mise en service de nouveaux bâtiments et à des rénovations (+ 1,4 mio). Elles restent néanmoins stables pour les années du plan financier.

Les dépenses de transfert 2026 sont inférieures de 5,6 millions au montant budgétisé pour 2025, mais de 3,5 millions supérieures à la valeur figurant au compte 2024. Les deux écarts s'expliquent par le versement de subventions à des manifestations sportives internationales : les subventions fédérales varient en fonction du nombre et de la taille des manifestations sportives uniques organisées en Suisse (championnats internationaux). Le programme d'allégement budgétaire 2027, qui prévoit des économies de 17 millions par an au titre de l'encouragement du sport, est pris en compte dans les chiffres présentés à compter de l'exercice 2027 du plan financier. Les coupes concerneront les subventions versées dans les domaines suivants : utilisation des installations répondant aux critères de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN), grandes manifestations sportives internationales récurrentes ainsi que cours et camps organisés par Jeunesse+Sport (J+S).

Les fluctuations annuelles au niveau des amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif sont liées pour l'essentiel à la variabilité des subventions aux installations CISIN. Le montant des réévaluations oscille lui aussi en conséquence.

Les recettes d'investissement incluent les remboursements de prêts COVID-19. Ces remboursements suivent les échéanciers de paiement prévus pour chaque organisation.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9,9 millions, soit 2,9 millions de moins qu'au budget 2025. Cette diminution concerne, pour 2,3 millions, les subventions aux investissements dans le domaine des installations CISIN.

**AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2026**

- Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 : décision de principe

**PROJETS 2026**

- Vue d'ensemble de l'encouragement du sport en 2040 : présentation de la Stratégie d'encouragement du sport et de l'activité physique 2040

## GP 1: ENCOURAGEMENT DU SPORT

### MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences pour l'encouragement du sport et de l'activité physique, l'OFSPO soutient des offres adaptées aux besoins de toutes les catégories d'âge et de tous les niveaux de performance dans le but d'accroître les capacités physiques de la population, de promouvoir la santé, d'encourager le développement global de l'individu et de renforcer la cohésion sociale. À cet effet, l'OFSPO gère notamment la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) et met en œuvre le programme Jeunesse+Sport (J+S).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	10,3	9,5	7,7	-18,4	7,7	7,7	7,7	-5,2
Charges et dépenses d'investissement	56,6	54,8	53,7	-2,0	52,8	52,3	53,0	-0,8

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Formation et formation continue:</b> l'OFSPO veille à proposer une offre de formation et de formation continue de bonne qualité, axée sur la pratique et répondant à une large demande						
- Étudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (nombre, min.)	190	150	150	150	150	150
- Étudiants dans les filières CAS, DAS, MAS et Formation des entraîneurs (nombre, min.)	178	130	130	130	130	130
- Cadres J+S actifs (nombre, milliers, min.)	111	107	115	117	119	121
<b>Recherche et développement:</b> les activités de recherche et de développement de l'OFSPO sont orientées vers la pratique, de haute qualité et adaptées aux besoins						
- Publications scientifiques (nombre, min.)	25	25	25	25	25	25
<b>Cours et camps du sport des enfants et des jeunes:</b> l'OFSPO veille à ce que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes pratiquent activement un sport répondant aux standards de qualité de J+S						
- Enfants et jeunes participant à J+S (nombre, milliers, min.)	682	680	708	722	736	750
- Part d'enfants et de jeunes participant à J+S dans le groupe cible (%), min.)	47,2	47,4	48,9	49,3	49,8	50,3
<b>Satisfaction de la clientèle et rentabilité:</b> la formation et les prestations de l'OFSPO sont rentables et perçues comme étant de bonne qualité et axées sur la clientèle et les besoins						
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	8,1	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Taux de couverture des coûts (%), min.)	18,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coûts moyens par étudiant dans les filières BSc et MSc (CHF, milliers)	34	35	29	29	32	29
Part d'étudiantes à la HEFSM (%)	-	-	29,0	31,0	33,0	36,0
Projets de R&D axés sur la pratique (nombre)	34	36	40	36	33	40
Participants à la formation de moniteurs et d'experts J+S (nombre, milliers)	79	45	62	67	72	76
Heures-participants des cours J+S (nombre, mio)	-	-	-	-	38,5	44,4
Jours de camp (nombre, mio)	-	-	-	-	1,5	1,9
Part de participantes dans les cours/camps J+S (%)	41,9	42,1	41,2	42,1	42,9	43,4

## GP 2 : CENTRES NATIONAUX DE SPORT

### MANDAT DE BASE

L'OFSPO exploite deux centres de sport, l'un à Macolin et l'autre à Tenero. Le premier réunit sous un même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse : formation et recherche, développement et conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	19,9	17,4	19,1	10,0	19,2	19,2	19,2	2,5
Charges et dépenses d'investissement	82,4	82,1	84,4	2,8	83,1	83,2	83,9	0,5

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Centre national de sport de Macolin (CSM):</b> l'exploitation des installations est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé						
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Occupation des chambres, taux d'occupation (% min.)	60,0	57,0	57,0	57,0	57,0	57,0
- Taux de couverture des coûts (% min.)	30	26	26	26	26	26
<b>Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST):</b> l'exploitation du CST est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé						
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,4	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Occupation des chambres dans le bâtiment d'hébergement, taux d'occupation (% min.)	66,3	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
- Occupation du camping, taux d'occupation (% min.)	67,7	65,0	60,0	60,0	60,0	60,0
- Taux de couverture des coûts (% min.)	28	29	20	20	20	20

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Utilisation de l'infrastructure CSM (jours-personnes)	342 996	162 554	162 780	291 051	321 017	326 708
Utilisation de l'infrastructure CST (jours-personnes)	432 820	189 510	269 613	406 582	422 432	439 394

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>70 887</b>	<b>33 412</b>	<b>32 473</b>	<b>-2,8</b>	<b>32 297</b>	<b>31 717</b>	<b>33 139</b>	<b>-0,2</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	30 245	26 850	26 850	0,0	26 850	26 850	26 850	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		0			0	0	0	
Domaine des transferts								
Remboursement de contributions et indemnités								
E130.0112 Remboursements fédérations sportives et autres organisations	195	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		-			-	-	-	
Revenus financiers								
E140.0001 Revenus financiers	2 718	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		-			-	-	-	
Autres revenus et désinvestissements								
E150.0115 Remboursements, manifestations sportives internationales	8	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		-			-	-	-	
Transactions extraordinaires								
E190.0107 COVID: remboursement de prêts	2 952	1 012	1 012	0,0	858	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		0			-154	-858	-	
E190.0112 COVID: remboursement de prêts SFL/SIHF	15 055	5 550	4 612	-16,9	4 589	4 867	6 289	3,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		-939			-23	278	1 423	
E190.0115 COVID: remboursement aides financières	19 715	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		-			-	-	-	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>333 891</b>	<b>336 275</b>	<b>327 227</b>	<b>-2,7</b>	<b>305 326</b>	<b>307 436</b>	<b>309 086</b>	<b>-2,1</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	139 024	136 886	138 078	0,9	135 944	135 495	136 820	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		1 192			-2 134	-450	1 325	
Domaine des transferts								
GP 1: Encouragement du sport								
A231.0106 Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport	1 400	1 304	1 214	-6,9	1 210	1 210	1 210	-1,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		-90			-4	0	0	
A231.0107 Sport à l'école	480	500	500	0,0	500	500	500	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		0			0	0	0	
A231.0108 Fédérations sportives et autres organisations	43 223	43 360	43 360	0,0	33 560	34 153	34 153	-5,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		0			-9 800	593	0	
A231.0109 Manifestations sportives internationales	9 611	16 940	12 350	-27,1	6 201	7 550	6 350	-21,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>		-4 590			-6 149	1 349	-1 200	

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
A231.0112 Activités J+S et formation des cadres	113 631	115 140	114 150	-0,9	112 171	112 789	114 313	-0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-990		-1 979	618	1 524	
A236.0100 Installations sportives d'importance nationale	11 780	11 072	8 787	-20,6	7 870	7 870	7 870	-8,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 285		-917	0	0	
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	11 780	11 072	8 787	-20,6	7 870	7 870	7 870	-8,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 285		-917	0	0	
Charges financières								
A240.0107 COVID: réévaluation de prêts	2 961	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-		-	-	-	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>30 245 098</b>	<b>26 850 000</b>	<b>26 850 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>
<i>Recettes courantes</i>	30 174 605	26 850 000	26 850 000	0	0,0
<i>Variations de l'évaluation du patrimoine administratif</i>	61 612	-	-	-	-
<i>Recettes d'investissement</i>	8 881	-	-	-	-

Les revenus de fonctionnement de l'OFSPO proviennent des taxes de cours, d'examen et de participation aux offres de formation et de formation continue (de la HEFSM en particulier), de la recherche et du développement, des services (notamment dans le domaine du diagnostic de la performance et du soutien à l'entraînement), de la vente de médias didactiques de même que de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire.

#### Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 29. O du 15.11.2017 sur les émoluments de l'Office fédéral du sport (OEmol-OFSPO ; RS 415.013), art. 3.

#### E130.0112 REMBOURSEMENTS FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes courantes</b>	<b>195 358</b>	-	-	-	-

Depuis 2020, la Confédération peut, en vertu de la loi sur l'encouragement du sport, soutenir les entraînements et les compétitions ayant lieu dans des installations CISIN à hauteur de 10 millions chaque année (voir motion 18.4150 Engler). Les subventions sont versées à Swiss Olympic, qui soutient les fédérations dans le financement de l'utilisation des installations. Les moyens non utilisés reviennent à la Confédération.

#### Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 4. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 41, al. 3, let. e.

#### Remarque

Voir A231.0108 « Fédérations sportives et autres organisations ».

#### E140.0001 REVENUS FINANCIERS

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total variations de l'évaluation du patrimoine administratif</b>	<b>2 717 710</b>	-	-	-	-

Ce crédit inclut les variations de valeur (bénéfices comptables) liées à la solvabilité des bénéficiaires de prêts COVID-19.

#### Bases légales

O COVID-19 sport du 20.3.2020 (RS 415.021), art. 3. O COVID-19 sports d'équipe du 4.11.2020 et du 18.12.2020 (RS 415.022).

#### Remarque

Voir A240.0107 « COVID : réévaluations de prêts ».

**E150.0115 REMBOURSEMENTS, MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes courantes</b>	<b>7 539</b>	-	-	-	-

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération peut soutenir l'organisation en Suisse de grandes manifestations sportives et de congrès internationaux pour autant que les cantons participent aux frais de manière appropriée. Les éventuels excédents provenant des manifestations reviennent à la Confédération.

**Base légale**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 17, al. 1.

**Remarque**

Voir A231.0109 « Manifestations sportives internationales ».

**E190.0107 COVID: REMBOURSEMENT DE PRÊTS**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 951 800</b>	<b>1 011 800</b>	<b>1 011 800</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Durant la période allant du 21.3 au 20.9.2020, la Confédération a, dans le cadre d'un train d'aides d'urgence, octroyé des prêts pour parer aux menaces d'insolvabilité et ainsi atténuer les conséquences des restrictions induites par la pandémie de COVID-19 (9,4 mio). Ces prêts étaient destinés à des organisations qui gèrent une équipe évoluant dans une ligue essentiellement professionnelle ou à des organisations qui réalisent des compétitions relevant principalement du sport d'élite professionnel et qui dépendent pour cela dans une large mesure de la collaboration de bénévoles.

Les remboursements ne s'effectuent pas de manière linéaire, mais doivent être achevés d'ici à 2027.

**Bases légales**

Cst. du 18.4.1999 (RS 101.0), art. 185, al. 3. O COVID-19 sport du 20.3.2020 (RS 415.027), art. 3.

**E190.0112 COVID: REMBOURSEMENT DE PRÊTS SFL/SIHF**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>15 054 523</b>	<b>5 550 100</b>	<b>4 611 600</b>	<b>-938 500</b>	<b>-16,9</b>

À compter du 5.11.2020, la Confédération avait octroyé des prêts aux clubs de basketball, hockey sur glace, football, handball, unihockey et volleyball dont une équipe évoluait en ligue professionnelle ou semi-professionnelle afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. À partir du 19.12.2020, les prêts n'ont plus été octroyés que subsidiairement aux contributions à fonds perdu.

Les remboursements ne s'effectuent pas de manière linéaire, mais doivent être achevés d'ici à 2031.

**Bases légales**

LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS 818.102), art. 13. O COVID-19 sports d'équipe du 4.11.2020 et du 18.12.2020 (RS 415.022), art. 11 à 15.

**E190.0115 COVID: REMBOURSEMENT AIDES FINANCIÈRES**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes courantes</b>	<b>19 715 319</b>	-	-	-	-

Afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, la Confédération a versé des aides financières à Swiss Olympic destinées à soutenir les structures du sport populaire et du sport d'élite ainsi que la relève dans le sport de compétition (mesures de stabilisation). Swiss Olympic a distribué ces fonds aux clubs, organisations et associations concernés via les fédérations sportives nationales. Les moyens non utilisés reviennent à la Confédération.

**Base légale**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 4, al. 1.

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>139 024 103</b>	<b>136 885 900</b>	<b>138 078 200</b>	<b>1 192 300</b>	<b>0,9</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>137 089 064</b>	<b>135 193 500</b>	<b>136 964 800</b>	<b>1 771 300</b>	<b>1,3</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	131 372 921	129 938 500	132 079 800	2 141 300	1,6
Dépenses de personnel	68 319 949	64 290 700	64 448 500	157 800	0,2
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	63 052 972	65 647 800	67 631 300	1 983 500	3,0
<i>dont informatique</i>	9 835 058	10 233 300	9 516 600	-716 700	-7,0
<i>dont conseil</i>	127 817	169 500	119 800	-49 700	-29,3
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	5 716 143	5 255 000	4 885 000	-370 000	-7,0
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 935 038</b>	<b>1 692 400</b>	<b>1 113 400</b>	<b>-579 000</b>	<b>-34,2</b>
Postes à plein temps (Ø)	452	428	431	3	0,7

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel augmentent légèrement, d'environ 0,2 million par rapport au budget 2025, et s'établissent à 64,4 millions.

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, qui s'élèvent à 67,6 millions, incluent environ 46,8 millions de charges liées à l'imputation des prestations (dont environ 35,3 mio pour les loyers d'immeubles) et 20,8 millions de dépenses avec incidence sur le frein à l'endettement. Elles augmentent de 2 millions par rapport au budget 2025, en particulier du fait de l'accroissement des charges liées aux immeubles (loyers, nettoyage).

Les dépenses liées à l'*informatique* (9,5 mio) sont imputables à l'exploitation des systèmes existants à raison de 7,5 millions et au développement et au conseil à raison de 2 millions. En 2026, il s'agira, comme les années précédentes, de poursuivre le développement des applications métier existantes. La diminution des charges par rapport aux prévisions pour l'année précédente (- 0,7 mio) résulte essentiellement d'une réduction des prestations acquises au sein de l'administration fédérale.

Les dépenses budgétées au titre de prestations de conseil s'élèvent à 0,1 million et concernent des mandats d'étude et de recherche.

#### Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

La diminution des charges d'amortissement en 2026, à 4,9 millions (- 0,4 mio), par rapport à 2025 mais aussi par rapport au compte 2024 (- 0,8 mio) est liée à la réduction des investissements.

#### Dépenses d'investissement

Les investissements de l'OFSPO (1,1 mio) concernent pour l'essentiel l'acquisition d'engins de sport, de véhicules, de machines, d'appareils, d'appareils bureautiques et de logiciels. Elles sont en recul de 0,6 million par rapport au budget de l'année précédente en raison des économies réalisées dans le domaine propre, qui expliquent aussi la baisse par rapport au compte 2024.

#### Remarque

Crédit d'engagement « Refonte de la Banque de données nationale pour le sport (BDNS) » (V0290.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: ENCOURAGEMENT DU SPORT

### A231.0106 PROGRAMMES/PROJETS GÉNÉRAUX; RECHERCHE EN SCIENCES DU SPORT

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>1 399 999</b>	<b>1 304 000</b>	<b>1 213 900</b>	<b>-90 100</b>	<b>-6,9</b>

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport (LESp), la Confédération soutient des programmes et des projets visant à encourager la pratique régulière d'activités sportives et physiques à tout âge, et peut en outre attribuer des contributions destinées à la recherche en sciences du sport. Elle peut soutenir des organisations publiques et privées qui exercent une activité au sens des objectifs de l'art. 1 LESp. Parmi ces objectifs figurent la valorisation de la place du sport et de l'activité physique dans l'éducation et la formation ou encore la promotion de comportements qui inscrivent les valeurs positives du sport dans la société

et qui luttent contre ses dérives. Les taux de contribution aux projets d'encouragement du sport oscillent en général entre un tiers et la moitié des coûts imputables. Ils peuvent atteindre 70 % dans la recherche en sciences du sport.

La diminution de 0,1 million résulte de la mise en œuvre de la réduction des dépenses liées à la recherche sectorielle (programme d'allégement budgétaire 2027).

#### **Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 3 et 15. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 32, al. 3, 40, al. 4, et 69, al. 2.

#### **A231.0107 SPORT À L'ÉCOLE**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>480 344</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Avec les ressources inscrites à ce crédit, la Confédération soutient la formation et la formation continue des enseignants et enseignantes qui donnent des cours d'éducation physique. Sont subventionnés la conception, le développement, la coordination, la réalisation et l'évaluation des offres de formation et de formation continue, axés en particulier sur l'encouragement de la qualité et de la régularité des activités physiques et sportives dans le contexte scolaire. Ces aides sont destinées à des institutions publiques ou privées à but non lucratif et couvrent au maximum 50 % des coûts imputables.

#### **Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 13, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 54a, al. 1, et 54c, al. 1.

#### **A231.0108 FÉDÉRATION SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>43 223 263</b>	<b>43 360 000</b>	<b>43 360 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Conformément à la LESp, la Confédération soutient avec ce crédit en particulier l'organisation faîtière des fédérations sportives suisses (Swiss Olympic) en vue d'encourager le sport d'élite. Elle verse à ce titre 37,3 millions, dont 10 millions sont destinés à financer les entraînements et les compétitions des fédérations ayant lieu dans des installations CISIN (voir motion 18.4150 Engler). La Confédération verse en outre des subventions à Swiss Sport Integrity et à la Fondation Tribunal du sport suisse à hauteur de 5,2 millions afin de soutenir des mesures de lutte contre l'abus de produits et de méthodes visant à améliorer les performances physiques dans le sport (dopage) ainsi que des mesures destinées à promouvoir un sport d'élite respectueux des valeurs éthiques. Le montant versé à l'Agence mondiale antidopage (AMA) s'élève à 0,3 million. Diverses autres subventions sont octroyées pour un montant total de 0,4 million.

#### **Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 4 et 19, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 41, al. 3, let. d et e, et 73, al. 2.

#### **A231.0109 MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>9 611 453</b>	<b>16 940 000</b>	<b>12 350 000</b>	<b>-4 590 000</b>	<b>-27,1</b>

La Confédération peut soutenir des manifestations sportives et des congrès d'envergure européenne ou mondiale organisés en Suisse dans la mesure où les cantons participent de manière appropriée aux frais. La Confédération peut en outre soutenir la mise en œuvre de mesures d'encouragement particulières en lien avec les manifestations concernées.

En 2026, le montant budgétaire à ce titre s'élève à 12,4 millions. Cette même année, un soutien est prévu pour plusieurs manifestations sportives internationales se déroulant en Suisse (pour un montant de 4,6 mio inférieur à celui du budget 2025). Les subventions fédérales varient en fonction du nombre et de la taille des manifestations sportives uniques organisées en Suisse (championnats internationaux). Les montants les plus élevés concerneront les championnats du monde de hockey sur glace 2026 (0,7 mio) et les championnats du monde de ski alpin 2027 (2 mio). D'autres manifestations seront soutenues dans une moindre mesure pour un total de 0,7 million. En outre, 2,5 millions seront alloués aux mesures d'encouragement particulières mises en œuvre dans le cadre de grandes manifestations sportives. L'objectif de ce soutien supplémentaire est de tirer parti des impulsions positives données par les grandes manifestations pour développer et encourager le sport de performance et le sport

populaire. Par ailleurs, 5 millions sont prévus pour soutenir les grandes manifestations sportives internationales récurrentes. Les subventions fédérales ne sont accordées que si les conditions fixées dans l'ordonnance sur l'encouragement du sport (art. 72a<sup>bis</sup>) sont remplies (en particulier défaut de couverture, participation des cantons et des communes au moins deux fois supérieure à celle de la Confédération). Enfin, un montant de 1,5 million est porté à ce crédit en 2026 pour soutenir les mesures d'encouragement du sport déployées dans le cadre de l'Euro féminin de football 2025.

#### **Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 17, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 72, 72a et art. 72a<sup>bis</sup>.

#### **Remarques**

Crédits d'engagement « Jeux olympiques de la jeunesse Lausanne 2020 » (V0316.00), « Grandes manifestations sportives internationales, organisation / réalisation 2025-2029 » (V0396.00), « Grandes manifestations sportives internationales, mesures d'encouragement 2025-2029 » (V0396.01) et « Grands événements sportifs internationaux récurrents 2025-2029 » (V0396.02), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

#### **A231.0112 ACTIVITÉS J+S ET FORMATION DES CADRES**

CHF	C	B	B	Δ 2025-26 %
	2024	2025	2026	
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>113 630 571</b>	<b>115 140 000</b>	<b>114 150 000</b>	<b>-990 000</b> <b>-0,9</b>

La Confédération octroie des subventions dans le cadre de J+S pour les cours et les camps ainsi que pour la formation des cadres (formation et formation continue des moniteurs, des coachs et des experts) assurée par les cantons, les communes et les organisations privées (fédérations sportives, associations sportives, écoles et autres organisations). La Confédération met en outre à la disposition des bénéficiaires du matériel pédagogique et didactique ainsi que du matériel de prêt. Elle alloue aussi des subventions aux fédérations sportives nationales pour leurs prestations dans le domaine de la formation des cadres J+S (développement de la formation).

Pour les cours et les camps J+S (offres destinées aux enfants et aux jeunes de 5 à 20 ans), des versements de 99,9 millions sont prévus en 2026 (99 mio au titre des indemnités pour les camps et les cours et 0,9 mio pour le développement du programme). Une nette croissance des activités J+S ayant été enregistrée depuis 2024, le taux de subventionnement devra être abaissé dès 2026. Les bénéficiaires des subventions sont les fédérations sportives (environ 75 %), les organisations de jeunesse (environ 7 %), les écoles (environ 15 %) et les cantons, communes et fédérations sportives nationales (environ 3 %).

Des subventions d'un montant de 14,3 millions de francs sont prévues en 2026 pour la formation des cadres J+S. Sur cette somme, 5,4 millions seront destinés aux cantons, en premier lieu pour la formation de base des moniteurs et monitrices J+S, 8 millions concerteront les fédérations sportives et les associations de jeunesse, en premier lieu pour la formation continue des moniteurs et monitrices J+S et le développement de la formation des quelque 90 sports J+S, et 0,9 million sera alloué aux cadres J+S (sous la forme de bons de transport pour les voyages gratuits en transports publics vers les lieux des formations et des formations continues J+S).

La réduction du crédit par rapport au budget 2025 (- 1 mio) résulte en particulier de la variation du taux de renchérissement (- 0,7 mio).

#### **Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 11, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 1. O du DDPS du 25.5.2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp ; RS 415.01), art. 50, al. 2, annexe 7.

**A236.0100 INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 780 000</b>	<b>11 072 400</b>	<b>8 787 200</b>	<b>-2 285 200</b>	<b>-20,6</b>

La Confédération peut, en vertu de la LESp, octroyer des subventions pour la construction de stades, d'installations polysportives et d'installations de sports de neige et de glace d'importance nationale, ou pour en améliorer l'infrastructure, conformément aux critères de la CISIN. Les bénéficiaires de ces subventions sont les responsables des installations et d'infrastructures sportives d'importance nationale. Le calcul des subventions se fonde sur l'ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport. Les moyens prévus pour 2026 prennent en compte les progrès de la planification ou des travaux des différents projets.

Les montants budgétés pour 2026 sont de 2,3 millions inférieurs à ceux budgétés pour 2025 : les aides financières associées à la CISIN 4 ont toutes été distribuées et ne figurent donc plus au budget (- 1,5 mio), un projet doit encore être financé sur le crédit de la CISIN 4plus (- 0,8 mio) et les dépenses pour la CISIN 5 restent inchangées.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 5, al. 2. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp ; RS 415.01), art. 44. O du DDPS du 25.5.2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp ; RS 415.011), art. 80, al. 2.

**Remarques**

Crédits d'engagement « Construction de places de sport » (CISIN 4plus) (V0053.03) et « Construction de places de sport » (CISIN 5) (V0053.04), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

Voir A238.0001 « Réévaluations dans le domaine des transferts ».

**A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total variations de l'évaluation du patrimoine administratif</b>	<b>11 780 000</b>	<b>11 072 400</b>	<b>8 787 200</b>	<b>-2 285 200</b>	<b>-20,6</b>

Réévaluations des contributions à des investissements dans le domaine des installations sportives d'importance nationale (CISIN)

Ce crédit est directement lié au crédit A236.0100. Les paiements de transfert effectués par l'intermédiaire du compte des investissements seront réévalués intégralement au moment du versement.

**Base légale**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), art. 5, al. 2.

**Remarque**

Voir A236.0100 « Installations sportives d'importance nationale ».

**A240.0107 COVID: RÉÉVALUATION DE PRÊTS**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total variations de l'évaluation du patrimoine administratif</b>	<b>2 961 440</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Ce crédit inclut les variations de valeur (pertes comptables) liées à la solvabilité des bénéficiaires de prêts COVID-19.

**Bases légales**

O COVID-19 sport du 20.3.2020 (RS 415.021), art. 3. O COVID-19 sports d'équipe du 4.11.2020 et du 18.12.2020 (RS 415.022).

**Remarque**

Voir E140.0001 « Revenus financiers ».

## OFFICE FÉDÉRAL DE LA CYBERSÉCURITÉ

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Développement du centre d'aide et de signalement en matière de cybermenaces destiné aux autorités, à la population et aux acteurs économiques, et intégration à l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) du nouveau service de signalement des cyberattaques contre les infrastructures critiques
- Renforcement des connaissances techniques nécessaires pour apporter un appui subsidiaire aux acteurs économiques et aux autorités en cas de cyberincident
- Promotion des échanges d'informations sur les cybermenaces entre les parties prenantes
- Poursuite de la consolidation du rôle de l'OFCS en tant qu'organe central de sensibilisation et de prévention en matière de cybersécurité

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Recettes courantes</b>	<b>0,0</b>	–	<b>0,0</b>	–	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	–
<b>Dépenses courantes</b>	<b>13,3</b>	<b>16,1</b>	<b>16,2</b>	<b>1,1</b>	<b>16,3</b>	<b>16,1</b>	<b>16,1</b>	<b>0,0</b>
Dépenses propres	13,3	16,1	16,2	1,1	16,3	16,1	16,1	0,0
<b>Autofinancement</b>	<b>-13,3</b>	<b>-16,1</b>	<b>-16,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>-16,3</b>	<b>-16,1</b>	<b>-16,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>-13,3</b>	<b>-16,1</b>	<b>-16,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>-16,3</b>	<b>-16,1</b>	<b>-16,1</b>	<b>0,0</b>

### COMMENTAIRE

En tant que centre de compétences de la Confédération en matière de gestion des cybermenaces, l'OFCS est le premier interlocuteur des entreprises, des administrations, des établissements de formation et de la population dans ce domaine. Il est responsable de la mise en œuvre coordonnée de la cyberstratégie nationale (CSN) et met à disposition un centre national d'aide et de signalement. Il diffuse des informations et des alertes sur les cybermenaces et prend des mesures pour sensibiliser la population et protéger l'administration fédérale.

En 2026, le développement de la plateforme numérique d'information visant à améliorer l'échange d'informations sur les cybermenaces grâce à des produits et services standardisés sera l'une des priorités de l'OFCS.

Les dépenses de l'OFCS portent intégralement sur le domaine propre.

En raison de la hausse des dépenses liées à l'informatique, les dépenses courantes budgétisées en 2026 sont légèrement supérieures à celles inscrites au budget 2025.

### AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2026

- Subsidiarité et cybersécurité : rapport présentant diverses options concernant la suite de la procédure : prise d'acte
- Rapport sur la mise en œuvre de la Cyberstratégie nationale : prise d'acte

### PROJETS 2026

- Campagne de sensibilisation 2026 : achèvement de deux autres mesures de sensibilisation nationales visant à renforcer la cybersécurité
- Cyberstratégie nationale : définition et attribution des mesures de mise en œuvre
- Développement des plateformes d'information OFCS : amélioration de l'échange d'informations entre partenaires de confiance
- Services pour les infrastructures critiques : mise à jour du portefeuille de services pour les infrastructures critiques

## GP 1: CYBERSÉCURITÉ

### MANDAT DE BASE

L'OFCS aide les acteurs économiques et la population à maîtriser les cyberincidents tout en mettant à disposition un centre national d'aide et de signalement. Il diffuse des informations et des alertes sur les cybermenaces et prend des mesures pour sensibiliser la population et protéger l'administration fédérale. Pour réaliser ses tâches, il collabore étroitement avec d'autres services fédéraux, les cantons, les acteurs économiques et les hautes écoles.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,0	-	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-
Charges et dépenses d'investissement	13,3	16,1	16,2	1,1	16,3	16,1	16,1	0,0

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Cybersécurité:</b> l'OFCS contribue à la protection de la Suisse contre les cyberrisques						
- Évaluation de la contribution par les bénéficiaires de prestations (Net Promoter Score) (échelle -100 à +100)	60	60	60	60	60	60

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>28</b>	-	<b>7</b>	-	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	-
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	28	-	7	-	7	7	7	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			7		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>13 288</b>	<b>16 078</b>	<b>16 247</b>	<b>1,1</b>	<b>16 316</b>	<b>16 082</b>	<b>16 099</b>	<b>0,0</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	13 288	16 078	16 247	1,1	16 316	16 082	16 099	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			169		69	-234	17	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes courantes</b>	<b>27 561</b>	<b>-</b>	<b>6 900</b>	<b>6 900</b>	<b>-</b>

La valeur budgétisée correspond à la moyenne des revenus inscrits à ce titre aux comptes des quatre derniers exercices (2021-2024).

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>13 287 838</b>	<b>16 077 800</b>	<b>16 246 900</b>	<b>169 100</b>	<b>1,1</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>13 287 838</b>	<b>16 077 800</b>	<b>16 246 900</b>	<b>169 100</b>	<b>1,1</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	13 287 838	16 077 800	16 246 900	169 100	1,1
Dépenses de personnel	10 713 404	13 125 200	12 998 900	-126 300	-1,0
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	2 574 434	2 952 600	3 248 000	295 400	10,0
<i>dont informatique</i>	1 875 240	1 461 100	1 807 900	346 800	23,7
<i>dont conseil</i>	-	28 300	-	-28 300	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	51	60	64	4	6,7

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Par rapport au budget 2025, les dépenses de personnel diminuent de 0,1 million. Cela s'explique par le fait que, d'une part, deux EPT sont transférés au Secrétariat d'État à la politique de sécurité (qui comprend désormais le service spécialisé de la Confédération pour la sécurité de l'information) et, d'autre part, un EPT est transféré de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays à l'OFCS (soutien à la planification de la mise en œuvre de la CSN). En raison de l'évolution de la structure du personnel, le nombre de postes à plein temps peut présenter des variations, alors même que les dépenses de personnel restent quasiment stables.

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

S'agissant de l'*informatique*, 1,8 million est budgétisé en 2026, ce qui correspond à 0,3 million de plus qu'en 2025. Ce montant se répartit comme suit : 1,2 million pour l'exploitation et 0,6 million pour les projets, dont 0,5 million pour des projets mis en œuvre dans le cadre de la CSN. Les charges supplémentaires de 0,3 million sont dues à la hausse des coûts d'exploitation, liée pour moitié aux nouveaux prix d'imputation appliqués en raison de la base de calcul optimisée de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (nouveau modèle de production). Il en résulte une réduction des dépenses relatives aux services standard et, en parallèle, une augmentation de celles liées aux applications spécialisées (imputation des prestations). Pour le reste, la légère augmentation est également due à l'acquisition de prestations supplémentaires.

Pour les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, le budget prévoit un montant de 1,4 million qui comprend 0,3 million pour des prestations externes, dont 0,2 million pour des projets réalisés dans le cadre de la CSN. De plus, un montant de 0,1 million est alloué au soutien GEVER et au service de loge. Un montant de 0,2 million est prévu pour les coûts liés aux interventions de l'OFCS lors de grandes manifestations et à l'organisation de la Conférence nationale sur la cybersécurité. Le reste concerne les loyers, les fournitures de bureau, les imprimés et les frais.



## OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Positionnement et mise en réseau de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en tant que partenaire indispensable dans le domaine de la protection de la population
- Actualisation des bases légales pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection de la population
- Garantie de la conduite et de la capacité opérationnelle en cas d'événement
- Garantie des systèmes d'alarme et de communication prioritaires pour la protection de la population

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Recettes courantes</b>	<b>17,6</b>	<b>19,0</b>	<b>22,6</b>	<b>19,3</b>	<b>22,7</b>	<b>22,7</b>	<b>22,8</b>	<b>4,7</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>169,0</b>	<b>198,8</b>	<b>191,8</b>	<b>-3,5</b>	<b>187,2</b>	<b>187,8</b>	<b>188,3</b>	<b>-1,3</b>
Dépenses propres	152,9	176,7	169,7	-3,9	165,4	166,0	166,5	-1,5
Dépenses de transfert	16,1	22,1	22,0	-0,5	21,8	21,8	21,8	-0,3
<b>Autofinancement</b>	<b>-151,4</b>	<b>-179,8</b>	<b>-169,1</b>	<b>6,0</b>	<b>-164,6</b>	<b>-165,1</b>	<b>-165,5</b>	<b>2,1</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-14,2	-19,1	-20,5	-6,9	-20,9	-20,4	-20,2	-1,3
<b>Résultat annuel</b>	<b>-165,6</b>	<b>-199,0</b>	<b>-189,6</b>	<b>4,7</b>	<b>-185,4</b>	<b>-185,5</b>	<b>-185,6</b>	<b>1,7</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>9,5</b>	<b>19,9</b>	<b>5,3</b>	<b>-73,3</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>	<b>4,1</b>	<b>-32,7</b>

### COMMENTAIRE

L'OFPP est responsable à l'échelon fédéral de la protection de la population en cas de catastrophe et de situation d'urgence. La Division Protection civile et formation planifie et coordonne le développement de la protection civile, forme les membres des organes de conduite cantonaux et les cadres de la protection civile et soutient les cantons au moyen de prestations liées à la formation. Les activités du Laboratoire de Spiez couvrent la totalité de l'éventail de la protection contre les menaces nucléaires, biologiques et chimiques (NBC). La Division Centrale nationale d'alarme et gestion des événements (NEOC) dirige le centre d'annonce, de suivi de la situation et d'alerte de la Confédération et garantit la capacité d'intervention dans la durée de l'État-major fédéral Protection de la population. La Division Gestion des programmes veille à la mise en place, à l'exploitation et au maintien de la valeur des systèmes d'alarme et de communication sécurisée de la protection de la population.

Deux projets clés du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI), à savoir « Maintien de la valeur de Polycom 2030 » (Polycom 2030) et « Réseau de données sécurisé plus » (RDS+), constitueront les priorités en 2026.

Les recettes courantes de l'OFPP proviennent principalement des revenus générés par la formation, les prestations du Laboratoire de Spiez, la refacturation des prestations de l'Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité et l'exploitation des bâtiments. Elles augmentent de 3,4 millions dans le budget 2026, car à partir de cette date, les dépenses d'exploitation du RDS+ seront refacturées aux cantons. Les recettes prévues restent stables dans le plan financier.

Les dépenses de l'OFPP relèvent pour environ 89 % de son domaine propre et pour environ 11 % du domaine des transferts.

Le budget 2026 prévoit des dépenses courantes de 191,8 millions, soit 7 millions de moins qu'en 2025 dans le domaine propre. Ce recul s'explique par l'achèvement du projet Polycom 2030 et par la mise en service des sites cantonaux RDS+, dont les charges d'exploitation sont désormais budgétisées auprès du fournisseur de prestations, le commandement Cyber (Défense). Les dépenses de transfert évoluent peu. Les dépenses courantes restent stables dans le plan financier, mais diminuent par rapport à l'année budgétaire en raison de la fin du projet « Système d'information et d'intervention de la prochaine génération » (SII-NG).

En raison d'une hausse des investissements dans les systèmes d'alarme et de communication sécurisée au cours des années précédentes, les amortissements progressent de 1,4 million par rapport au montant budgétisé pour 2025, pour s'établir à 20,5 millions. Ils restent stables dans le plan financier.

Les dépenses d'investissement 2026 sont inférieures de 14,6 millions à celles prévues au budget 2025. Cela s'explique par les investissements liés au RDS+ en 2025. Pour les années 2027 et suivantes du plan financier, les dépenses relatives au RDS+ ne sont pas encore prises en compte.

### AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2026

- Analyse des capacités de la protection de la population : prise d'acte
- Stratégie multicanal (mise en œuvre de la mo. 21.4152 Riniker) : adoption du message
- Rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile, partie 1 (révision des bases légales) : mise en vigueur

**PROJETS 2026**

- Système d'échange de données sécurisé (SEDS) avec réseau de suivi de la situation : connexion de premiers sites de la Confédération et des exploitants d'infrastructures critiques au réseau de données sécurisé plus (RDS+)
- Numérisation de la protection civile (DiZiS) : introduction du livret de service électronique
- Système d'information et d'intervention (SII NG) : mise en place du système d'acheminement des patients
- Protection de la population en cas de conflit armé : élaboration et documentation des 13 champs d'action
- Exercice général d'urgence 2026 (EGU26) : organisation, exécution et évaluation de l'exercice général d'urgence
- Maintien de la valeur de Polycom 2030 : achèvement du projet

## GP 1: GESTION DES ÉVÉNEMENTS

### MANDAT DE BASE

Dans le cadre de ce groupe de prestations, l'OFPP garantit que les tâches exigées par la loi sont accomplies en faveur des autorités, des exploitants d'infrastructures critiques et de la population en ce qui concerne la prévention et la gestion des catastrophes et des situations d'urgence. Il s'agit notamment de l'élaboration de documents de base, du développement et de l'exploitation de systèmes importants pour l'intervention, de la gestion de processus et de réseaux de partenaires, de l'exploitation d'infrastructures de conduite et d'un laboratoire exerçant une activité d'analyse complète dans le domaine NBC. L'OFPP garantit en outre l'information, l'alerte et la transmission de l'alarme aux autorités et à la population. Une organisation d'intervention et des formations sont mises à disposition pour soutenir les forces d'intervention des cantons en cas d'événement NBC.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	15,5	16,3	16,0	-1,5	16,0	16,0	16,2	-0,1
Charges et dépenses d'investissement	108,1	106,2	106,2	0,0	102,5	102,4	102,4	-0,9

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Information, alerte et alarme:</b> les documents de base et les systèmes pour la gestion des événements sont mis à disposition en temps utile et en fonction de la situation						
- Disponibilité des systèmes pour l'alerte et le suivi de la situation (%), min.)	98	98	98	98	98	98
- Disponibilité des sirènes et du système d'alarme par sirènes Polyalert (%), min.)	98	98	98	98	98	98
- Disponibilité de la radio d'urgence (IPCC) (%), min.)	98	98	98	98	98	98
- Disponibilité du système d'information et de conduite (SIC) pour le Service sanitaire coordonné (%), min.)	100	100	100	100	100	100
- Formations et exercices avec des organisations d'intervention de la Confédération et des cantons (nombre, min.)	20	20	20	20	20	20
<b>Protection NBC:</b> les prestations sont coordonnées et fournies à l'échelon national et international						
- Rapports scientifiques et articles dans des revues spécialisées (nombre, min.)	52	50	50	50	50	50
- Conférences sur la protection NBC et sur le contrôle des armements (nombre, min.)	4	2	3	2	3	2
- Jours d'engagement en faveur d'organisations internationales (nombre, min.)	228	150	150	150	150	150

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mesures de laboratoire comparatives internes pour l'assurance de la qualité (nombre)	31	27	33	30	32	30
Nombre de notifications d'événements (nombre)	714	807	965	960	1 157	1 105
Utilisateurs de l'application Alertswiss (nombre, milliers)	477,7	704,4	1 200,0	1 700,0	2 001,0	2 118,0

## GP 2 : SYSTÈMES DE COMMUNICATION SÉCURISÉE

### MANDAT DE BASE

Dans le cadre de ce groupe de prestations, l'OFPP dirige et coordonne l'évaluation, l'acquisition, la réalisation, l'entretien, le maintien de la valeur et le développement des systèmes de communication sécurisée de la protection de la population. Il s'agit actuellement du système radio de sécurité Polycom et du Système national d'échange de données sécurisé (SEDS).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,7	4,5	574,9	4,5	4,5	4,5	61,2
Charges et dépenses d'investissement	36,5	48,6	48,2	-0,8	49,4	49,4	49,5	0,5

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Systèmes:</b> les systèmes de communication sécurisée sont exploités de manière fiable et continuellement développés						
- Disponibilité du système radio mobile de sécurité Polycom (%), min.)	98	98	98	98	98	98
- Sites RDS+ raccordés (nombre, min.)	9	65	65	90	120	0

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage de la couverture radio Polycom dans les cantons (%)	100	100	100	100	97	100

## GP 3 : PROTECTION CIVILE ET FORMATION

### MANDAT DE BASE

Dans le cadre de ce groupe de prestations, l'OFPP veille à la coordination de la protection civile et de la protection des biens culturels et élabore des bases conceptuelles en vue de leur application uniforme dans les cantons ainsi que de leur développement. Il s'occupe du recrutement des personnes astreintes à servir dans la protection civile, du maintien de la valeur et du développement des ouvrages de protection existants et assure la surveillance de l'exécution. Avec le Centre national de compétences pour la formation en cas de catastrophe et de situation d'urgence, l'office veille à la formation et à la réalisation d'exercices dans le domaine de la protection de la population et de la protection civile à l'échelon fédéral. Il exploite à cet effet le Centre fédéral de formation de Schwarzenburg (CFFS).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	2,1	2,1	2,1	2,3	2,1	2,1	2,1	0,8
Charges et dépenses d'investissement	25,8	35,0	35,5	1,4	35,2	35,2	35,7	0,4

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Interventions:</b> les interventions de la protection civile en faveur de la collectivité sur le plan national ont été approuvées conformément à la procédure et dans les délais impartis						
- Proportion des demandes traitées dans les délais (%), min.)	100	98	98	98	98	98
<b>Ouvrages de protection:</b> le maintien de la valeur et la rénovation des ouvrages de protection sont assurés						
- Recensement en vue du bilan des abris et recensement des abris et des places protégées contrôlés et opérationnels (nombre, min.)	26	26	26	26	26	26
- Relevé de l'utilisation des contributions de remplacement dans les cantons (nombre, min.)	26	26	26	26	26	26
<b>Formation:</b> les prestations de formation du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont de qualité et fournies dans un souci d'économie						
- Satisfaction des participants aux cours (%), min.)	93	90	90	90	90	90
- Exercices avec les états-majors cantonaux de conduite (nombre, min.)	14	9	10	9	10	9
- Formation aboutie d'instructeurs/trices de la protection civile titulaires du brevet fédéral (%), min.)	100	85	85	85	85	85
- Jours de participation au Centre fédéral de formation de Schwarzenburg (CFFS) (nombre, milliers, min.)	22	20	24	28	30	30
- Coûts par participant et par jour (CHF, max.)	492	500	500	500	500	500

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Protection civile: effectif de la protection civile (nombre)	76 166	76 067	69 686	74 442	67 324	59 815
Protection civile: jours de service effectués dans la protection civile (nombre)	403 255	544 477	450 816	400 023	379 703	399 221
Constructions protégées: postes de commandement (nombre)	824	811	796	795	795	765
Constructions protégées: postes d'attente (nombre)	1 150	1 131	1 118	1 117	1 116	1 040
Formation: jours par participants pendant la formation et les exercices (nombre)	9 983	7 364	8 161	10 931	10 377	13 482
Formation: taux net d'occupation des chambres du Centre fédéral de formation de Schwarzenburg (%)	-	58	60	66	84	96

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>17 592</b>	<b>18 986</b>	<b>22 645</b>	<b>19,3</b>	<b>22 672</b>	<b>22 657</b>	<b>22 829</b>	<b>4,7</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 592	18 986	22 645	19,3	22 672	22 657	22 829	4,7
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			3 659		27	-15	172	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>192 687</b>	<b>237 876</b>	<b>217 548</b>	<b>-8,5</b>	<b>211 970</b>	<b>211 955</b>	<b>212 558</b>	<b>-2,8</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	170 410	189 803	189 922	0,1	187 011	186 997	187 600	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			119		-2 911	-14	603	
Crédits ponctuels								
A202.0164 POLYCOM, maintien de la valeur	4 720	4 743	966	-79,6	-	-	-	-100,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-3 776		-966	-	-	
A202.0173 Système national d'échange de données sécurisé SEDS	1 463	21 201	4 631	-78,2	3 131	3 130	3 130	-38,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-16 570		-1 500	-1	0	
Domaine des transferts								
GP 3: Protection civile et formation								
A231.0113 Protection civile	16 094	22 128	22 028	-0,5	21 828	21 828	21 828	-0,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-100		-200	0	0	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	val. abs.	Δ 2025-26 %
	2024	2025	2026		
<b>Total recettes courantes</b>	<b>17 592 426</b>	<b>18 986 000</b>	<b>22 645 200</b>	<b>3 659 200</b>	<b>19,3</b>

Les revenus de fonctionnement se composent des recettes courantes tirées des ventes de cours et de la location d'infrastructures de formation ainsi que de la facturation de prestations du Laboratoire de Spiez et de la Division NEOC à des tiers. À cela s'ajoutent la facturation des dépenses de l'organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) aux exploitants de centrales nucléaires, celle des dépenses d'exploitation et d'entretien de Polyalert (alarme) aux exploitants d'ouvrages d'accumulation et, aux cantons, celle de l'utilisation du système d'information et d'intervention (SII) et de leur part des dépenses d'exploitation relatives au RDS+. Les revenus provenant de l'imputation des prestations (IP) concernent les prestations générales, les expertises et activités de conseil du Laboratoire de Spiez, principalement au profit du domaine de la Défense et de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), ainsi que l'exploitation de bâtiments par l'OFPP sur mandat d'armasuisse (Laboratoire de Spiez et CFFS).

Les recettes devraient augmenter de 3,7 millions par rapport au budget 2025. Leur progression s'explique principalement par le fait que les dépenses d'exploitation du RDS+ sont pour la première fois répercutées sur les cantons (+ 4,5 mio). C'est également la raison de l'augmentation par rapport au compte 2024. En contrepartie, les peines conventionnelles infligées à des prestataires devraient diminuer (- 0,6 mio). Des recettes moindres sont attendues concernant les prestations de services internes à l'administration fédérale (IP ; - 0,2 mio).

#### **Base légale**

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.7), art. 54, al. 3, et 95.

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>170 409 998</b>	<b>189 803 300</b>	<b>189 921 800</b>	<b>118 500</b>	<b>0,1</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>163 684 617</b>	<b>185 380 600</b>	<b>185 567 600</b>	<b>187 000</b>	<b>0,1</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	149 474 307	166 240 600	165 107 600	-1 133 000	-0,7
Dépenses de personnel	53 758 933	56 930 200	57 820 600	890 400	1,6
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	95 715 374	109 310 400	107 287 000	-2 023 400	-1,9
<i>dont informatique</i>	25 022 064	33 106 800	29 747 400	-3 359 400	-10,1
<i>dont conseil</i>	2 031 227	2 065 700	2 431 400	365 700	17,7
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	14 210 310	19 140 000	20 460 000	1 320 000	6,9
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>6 725 382</b>	<b>4 422 700</b>	<b>4 354 200</b>	<b>-68 500</b>	<b>-1,5</b>
Postes à plein temps (Ø)	297	310	316	6	1,9

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps

Par rapport au montant inscrit au budget 2025, les dépenses de personnel augmentent de 0,9 million, pour atteindre 57,8 millions. La mise en œuvre du concept concernant les ouvrages de protection et le renforcement de la protection civile nécessiteront la création de 2,5 nouveaux postes. En outre, un poste est transféré de l'Office fédéral de la santé publique à l'OFPP (+ 0,2 mio ; programme Digisanté).

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Au titre des dépenses de biens et services et des dépenses d'exploitation, environ 107 millions sont sollicités au budget 2026, soit 2 millions de moins qu'en 2025 et près de 12 millions de plus qu'enregistré au compte 2024.

Les *dépenses de biens et services liées à l'informatique* s'élèvent à environ 30 millions, dont 23 millions pour l'exploitation des systèmes existants et 7 millions pour le développement de projets. En 2026, les principaux projets seront le renouvellement du système d'information et d'intervention (SII NG), l'analyse de la mobilité ainsi que le cycle de vie de l'infrastructure informatique de la Division NEOC. Par rapport au budget de l'exercice précédent, cela représente une réduction totale de 3,4 millions. Dans le budget 2026, les coûts informatiques varient notamment en raison de l'introduction du nouveau modèle de production de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, qui permet d'attribuer ces coûts en respectant encore mieux le principe de causalité. Cela entraîne une réduction des coûts pour les services standard et une augmentation simultanée pour les applications spécialisées (- 1,7 mio). Les coûts des prestations fournies par le commandement Cyber et par conséquent les charges informatiques de l'OFPP reculent de 2,8 millions par suite de la clôture du projet « Maintien de la valeur Polycom 2030 ». Divers projets (principalement dans le domaine informatique de la Division NEOC et de la communication sécurisée) enregistrent également une baisse globale d'environ 2,7 millions. La mise en service du RDS+ entraîne toutefois une augmentation des charges d'exploitation (IP par le commandement Cyber) de 3,8 millions.

Les *dépenses de conseil* d'un montant de 2,4 millions doivent essentiellement servir à la recherche et au développement dans le domaine de la protection de la population (1,6 mio) ainsi que pour des conseils généraux (0,6 mio) dans les divisions Stratégie et pilotage, Protection civile et formation, Laboratoire de Spiez et NEOC. Elles augmentent d'environ 0,4 million par rapport au budget précédent. Des moyens supplémentaires uniques sont nécessaires pour le développement de l'OFPP dans les domaines de la gestion des programmes et des projets.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation d'un montant de 75,1 millions comprennent la part nationale de Polycom (exploitation), les charges pour les sirènes et le système d'alarme Polyalert, les charges d'exploitation du Laboratoire de Spiez et de la Division NEOC ainsi que les frais de loyer (IP) sur les quatre sites de l'OFPP (Berne, Zurich, Spiez et Schwarzenburg). Elles enregistrent une progression totale de 1 million, laquelle s'explique principalement par une augmentation des coûts d'entretien des systèmes de communication sécurisée.

#### Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

En raison de mises à l'actif plus importantes au niveau des systèmes d'alarme et de communication sécurisée au cours des années précédentes, les amortissements augmentent de 1,3 million pour s'établir à 20,4 millions. Par rapport à 2024, environ 6 millions supplémentaires seront nécessaires en raison de l'avancement du projet relatif aux systèmes de communication sécurisée.

## Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'OFPP, qui s'élèvent à 4,4 millions, concernent principalement les acquisitions en rapport avec les systèmes d'alarme, d'information et de communication sécurisée (2,5 mio) ainsi que le matériel d'intervention NBC et les appareils de mesure du Laboratoire de Spiez (1,9 mio). Si peu de changements sont à relever du côté des investissements par rapport au budget de l'exercice précédent, le montant engagé à ce titre en 2024 (Polycom et appareils du laboratoire de Spiez) était supérieur de 2,4 millions.

### Remarques

Crédits d'engagement « Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2023-2026 » (V0055.07) et « Renouvellement du système d'information et d'intervention » (SII) (V0322.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch B 1.

### A202.0164 POLYCOM, MAINTIEN DE LA VALEUR

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>4 719 677</b>	<b>4 742 700</b>	<b>966 400</b>	<b>-3 776 300</b>	<b>-79,6</b>
Dépenses courantes	1 990 839	3 515 200	-	-3 515 200	-100,0
Dépenses d'investissement	2 728 838	1 227 500	966 400	-261 100	-21,3

En vertu de la LPPCi, la Confédération est notamment responsable du fonctionnement des systèmes télématiques. Le système radio mobile de sécurité Polycom est le réseau utilisé au quotidien par les autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, entretien des routes nationales, OFPP, Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières [OFDF]). Il se compose d'environ 750 stations de base, dont 250 sous la responsabilité de l'OFDF. L'OFPP assume la mise à disposition et l'exploitation des composants nationaux de Polycom.

Polycom doit rester opérationnel jusqu'en 2035. Des mesures de maintien de la valeur sont prises à cet effet depuis 2017. Mené en tant que projet clé du secteur TNI de la Confédération, le projet Polycom 2030 est examiné périodiquement par le Contrôle fédéral des finances.

De 2016 à 2030, le total des dépenses dédiées à ce projet s'élève à 500 millions pour la Confédération. Ce montant inclut 326,6 millions pour les prestations fournies par l'administration fédérale (161 mio pour l'OFDF et 165,6 mio pour l'OFPP). En 2016, 13,8 millions supplémentaires ont déjà été utilisés pour des travaux de développement. Les 159,6 millions restants concernent des acquisitions et des prestations de tiers et sont couverts par un crédit d'engagement.

Le 6.12.2016, le Parlement a adopté le crédit d'engagement pour le maintien de la valeur de Polycom (159,6 mio), qui englobe à son tour deux crédits d'engagement :

- développement, acquisition et exploitation de la technologie de remplacement à l'OFPP (94,2 mio) ;
- remplacement des stations de base de l'OFDF (65,4 mio).

Le projet Polycom 2030 se déroule en deux étapes. Le 6.12.2016, le Parlement a libéré la première étape, et le Conseil fédéral, la seconde le 20.6.2018. Les domaines du projet qui relèvent de l'OFPP sont échelonnés comme suit :

- 1<sup>re</sup> étape : mise en place de la passerelle, remplacement de l'infrastructure de commutation et préparation de la migration ;
- 2<sup>e</sup> étape : gestion du projet et fonctionnement en parallèle.

Sur le présent crédit, un montant de 1 million est porté au budget 2026 (- 3,8 mio par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice précédent). Il permettra de garantir l'achèvement du projet. En 2026, outre les moyens budgétés, les réserves affectées restantes devront également être utilisées, si nécessaire.

Le renouvellement des stations de base s'est achevé fin 2024 et le raccordement des postes de commande progresse comme prévu. Grâce à une planification rigoureuse des migrations et à un suivi étroit par l'OFPP, les écarts peuvent être détectés à un stade précoce. En l'état actuel des choses, le renouvellement complet du système Polycom devrait être réalisé en grande partie en 2025 et achevé en 2026, dans le respect du budget.

### Base légale

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 18 et 23.

### Remarques

Les prestations propres destinées à l'exploitation de Polycom (technologie TDM) sont prises en charge au moyen du crédit A200.0001 « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » et s'élèvent à environ 7 millions par an.

Voir également : 606 OFDF / A202.0163 « Polycom, maintien de la valeur ».

Crédit d'engagement « Polycom, maintien de la valeur » (V0280.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

**A202.0173 SYSTÈME NATIONAL D'ÉCHANGE DE DONNÉES SÉCURISÉ SEDS**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>1 463 178</b>	<b>21 201 300</b>	<b>4 631 000</b>	<b>-16 570 300</b>	<b>-78,2</b>
Dépenses courantes	1 463 178	6 933 900	4 631 000	-2 302 900	-33,2
Dépenses d'investissement	-	14 267 400	-	-14 267 400	-100,0

Le SEDS doit être mis en place pour augmenter la sécurité des systèmes de télécommunication et l'échange à large bande d'informations et de données entre les organes de conduite, les autorités chargées de la sécurité, les organisations d'intervention et les exploitants d'infrastructures critiques, et pour renforcer la protection contre les cyberattaques. La Confédération, les cantons et des tiers participent conjointement aux coûts de ce système coordonné.

Le SEDS a pour but d'assurer la connexion à large bande entre 40 sites de la Confédération, 36 points de raccordement cantonaux et 43 exploitants d'infrastructures critiques pendant au moins deux semaines, même en cas de pénurie d'électricité prolongée, de panne de courant ou de défaillance des réseaux de communication commerciaux. L'intégrité et la protection contre les cyberattaques doivent également être renforcées de manière notable. Le projet global SEDS comprend un réseau de données sécurisé (RDS), un système d'accès aux données (SAD) et un réseau de suivi de la situation (RSS). Les différents composants sont mis en œuvre de manière échelonnée. Le 30.4.2025, le Conseil fédéral a décidé de renoncer au remplacement fonctionnel de VULPUS (RFV).

De 2020 à 2027, le total des dépenses pour la Confédération s'élève à 241,5 millions, 34,4 millions pour les prestations fournies par l'administration elle-même (OFPP et Défense / commandement Cyber) sous forme de coûts de personnel, 60,1 millions pour l'exploitation et la maintenance et 150 millions pour les investissements. La mise hors service de systèmes obsolètes entraînera l'arrivée à terme de dépenses d'exploitation annuelles de l'ordre de 1,5 million à compter de 2026.

Lors de la session d'automne 2019, le Parlement a approuvé pour le développement et l'acquisition du SEDS un crédit d'engagement de 150 millions, qui sera débloqué en trois étapes :

- 1<sup>re</sup> étape : conception du projet et concrétisation des sous-projets ;
- 2<sup>e</sup> étape : réalisation d'un test d'exploitation, suivi de la mise en service du réseau ;
- 3<sup>e</sup> étape : mise en service et poursuite du développement du système d'accès aux données.

Le Parlement a libéré des ressources de l'ordre de 14,7 millions pour la réalisation de la première étape (conception) lors de l'approbation du crédit d'engagement. Le Conseil fédéral décide du déblocage des fonds pour la deuxième étape (réalisation), d'un montant de 83,6 millions, et pour la troisième étape (développement), d'un montant de 51,7 millions, conformément au message. Ainsi il a libéré une partie des fonds pour la deuxième étape (52,9 mio) le 16.12.2022 et le reste (30,7 mio) le 25.6.2025.

L'ensemble du projet a été restructuré. Afin d'éviter de nouveaux retards, les parties les plus avancées, dont la mise en œuvre est plus longue et qui présentent des similarités, seront traitées en priorité. Dans le cadre du sous-projet « RDS+ » (réseau de données sécurisé avec échange de données Confédération-cantons), il est prévu de raccorder les postes de conduite de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques au réseau de données sécurisé de l'armée. L'épine dorsale du futur SEDS sera ainsi constituée. À cet égard, diverses mesures de construction sont nécessaires pour remplir les exigences élevées en matière de sécurité contre les défaillances des raccordements (sécurité électrique, protection contre les dangers naturels).

En 2026, le budget prévoit 4,6 millions pour les dépenses d'exploitation. 3,8 millions ont été transférés au commandement Cyber pour l'exploitation des sites cantonaux du RDS+. L'avancement du projet, c'est-à-dire les investissements en 2026, sera financé exclusivement au moyen de réserves affectées (ce qui explique l'écart par rapport au compte 2024). Compte tenu des retards enregistrés les années précédentes et de la constitution de réserves dans le cadre des comptes annuels 2024, le SEDS disposera d'environ 40 millions de réserves affectées, ce qui devrait suffire pour faire progresser le projet conformément à la planification.

**Base légale**

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 19 et 25, al. 1 et 2.

**Remarques**

Crédit d'engagement « Système national d'échange de données sécurisé SEDS » (V0333.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3 : PROTECTION CIVILE ET FORMATION

### A231.0113 PROTECTION CIVILE

CHF	C	B	B	val. abs.	$\Delta$ 2025-26 %
	2024	2025	2026		
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>16 093 654</b>	<b>22 128 300</b>	<b>22 028 300</b>	<b>-100 000</b>	<b>-0,5</b>

Conformément à la LPPCi (RS 520.1), la Confédération est responsable des systèmes de transmission de l'alarme à la population et des systèmes télématiques de la protection civile et verse des contributions aux infrastructures cantonales. Elle est aussi responsable du matériel standardisé de la protection civile et doit assurer la disponibilité opérationnelle des constructions protégées en cas de conflit armé (contributions forfaitaires aux cantons).

Par rapport au budget 2025, les ressources prévues à ce titre reculent légèrement de 0,1 million, pour s'établir à 22 millions. En 2026, les moyens disponibles pour l'acquisition de matériel d'intervention NBC seront donc légèrement moins élevés. En 2024, les moyens destinés aux projets de rénovation et de transformation des ouvrages de protection dans les cantons n'avaient pas été épuisés et les dépenses relatives au matériel standardisé de la protection civile n'avaient pas atteint le niveau prévu.

#### **Base légale**

LF du 20.12.2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1), art. 91 et 99, al. 1.

#### **Remarques**

Crédits d'engagement « Matériel, systèmes d'alarme et de télécommunication 2023-2026 » (V0055.07) et « Constructions protégées et abris pour biens culturels 2023-2026 » (V0054.05), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.



## SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer, en tant que centre de compétences en matière de politique de sécurité et de sécurité de l'information de la Confédération, une coordination optimale de la politique de sécurité
- Relier les domaines d'activités et de compétences relevant de la politique de sécurité afin d'établir les bases conceptuelles générales d'une politique de sécurité cohérente
- Traiter de manière sécurisée les informations placées sous la responsabilité de la Confédération, en application de la loi fédérale du 18.12.2020 sur la sécurité de l'information (LSI ; RS 128), y compris effectuer des contrôles de sécurité relatifs aux personnes pour réduire les risques liés au personnel
- Conseiller, soutenir et représenter le chef du département lors de contacts internationaux concernant la politique de sécurité et dans des affaires relatives à la politique de défense et d'armement, la politique de contrôle des armements et de désarmement ainsi que le contrôle de l'exportation de matériel de guerre et de biens à double usage

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Recettes courantes</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>1,1</b>	<b>138,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>24,2</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>18,2</b>	<b>23,5</b>	<b>26,3</b>	<b>11,8</b>	<b>26,8</b>	<b>24,6</b>	<b>24,6</b>	<b>1,1</b>
Dépenses propres	17,8	23,0	25,8	12,0	26,3	24,1	24,1	1,2
Dépenses de transfert	0,4	0,5	0,5	0,0	0,5	0,5	0,5	0,0
<b>Autofinancement</b>	<b>-17,7</b>	<b>-23,1</b>	<b>-25,3</b>	<b>-9,3</b>	<b>-25,7</b>	<b>-23,5</b>	<b>-23,6</b>	<b>-0,5</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>-17,7</b>	<b>-23,1</b>	<b>-25,3</b>	<b>-9,3</b>	<b>-25,7</b>	<b>-23,5</b>	<b>-23,6</b>	<b>-0,5</b>

### COMMENTAIRE

Le Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) anticipe les développements en matière de politique de sécurité et élabore, à l'intention des décideurs politiques, des options d'action stratégique. Il harmonise les instruments de politique de sécurité de l'administration fédérale et assure, avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et d'autres services, la coopération internationale en matière de politique de sécurité. Le service spécialisé de la Confédération pour la sécurité de l'information, qui comprend les trois domaines Bases de sécurité fédérales, Gestion fédérale de la sécurité et Service spécialisé pour la procédure de sécurité relative aux entreprises, appartient également au domaine d'activité du SEPOS. L'organisation du nouveau Secrétariat d'État restera une priorité en 2026. Il s'agira concrètement de renforcer la coordination de la politique de sécurité et d'assurer sa mise en œuvre.

Les recettes courantes comprennent la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité et les revenus générés par la réalisation de contrôles de sécurité relatifs aux personnes. Elles augmentent de 0,6 million car des contrôles de sécurité relatifs aux personnes supplémentaires sont facturés à des tiers.

Concernant les dépenses courantes du SEPOS, 98 % concernent le domaine propre et 2 % le domaine des transferts (contributions à des projets de coopération dans le domaine de la promotion civile de la paix).

Les dépenses propres prévues en 2026 sont supérieures de 2,8 millions à celles du budget 2025 (25,8 mio en 2026 contre 23 mio en 2025). Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les dépenses de personnel et les frais de location et d'informatique. Les dépenses de transfert restent au même niveau.

Les dépenses propres reculeront d'environ 2,2 millions dès l'exercice 2028 du plan financier, notamment en raison de l'achèvement à cette date du projet « Système d'information sur le contrôle de sécurité relatif aux personnes » (SICSP) pour l'administration fédérale, l'armée et des tiers.

### AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2026

- Journée d'information obligatoire à l'intention des femmes : adoption du message
- Stratégie de politique de sécurité : adoption

### PROJETS 2026

- Mise en œuvre de la loi sur la sécurité de l'information (LSI) : mise en place de services spécialisés et fourniture de prestations
- Stratégie du Conseil fédéral sur la politique de sécurité : mise en œuvre et accompagnement par le SEPOS
- Groupe de travail interdépartemental (GTI) activités d'influence et désinformation : mise en œuvre
- Programme de partenariat individualisé (Individually Tailored Partnership Programme, ITTP) 2025-2028 de l'OTAN : lancement de l'évaluation à mi-parcours

## GP 1: POLITIQUE DE SÉCURITÉ

### MANDAT DE BASE

Le SEPOS anticipe les développements en matière de politique de sécurité et élabore, à l'intention des décideurs politiques, des options d'action stratégique. Il harmonise les instruments de politique de sécurité de l'administration fédérale et assure, avec le DFAE et d'autres services, la coopération internationale en matière de politique de sécurité. Le service spécialisé de la Confédération pour la sécurité de l'information, qui comprend les trois domaines Bases de sécurité fédérales, Gestion fédérale de la sécurité et Service spécialisé pour la procédure de sécurité relative aux entreprises, appartient également au domaine d'activité du SEPOS.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,5	0,4	1,1	138,1	1,1	1,1	1,1	24,2
Charges et dépenses d'investissement	17,8	23,0	25,8	12,0	26,3	24,1	24,1	1,2

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Positionnement SEPOS:</b> le SEPOS se positionne auprès des unités administratives de la Confédération comme partenaire de premier plan dans la politique de sécurité suisse et crée les bases générales d'une politique de sécurité cohérente						
- Évaluation des partenaires de la politique de sécurité concernant le positionnement et la fourniture de prestations du SEPOS (échelle 1 à 10)	-	7,0	7,5	8,0	8,0	8,0

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>476</b>	<b>447</b>	<b>1 064</b>	<b>138,1</b>	<b>1 064</b>	<b>1 064</b>	<b>1 064</b>	<b>24,2</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	476	447	1 064	138,1	1 064	1 064	1 064	24,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			617		0	0	0	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>18 199</b>	<b>23 543</b>	<b>26 317</b>	<b>11,8</b>	<b>26 774</b>	<b>24 581</b>	<b>24 626</b>	<b>1,1</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 758	23 043	25 817	12,0	26 274	24 081	24 126	1,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			2 774		457	-2 192	45	
Domaine des transferts								
GP 1: Politique de sécurité								
A231.0104 Contributions à la promotion de la paix	441	500	500	0,0	500	500	500	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes courantes</b>	<b>476 052</b>	<b>447 100</b>	<b>1 064 400</b>	<b>617 300</b>	<b>138,1</b>

Ce poste englobe les recettes provenant de la facturation des contrôles de sécurité relatifs aux personnes effectués pour des tiers, de la participation des cantons aux coûts du bureau du Réseau national de sécurité et de la location de places de stationnement au personnel. L'augmentation des recettes de 0,6 million est due à l'imputation à des tiers, prévue pour la première fois dans le budget 2026, des nouveaux contrôles de sécurité relatifs aux personnes travaillant dans le domaine des centrales nucléaires et de la société nationale du réseau de transport d'électricité (Swissgrid).

#### *Bases légales*

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS ; RS 172.045.103). LF du 18.12.2020 sur la sécurité de l'information (LSI ; RS (SR) 128).

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>17 758 496</b>	<b>23 043 400</b>	<b>25 817 200</b>	<b>2 773 800</b>	<b>12,0</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>17 758 496</b>	<b>23 043 400</b>	<b>25 817 200</b>	<b>2 773 800</b>	<b>12,0</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	17 758 496	23 043 400	25 817 200	2 773 800	12,0
Dépenses de personnel	15 817 922	17 534 600	18 717 900	1 183 300	6,7
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	1 940 573	5 508 800	7 099 300	1 590 500	28,9
<i>dont informatique</i>	3 957	2 288 500	3 616 500	1 328 000	58,0
<i>dont conseil</i>	1 164 212	1 487 300	1 220 000	-267 300	-18,0
Postes à plein temps (Ø)	85	91	99	8	8,8

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps

Le budget 2026 prévoit environ 19 millions pour les dépenses de personnel. La hausse de 1,2 million par rapport au budget 2025 est liée aux services de sécurité de l'information (transfert du service spécialisé de l'Office fédéral de la cybersécurité [OFCS] vers le SEPOS), à l'état-major (fonctions transversales) et aux contrôles de sécurité relatifs aux personnes. Les dépenses supplémentaires correspondantes sont soit transférées vers le SEPOS à partir d'autres unités administratives, soit contre-financées par la facturation à des tiers.

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

En ce qui concerne les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, le SEPOS budgétise 7,1 millions. Ces ressources seront utilisées en particulier pour l'informatique, les charges de conseil et les recherches sur mandat. Le montant sollicité est supérieur de 1,6 million à celui budgétisé pour 2025, les dépenses supplémentaires étant requises notamment dans le domaine de l'informatique et des prestations externes. Le surcroît (+ 5,2 mio) par rapport au compte 2024 est principalement lié à l'informatique.

Sur les 3,6 millions prévus pour l'*informatique*, 1,6 million concerne l'exploitation et 2 millions les projets. En 2026, les principaux projets informatiques seront les suivants : système d'information sur le contrôle de sécurité relatif aux personnes (SICSP) pour l'administration fédérale, l'armée et des tiers et procédures de sécurité relative aux entreprises (FABS). Les dépenses liées à l'informatique sont supérieures de 1,3 million au montant prévu au budget 2025 : 0,6 million supplémentaire est nécessaire pour l'exploitation (nouvelles applications spécialisées, modification des prix d'imputation liée à la base de calcul du nouveau modèle de production de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, acquisitions plus nombreuses par le SEPOS). Pour les projets, l'augmentation s'élève à 0,7 million. Le projet SICSP en est la cause. Si les dépenses pour l'informatique étaient si basses en 2024, c'est parce que le Secrétariat général du DDPS réglait alors, pour des raisons techniques, les charges du SEPOS liées à l'imputation des prestations (IP).

Sur le montant de 1,2 million budgétisé pour les *dépenses de conseil*, 1 million est consacré au centre national d'études sur la politique de sécurité (*Center for Security Studies*, CSS, de l'EPF Zurich). De plus, il est prévu de consacrer 0,2 million à diverses consultations mineures. La différence par rapport à 2025 (- 0,3 mio) s'explique par la compensation à ce titre d'un montant de 0,3 million supplémentaire alloué pour des prestations externes.

Sur les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation du SEPOS qui s'élèvent à 2,3 millions, 0,8 million est destiné à l'Office fédéral des constructions et de la logistique à titre de loyers (imputation de prestations interne à la Confédération). Sont également planifiés les moyens pour les biens d'équipement, fournitures de bureau et imprimés (0,1 mio), les prestations de service externes (0,4 mio), les frais (0,7 mio), les charges d'exploitation distinctes (0,1 mio) et les prestations de service IP (0,1 mio). Concernant les charges de location accrues dues à la mise en place du SEPOS et les prestations de service externes liées à la reprise de tâches de l'OFCS, le budget prévoit 0,5 million de plus par rapport à 2025.

**A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>440 877</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Les moyens seront utilisés pour des projets de coopération dans le domaine de la promotion civile de la paix. Les contributions financières concernent des projets qui visent à assurer la sécurité et la stabilité et qui servent les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité. Parmi les principaux projets figure la poursuite du soutien financier apporté à la présence multinationale aux frontières égypto-israélienne et égypto-palestinienne dans la péninsule du Sinaï.

**Base légale**

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4.

**Remarque**

Crédit d'engagement « Promotion de la paix 2024-2027 » (V0111.05), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

## DÉFENSE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix
- Défense du pays et de sa population
- Soutien aux autorités civiles, notamment en cas de menace grave contre la sécurité intérieure et de situation extraordinaire
- Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse
- Contribution à la promotion de la paix à l'échelon international
- Soutien aux autorités civiles à l'étranger
- Fourniture de prestations de base à la Confédération, au Réseau national de sécurité (RNS) et aux cantons

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Recettes courantes</b>	<b>324,5</b>	<b>368,5</b>	<b>359,4</b>	<b>-2,5</b>	<b>360,7</b>	<b>360,3</b>	<b>360,3</b>	<b>-0,6</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>5 265,7</b>	<b>4 972,0</b>	<b>5 140,6</b>	<b>3,4</b>	<b>5 194,4</b>	<b>5 297,0</b>	<b>5 414,6</b>	<b>2,2</b>
Dépenses propres	5 212,6	4 917,8	5 086,1	3,4	5 140,0	5 242,6	5 360,2	2,2
Dépenses de transfert	53,1	54,2	54,5	0,6	54,4	54,4	54,4	0,1
Dépenses financières	0,0	–	–	–	–	–	–	–
<b>Autofinancement</b>	<b>-4 941,2</b>	<b>-4 603,5</b>	<b>-4 781,1</b>	<b>-3,9</b>	<b>-4 833,6</b>	<b>-4 936,7</b>	<b>-5 054,2</b>	<b>-2,4</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-1 008,7	-949,5	-939,7	1,0	-939,7	-939,7	-939,7	0,3
<b>Résultat annuel</b>	<b>-5 949,9</b>	<b>-5 553,0</b>	<b>-5 720,8</b>	<b>-3,0</b>	<b>-5 773,3</b>	<b>-5 876,4</b>	<b>-5 993,9</b>	<b>-1,9</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3,3</b>	<b>5,1</b>	<b>5,2</b>	<b>3,5</b>	<b>5,2</b>	<b>5,2</b>	<b>5,2</b>	<b>0,9</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 023,3</b>	<b>1 929,3</b>	<b>1 855,7</b>	<b>-3,8</b>	<b>2 107,6</b>	<b>2 394,1</b>	<b>3 016,0</b>	<b>11,8</b>

### COMMENTAIRE

Lors de sa session d'hiver 2024, le Parlement a décidé, par la voie de l'arrêté fédéral II, d'augmenter les dépenses d'armement pendant la période allant de 2026 à 2029, afin de porter les dépenses de l'armée à 1 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici 2032. Il a aussi décidé de réduire les dépenses d'exploitation.

En 2026, les priorités de la Défense seront le programme Air2030, l'acquisition du mortier 12 cm 16, le renouvellement des véhicules pour sapeurs de chars, le système modulaire d'habillement et d'équipement (SMHE), la modernisation des télécommunications de l'armée et l'équipement des centres de calcul du DDPS.

Les recettes courantes sont moins élevées qu'au budget précédent (env. - 9 mio), notamment en raison de la baisse des revenus provenant des prestations de l'exploitant (internes à la Confédération) réalisées sur le parc immobilier (par ex. diminution de la consommation d'électricité). Elles devraient se maintenir à un niveau identique sur toute la période du plan financier.

Les dépenses courantes de la Défense sont imputables à raison de 99 % au domaine propre et de 1 % au domaine des transferts.

Les dépenses courantes augmentent d'environ 169 millions par rapport au budget précédent. Leur progression s'explique, d'une part, par la hausse des dépenses d'exploitation de l'armée (+ 151 mio), des dépenses d'armement (+ 49 mio), des dépenses liées à l'informatique (+ 42 mio) et des dépenses de personnel (+ 31 mio), et, d'autre part, par la diminution des loyers (- 97 mio). Ces augmentations, tout comme celles prévues pour les années du plan financier (2027 + 54 mio ; 2028 + 103 mio ; 2029 + 118 mio), résultent de la décision d'accroître les dépenses de l'armée. Les dépenses de transfert demeurent stables.

Les amortissements et autres variations d'évaluation du patrimoine administratif diminuent d'environ 10 millions par rapport au budget précédent, surtout en raison de la baisse des amortissements de systèmes d'armement due à des prolongations d'utilisation. Dans les années du plan financier, ils restent stables.

Les recettes d'investissement ne varient guère par rapport au budget 2025 et restent stables sur toute la période du plan financier.

Les dépenses d'investissement prévues diminuent de quelque 74 millions par rapport au budget précédent. L'augmentation des dépenses d'armement décidée par le Parlement sera mise en œuvre au titre des dépenses courantes. Contrairement aux attentes du Parlement, il ne sera pas possible de répondre aux besoins croissants liés au fonctionnement de l'armée en augmentant uniquement les acquisitions d'armement et en réduisant les dépenses d'exploitation. Le renforcement des capacités de défense de la Suisse ne pourra donc pas se faire au rythme souhaité par le Parlement. Néanmoins, dans le budget 2026, le rapport entre les dépenses d'exploitation et les investissements est de 53 % contre 47 %, ce qui, par rapport à la moyenne à long terme visée de 60 % contre 40 %, montre que la priorité est accordée aux investissements. Les dépenses d'investissement augmenteront fortement au cours des années du plan financier (2027 + 252 mio ; 2028 + 287 mio ; 2029 + 622 mio).

**AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2026**

- Message sur l'armée : adoption du message

**PROJETS 2026**

- Alimentation de l'armée : amélioration de l'alimentation
- Alimentation de l'armée : augmentation de la proportion de femmes
- Développement des forces : définition des valeurs de référence et de l'orientation de l'armée
- Exploitation : rapport stable entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement
- Exploitation : mise en œuvre des mesures de dérégulation
- Autoprotection : mise en œuvre de l'autoprotection ALPHA
- Coopération internationale : intensification dans le respect des conditions-cadres politiques
- Formation : bases pour l'entraînement aux exercices en formation
- Numérisation : numérisation du livret de service

## GP 1: DIRECTIVES, PLANIFICATION ET PILOTAGE

### MANDAT DE BASE

Le chef de l'Armée bénéficie des prestations de ce groupe pour la conduite du domaine départemental de la Défense. Dans ce contexte, les prestations contribuent à l'application des directives politiques à l'échelon militaro-stratégique et assurent le développement, la planification, l'attribution des ressources ainsi que la conduite de l'organisation. De plus, elles permettent de représenter les intérêts de l'armée au niveau international et d'édicter des directives en matière de développement et de pilotage des opérations, d'instruction, de logistique et d'aide au commandement.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus	19,3	30,0	32,1	7,1	32,1	32,1	32,1	1,7
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	428,2	469,9	529,6	12,7	528,4	525,7	526,2	2,9
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Crédibilité et confiance:</b> l'armée jouit d'une grande confiance et d'un soutien fort auprès de la population						
- Indice de confiance dont l'armée jouit dans la population selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,8	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
- Indice de satisfaction concernant les prestations de l'armée selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,7	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
<b>Développement et planification du domaine dép. de la Défense:</b> les ressources en matière de personnel et de matériel visant à remplir le profil des prestations sont assurées à long terme						
- Jours de service par an (nombre, mio)	5,6	5,4	5,6	5,7	5,7	5,8
- Part des charges liées à l'armement dans le total des charges AIF (%)	41	41	45	48	51	54
<b>Équipement de la troupe:</b> l'armée dispose de systèmes principaux opérationnels						
- Taux de corps de troupe et d'états-majors de toute l'armée équipés de systèmes principaux (%)	98	95	95	95	95	95
- Taux de corps de troupe et d'états-majors à disponibilité élevée équipés de systèmes principaux (%)	100	100	100	100	100	100
<b>Employeur concurrentiel:</b> l'attrait de l'employeur est assuré au moyen d'une politique du personnel durable et axée sur l'avenir						
- Satisfaction au travail selon l'enquête triannuelle exhaustive de l'Office fédéral du personnel (points 0 - 100)	-	-	75	-	-	75
- Apprentis (nombre)	452	500	500	500	500	500
<b>Gestion immobilière efficace:</b> les frais de location bruts des biens immobiliers sont réduits grâce à un parc immobilier adapté et orienté vers l'avenir						
- Réduction du loyer brut (%), min.)	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nécessité de l'armée selon l'étude Sécurité (%)	79	77	73	79	78	82
Opinion générale concernant les dépenses en matière de défense selon l'étude Sécurité (part juste assez, trop peu, beaucoup trop peu) (%)	61	58	56	53	61	66
Personnel militaire permanent (nombre EPT)	2 981	3 054	3 030	3 013	3 024	3 060
Personnel civil permanent (nombre EPT)	6 123	6 261	6 209	6 100	6 156	6 002
Loyer brut (CHF, mrd)	0,97	0,96	0,95	0,94	0,94	1,02

## GP 2 : INSTRUCTION

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification et la conduite de l'instruction de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent d'édicter les prescriptions nécessaires ainsi que de concevoir et de coordonner les exercices de l'armée. L'instruction de base et l'instruction en formation des militaires jusqu'à l'échelon de l'unité, de même que la formation des cadres de milice et du personnel militaire de carrière, font partie de ce groupe. Enfin, celui-ci apporte un soutien aux formations d'engagement dans le cadre de l'établissement de la disponibilité opérationnelle.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus	1,2	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	1,0	0,0
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	721,3	733,8	707,9	-3,5	707,7	707,3	707,2	-0,9
Dépenses d'investissement	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Effectifs:</b> le renouvellement du personnel est assuré à moyen et long termes						
- Effectifs réglementaires de l'armée (nombre militaires)	99 107	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
- Effectifs réels de l'armée (nombre militaires)	146 974	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
<b>Instruction de base et en formation:</b> l'instruction est efficace et conforme aux besoins						
- Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	21 314	23 000	22 500	22 500	22 500	22 500
- Sous-officiers et sous-officiers supérieurs instruits (nombre militaires)	3 264	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200
- Officiers subalternes instruits (nombre militaires)	729	800	800	800	800	800
- Taux d'utilisation des centres d'instruction au combat (%)	95	95	95	95	95	95
- Taux d'utilisation des simulateurs de conduite (%)	100	95	95	95	95	95
<b>Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U):</b> l'instruction est efficace et conforme aux besoins						
- Commandants d'unité instruits (nombre militaires)	102	110	110	110	110	110
- Commandants de corps de troupe avec brevet (nombre militaires)	37	25	25	25	25	25
- Assistants de gestion niveau Grandes Unités instruits (nombre militaires)	110	110	110	110	110	110
- Assistants de gestion niveau corps de troupe instruits (nombre militaires)	327	250	250	250	250	250
- Officiers d'état-major général avec brevet (nombre militaires)	23	20	20	20	20	20
<b>Formation de militaire de carrière:</b> l'instruction est efficace et conforme aux besoins						
- Personnes ayant terminé l'académie militaire (nombre)	26	33	33	33	33	33
- Personnes ayant terminé une école de sous-officiers (nombre)	31	38	38	38	38	38

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	19 905	20 712	20 870	19 535	20 478	21 314
Sous-officiers et sous-officiers supérieurs instruits (nombre militaires)	3 192	3 470	3 266	3 065	3 071	3 264
Officiers subalternes instruits (nombre militaires)	793	843	812	699	717	729
Personnes ayant terminé l'académie militaire et l'école de sous-officiers (nombre)	72	67	73	54	68	57

## GP 3 : OPÉRATIONS

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification, la conduite et l'évaluation de toutes les opérations de l'armée en Suisse et à l'étranger (y c. la promotion de la paix). De plus, il permet de garantir la souveraineté sur l'espace aérien ainsi que la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle au sol et dans les airs. Il sert également à planifier et diriger les cours de répétition des Forces terrestres, des Forces aériennes et des divisions territoriales, et à instruire les membres des formations des Forces aériennes, des forces spéciales, de la police militaire et de SWISSINT (y c. les cours de répétition).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus	6,3	12,2	12,1	-0,9	12,1	12,1	12,1	-0,2
Recettes d'investissement	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Charges	892,9	872,9	853,5	-2,2	852,8	854,0	851,7	-0,6
Dépenses d'investissement	0,6	0,5	0,5	0,0	0,5	0,5	0,5	0,0

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Opérations et engagements:</b> la planification, la conduite et l'évaluation de l'ensemble des opérations et engagements de l'armée en Suisse et à l'étranger sont assurées						
- Engagements en Suisse et à l'étranger à planifier simultanément et à mener les uns après les autres (nombre)	5	4	4	4	4	4
- Engagement de la dimension du WEF à Davos à planifier simultanément et à mener les uns après les autres (nombre)	2	1	1	1	1	1
- Engagement de dimension plus grande que le WEF à Davos à planifier simultanément et à mener les uns après les autres (nombre)	0	1	1	1	1	1
- Militaires dans le service de promotion de la paix (nombre)	286	500	500	500	500	500
<b>Disponibilité:</b> la disponibilité des corps de troupe et des états-majors est assurée						
- Disponibilité de base des corps de troupe et des états-majors à disponibilité élevée (%)	80	80	80	80	80	80
- Disponibilité de base des autres corps de troupe et états-majors (%)	80	80	80	80	80	80
<b>Prestations des Forces aériennes:</b> la protection de l'espace aérien et les engagements dans le transport aérien et la reconnaissance aérienne (recherche et sauvetage au profit de la police, etc.) sont assurés						
- Disponibilité d'intervention permanente pour les engagements de police aérienne (%, min.)	100	100	100	100	100	100
- Disponibilité d'un hélicoptère pour le service de recherche et sauvetage dans un délai d'une heure (%)	100	100	100	100	100	100
<b>Prestations de la police militaire:</b> les tâches primaires définies dans les lois et ordonnances sont accomplies et les engagements ordonnés par le Commandement Opérations en Suisse et à l'étranger effectués						
- Membres de la PM pour les engagements au profit de l'armée (nombre)	298	272	272	282	282	282
- Membres de la PM pour la protection d'ouvrages de l'armée (nombre)	213	250	255	240	240	240
- Membres de la PM pour des prestations au profit de tiers (par ex. TIGER, AMBA CENTRO) (nombre)	61	50	45	50	50	50

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Jours de service par année (nombre, mio)	5,262	4,991	5,430	5,310	5,355	5,561
dont nombre total de jours de service lors d'engagements (nombre)	174 737	500 128	139 950	187 576	188 513	235 384
- engagements subsidiaires (nombre)	60 601	402 314	34 923	73 192	63 480	113 142
- aide en cas de catastrophe (nombre)	-	-	1 032	0	1 110	3 429
- engagements d'appui (nombre)	25 875	13 134	13 860	22 489	19 674	18 438
- promotion militaire de la paix (nombre)	88 261	84 680	90 135	91 895	91 432	100 375

## GP 4 : LOGISTIQUE

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour assurer la disponibilité logistique et le service sanitaire de l'armée. Dans ce contexte, il permet de planifier et de gérer des prestations propres ou acquises, de fixer la doctrine de la logistique de l'armée et du service sanitaire ainsi que de gérer le cycle de vie du matériel. En outre, le groupe sert à assurer la planification et la direction des cours de répétition des formations logistiques et sanitaires et à fournir des prestations à l'administration fédérale.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus	284,2	308,9	294,9	-4,5	296,2	295,7	295,8	-1,1
Recettes d'investissement	3,3	5,1	5,2	3,5	5,2	5,2	5,2	0,9
Charges	2 431,8	2 578,6	2 613,9	1,4	2 643,6	2 690,5	2 720,9	1,4
Dépenses d'investissement	87,7	107,6	106,5	-1,0	105,7	94,3	109,1	0,4

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Logistique:</b> les prestations log. au profit des engagements et de l'instruction de l'armée sont assurées						
- Taux d'accomplissement des mandats logistiques selon les bénéficiaires (%), min.)	90	90	90	90	90	90
- Disponibilité de livraison au profit des formations de milice à disponibilité élevée (%), min.)	80	85	85	85	85	85
<b>Service sanitaire:</b> le service sanitaire assure une disponibilité et une fourniture des prestations conformes aux besoins						
- Disponibilité de livraison des produits clés (médecine) à l'armée (%)	90	95	95	95	95	95
- Disponibilité de livraison des produits clés (produits pharmaceutiques) à l'armée (%)	85	95	95	95	95	95
- Disponibilité de livraison des produits à des tiers (%)	95	95	95	95	95	95

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compagnies / unités équipées pour des CR (nombre)	859	636	839	687	668	709
Écoles équipées pour l'instruction de base et en formation (nombre)	359	372	369	359	378	376
Manifestations civiles soutenues selon l'O concernant l'appui d'activités civiles et d'activités hors du service avec des moyens militaires (nombre)	35	15	22	12	7	6
Consultations ambulatoires, soins médicaux de base de la troupe (nombre, milliers)	128	178	376	167	112	114
Appréciations médicales lors du recrutement (nombre, milliers)	35	24	28	31	33	37
Prestations propres (CHF, mio)	602,3	615,5	633,2	539,5	584,2	566,1
Prestations de tiers (CHF, mio)	513,2	508,3	552,7	526,6	554,3	632,3
Ouvrages entretenus dans le parc principal, plus grand facility manager CH (nombre)	8 651	8 396	8 322	8 500	8 476	8 648
Ouvrages entretenus dans le parc à disposition, plus grand facility manager CH (nombre)	12 697	11 719	11 397	10 755	10 414	10 007
Véhicules et systèmes intégrés entretenus (nombre)	33 232	36 351	37 037	37 850	36 271	38 600
Taux d'apprentis: nombre d'apprentis par rapport à l'ensemble des collaborateurs (%)	9,7	9,3	8,5	8,2	7,3	7,5
Professions proposées à l'apprentissage (nombre)	21	21	27	24	22	23
Charges (crédit alloué à la troupe) par jour de service/mil (CHF)	35,29	35,27	36,19	35,48	37,48	37,90

## GP 5 : CYBER

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour planifier, gérer, exploiter et développer les technologies de l'information et de la communication (infrastructures, systèmes et applications) indispensables aux engagements de l'armée. De plus, il fournit des prestations dans l'espace électromagnétique et le cyberspace tout en répondant aux exigences en matière de capacités. Cela concerne les capacités opérationnelles dans les domaines de l'autoprotection, de l'action dans le cyberspace et dans l'espace électromagnétique, de la compréhension de la situation, de la conduite en réseau et du traitement sécurisé des données. En outre, le groupe fournit des prestations informatiques décisives pour l'engagement aux partenaires du Réseau national de sécurité.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus	10,6	18,5	21,4	15,9	21,4	21,4	21,4	3,8
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	316,1	325,1	355,0	9,2	371,2	378,8	388,1	4,5
Dépenses d'investissement	13,9	0,2	0,6	273,5	0,3	0,3	0,3	16,2

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Prestations:</b> les prestations du cdmt Cyber sont fournies selon les besoins et dans la qualité requise						
- Infractions au niveau de service des Infrastructures et systèmes des Forces aériennes indispensables aux engagements (ISE) (nombre, max.)	-	6	6	6	6	6
- Satisfaction de la clientèle de l'armée, de la Défense et de tiers (%), min.)	-	-	70	70	70	70
<b>Stratégie:</b> la Conception générale cyber est mise en œuvre						
- Exploitation de la nouvelle plateforme de numérisation (NPD) au sein du réseau militaire intégralement protégé des CC (%), min.)	-	-	50	55	60	65
- Rapatriement/remplacement des prestations d'importance critique de l'OFIT au cdmt Cyber (%), min.)	-	20	20	30	40	50
- Développement de la nouvelle architecture de sécurité (%), min.)	-	20	40	60	80	100
<b>Disponibilité:</b> la disponibilité et les engagements des formations d'aide au commandement sont assurés						
- Disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 (échelle 1 à 3)	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
- Satisfaction quant à la fourniture de prestations pendant les engagements (échelle 1 à 5)	4,1	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>330 920</b>	<b>375 645</b>	<b>366 758</b>	<b>-2,4</b>	<b>368 072</b>	<b>367 592</b>	<b>367 671</b>	<b>-0,5</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	321 528	370 594	361 531	-2,4	362 845	362 365	362 444	-0,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>-9 063</b>		<b>1 314</b>	<b>-480</b>	<b>79</b>	
E101.0001 Déinvestissements (enveloppe budgétaire)	3 277	5 051	5 228	3,5	5 228	5 228	5 228	0,9
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>177</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Postes ponctuels								
E102.0115 COVID: remboursement de matériel sanitaire	6 114	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>7 300 829</b>	<b>7 852 877</b>	<b>7 938 098</b>	<b>1,1</b>	<b>8 243 731</b>	<b>8 632 899</b>	<b>9 372 357</b>	<b>4,5</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 790 410	4 980 342	5 059 837	1,6	5 103 787	5 156 379	5 193 996	1,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>79 496</b>		<b>43 950</b>	<b>52 592</b>	<b>37 617</b>	
A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)	102 444	108 325	107 736	-0,5	106 561	95 137	109 978	0,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>-589</b>		<b>-1 174</b>	<b>-11 424</b>	<b>14 841</b>	
Crédits ponctuels								
A202.0100 Rétrib. personnel et cotis. employeur, congé préretraite	187	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
A202.0101 Charges et investissements en matière d'armement	2 363 098	2 710 000	2 716 000	0,2	2 979 000	3 327 000	4 014 000	10,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>6 000</b>		<b>263 000</b>	<b>348 000</b>	<b>687 000</b>	
A202.0185 COVID: acquisition de matériel sanitaire	-8 400	-	-	-	-	-	-	-
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Domaine des transferts								
GP 2: Instruction								
A231.0100 Instruction hors du service	1 550	1 901	2 217	16,6	2 074	2 074	2 074	2,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>316</b>		<b>-143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
A231.0102 Contributions au tir	6 790	7 200	7 200	0,0	7 200	7 200	7 200	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
GP 3: Opérations								
A231.0101 Formation aéronautique	2 154	2 500	2 500	0,0	2 500	2 500	2 500	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
A231.0103 Tâches extraord. de protec. incombs. aux cantons et villes	42 596	42 609	42 609	0,0	42 609	42 609	42 609	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>321 527 664</b>	<b>370 594 000</b>	<b>361 530 700</b>	<b>-9 063 300</b>	<b>-2,4</b>
Recettes courantes	318 397 600	368 494 000	359 430 700	-9 063 300	-2,5
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	3 130 064	2 100 000	2 100 000	0	0,0

Les recettes courantes de la Défense proviennent en grande partie de l'imputation interne des prestations (IP) : prestations fournies par la Base logistique de l'armée (BLA) en faveur d'armasuisse (exploitation et remise en état d'immeubles), prestations informatiques fournies par le commandement Cyber à ses bénéficiaires de prestations (principalement Office fédéral de la protection de la population [OFPP] et Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication [OFIT]), prestations du Service de transport aérien de la Confédération (STAC) et location de véhicules et de matériel. À cela s'ajoutent notamment les recettes suivantes : remboursements pour l'utilisation de véhicules de service à des fins privées ; coûts de personnel et de transport liés à des engagements en faveur des troupes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; compensations pour utilisations et prestations de service ; recettes provenant de la vente de munitions à des sociétés de tir et à des tiers ; excédents de recettes provenant des ventes de systèmes d'armes obsolètes résultant de la mise hors service du matériel de l'armée suite aux remplacements de systèmes et au développement de l'armée (DEVA) ; taxes d'atterrissement sur les aérodromes des Forces aériennes et recettes provenant de la location à des tiers des capacités d'utilisation sur les simulateurs de vol.

Les revenus de fonctionnement baissent de 9,1 millions par rapport au budget précédent. Les revenus IP diminuent de 11 millions, tandis que les recettes avec incidence sur le frein à l'endettement (AIFE) augmentent de 1,9 million. Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif restent inchangées.

La baisse des revenus IP (- 11 mio) provient des prestations de l'exploitant réalisées sur le parc immobilier en raison de la diminution de la consommation électrique et des besoins en énergies fossiles. En outre, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières devrait louer moins de matériel (- 2 mio). Une augmentation des revenus de 2,9 millions est budgétée au titre des prestations informatiques, notamment en faveur de l'OFPP dans le domaine du développement informatique et du conseil en lien avec le réseau de données sécurisé plus (RDS+).

Leur montant au budget étant calculé sur la base de la moyenne des valeurs inscrites à ce titre aux comptes des quatre derniers exercices (2021-2024), les recettes AIFE devraient croître de 1,9 million.

#### Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS ; RS 172.045.103), art. 1 à 10. O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil ; RS 172.220.111.310.2), art. 35. O du 11.12.2003 sur le tir (RS 512.311), annexe 7.

#### E101.0001 DÉSINVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 277 387</b>	<b>5 050 500</b>	<b>5 227 700</b>	<b>177 200</b>	<b>3,5</b>

Il est prévu que les recettes provenant de la vente de véhicules augmentent de 0,2 million par rapport au budget précédent. Elles sont budgétées sur la base de la moyenne des montants inscrits à ce titre aux comptes des quatre derniers exercices (2021-2024).

#### Base légale

O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil ; RS 172.220.111.310.2), art. 34.

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	val. abs.	$\Delta$ 2025-26 %
	2024	2025	2026		
<b>Total</b>	<b>4 790 410 150</b>	<b>4 980 341 500</b>	<b>5 059 837 100</b>	<b>79 495 600</b>	<b>1,6</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>4 790 410 150</b>	<b>4 980 341 500</b>	<b>5 059 837 100</b>	<b>79 495 600</b>	<b>1,6</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	4 218 149 688	4 198 765 500	4 318 051 100	119 285 600	2,8
Dépenses de personnel	1 441 958 856	1 420 605 100	1 451 398 100	30 793 000	2,2
<i>dont location de services</i>	2 203 715	3 607 100	3 626 700	19 600	0,5
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	50 370 772	53 244 500	53 652 800	408 300	0,8
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	2 776 185 434	2 778 160 400	2 866 653 000	88 492 600	3,2
<i>dont informatique</i>	281 263 112	304 497 400	346 954 200	42 456 800	13,9
<i>dont conseil</i>	6 027 221	6 411 700	6 398 200	-13 500	-0,2
<i>dont loyers et fermages</i>	1 048 189 484	1 080 099 900	982 950 600	-97 149 300	-9,0
<i>dont dépenses d'exploitation de l'armée</i>	974 084 166	921 134 900	1 072 450 400	151 315 500	16,4
Dépenses financières	5 398	-	-	-	-
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	572 260 462	781 576 000	741 786 000	-39 790 000	-5,1
Postes à plein temps (Ø)	9 483	9 348	9 520	172	1,8
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	425	405	425	20	4,9

Les charges de fonctionnement augmentent de 79 millions par rapport au budget 2025. Cette progression concerne surtout les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation (+ 88 mio) et les dépenses de personnel (+ 31 mio). En revanche, les amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif diminuent (- 40 mio).

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel budgétées à la Défense pour 2026 s'élèvent à 1451 millions (+ 31 mio par rapport au budget 2025). Cette augmentation résulte en particulier des effets suivants : besoins supplémentaires temporaires dans le programme Air 2030 (+ 10 mio ; + 57 EPT) en raison de l'exploitation parallèle de la flotte de F/A18 existante jusqu'à l'introduction du nouvel avion de combat et du système de défense sol-air (DSA) ; maintien et développement des cybercapacités au sein du commandement Cyber (+ 3,6 mio ; + 20 EPT) en raison de l'évolution de la situation sécuritaire et des exigences supplémentaires posées à l'armée ; maintien et développement des capacités, au moyen de l'internalisation de collaboratrices et collaborateurs externes dans le commandement Cyber, dans le domaine des prestations liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) indispensables aux engagements (+ 2,7 mio ; + 15 EPT) ; garantie de la continuité des activités et de la résilience de l'armée (+ 1,6 mio ; + 9 EPT) ; garantie d'un fonctionnement continu et sécurisé avec la connexion des cantons au RDS+ (+ 0,9 mio ; + 5 EPT) ; transfert de moyens de l'OFIT à la suite du rapatriement du réseau de conduite suisse (rés cond CH ; + 5,4 mio ; + 30 EPT). En contrepartie, des économies dans le domaine propre et la réduction de dépenses supplémentaires autorisées pour une durée indéterminée au cours des années précédentes (Service de protection préventive de l'armée et commandement Cyber) entraînent un allégement (- 4,5 mio). En outre, les coupes transversales adoptées par le Parlement au titre des dépenses de personnel dans le budget 2025 ne seront pas reconduites en 2026 en raison de l'objectif d'économies distinct fixé pour les dépenses d'exploitation (+ 11 mio).

Le nombre moyen d'EPT calculé pour 2026 s'élève à 9520 (dont 425 pour la promotion de la paix), ce qui représente une augmentation de 172 EPT par rapport au budget 2025. Sur cette hausse, 136 EPT sont motivés par les éléments mentionnés dans le paragraphe précédent. À cela s'ajoutent 16 EPT liés à l'évolution structurelle des effectifs (par ex. diminution du nombre de personnes ayant un haut revenu, progression salariale du personnel jeune, départs à la retraite, réévaluations de fonctions vers le haut) et 20 EPT supplémentaires dans le domaine de la promotion de la paix. L'augmentation du nombre de ces derniers par rapport au budget 2025 s'explique par le renforcement des effectifs d'officiers, qui passeront de 9 à 25 au quartier général de l'ONU à New York ; des collaboratrices ou collaborateurs de projet supplémentaires seront engagés dans ce contexte.

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Le budget 2026 prévoit environ 2,9 milliards au titre des dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation de la Défense. Ce montant comprend pour l'essentiel ce qui suit : charges IP internes à la Confédération, notamment pour la location de biens immobiliers et les prestations informatiques de l'OFIT ; dépenses destinées au matériel de remplacement, à la maintenance et à l'assistance technique et logistique pour le matériel de l'armée et le matériel spécial (MRM) ; charges générées par la troupe dans les écoles et les cours militaires (solde, logement, subsistance, transports, dommages aux biens et aux cultures, prestations de tiers et frais généraux) ; acquisitions de matériel informatique et de logiciels non portées à l'actif, exploitation et maintenance de l'informatique par le commandement Cyber et l'État-major de l'armée (« Gestion des prestations Informatique Défense ») ; dépenses d'exploitation pour l'immobilier fondées sur le modèle locatif et dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien

général des immeubles ; indemnisation de la sécurité aérienne externe fournie par Skyguide ; indemnités pour déplacements professionnels et transferts du personnel en Suisse et à l'étranger ; participation de la Suisse (SWISSCOY) à la Force multinationale au Kosovo (KFOR).

Le montant prévu est supérieur d'environ 88 millions au budget 2025. En particulier, 151 millions supplémentaires sont nécessaires pour les dépenses d'exploitation de l'armée et environ 42 millions supplémentaires pour l'informatique ; en revanche, 97 millions de moins sont prévus pour les charges de loyers internes (IP). La réduction des charges de fonctionnement de la Défense décidée par le Parlement par la voie de l'arrêté fédéral II du 19.12.2024 concernant le plan financier pour les années 2026 à 2028, qui devait partiellement compenser les acquisitions d'armement supplémentaires, ne peut pas être mise en œuvre en raison de l'augmentation des besoins dans le domaine propre de l'armée. Les principaux postes de dépenses et les raisons expliquant les besoins supplémentaires sont présentés ci-après.

*Informatique* : les dépenses liées à l'informatique (env. 347 mio) sont réparties entre les dépenses d'exploitation (290 mio) et celles liées aux projets (57 mio). En 2026, les projets TIC les plus importants de la Défense seront la numérisation de l'armée de milice (DIMILAR), la nouvelle plateforme de numérisation (NPD), iTASK (séparer et centraliser l'informatique de l'armée), CEMA (cyber electromagnetic activities), CyberArk (outil permettant de protéger des comptes privilégiés) et le remplacement du matériel informatique pour la nouvelle solution SAP.

Les dépenses prévues sont supérieures de 42 millions au budget 2025. Cette différence résulte principalement de la dissociation des prestations informatiques fournies auparavant par la Base d'aide au commandement (BAC) entre celles qui sont indispensables aux engagements de l'armée et celles qui ne le sont pas. Dans ce cadre, les prestations TIC civiles qui ne sont pas indispensables aux engagements migrent vers les plateformes de l'OFIT, tandis que des systèmes et du matériel informatique sont mis hors service. Il en résulte une hausse des charges IP pour ces prestations (+ 11 mio), notamment pour le fonctionnement des postes de travail, les plateformes TIC ainsi que les projets iTask et TIC du commandement Cyber. En même temps, les prestations TIC indispensables aux engagements de l'armée sont développées sur une nouvelle plateforme numérique au commandement Cyber. Les dépenses AIFE augmentent de 32 millions dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance informatiques de matériel et de logiciels ainsi que pour le développement, les activités de conseil et les prestations informatiques, notamment en lien avec les centres de calcul du DDPS, l'exploitation de la NPD et les nouveaux besoins pour CEMA. Les besoins supplémentaires par rapport au compte 2024 (+ 66 mio) sont dus aux mêmes raisons.

*Conseil* : le budget 2026 prévoit environ 6,4 millions pour les dépenses de conseil (sans changement par rapport au budget 2025). Ces moyens sont principalement destinés à des audits, au traitement d'affaires du Parlement et à des projets dans le domaine du personnel (évaluations).

*Loyers et fermages* : le budget 2026 prévoit un montant de 983 millions pour les loyers et fermages, soit 97 millions de moins que le budget 2025. Cette différence s'explique principalement par la baisse des loyers IP (internes à la Confédération) de 8,8 % (- 94 mio) due à la révision et à l'adaptation des taux chez armasuisse. La diminution des besoins par rapport au compte 2024 (- 65 mio) est due en majeure partie à la même raison.

*Dépenses d'exploitation de l'armée* : le budget 2026 prévoit environ 1072 millions pour les dépenses d'exploitation de l'armée, soit quelque 151 millions de plus que le budget 2025. Cette hausse est due aux raisons suivantes : augmentation des charges pour la maintenance des systèmes militaires (+ 103 mio) en raison de la hausse des coûts liés aux anciens systèmes et à l'approvisionnement final des systèmes ; dépenses supplémentaires pour la troupe (+ 48 mio) en raison de l'évaluation à la hausse du nombre de jours de service (coûts supplémentaires pour la solde, le logement et la subsistance). Les autres dépenses d'exploitation de l'armée augmentent également. En revanche, les dépenses de transport de la troupe diminuent (nouvelles valeurs empiriques tirées du compte 2024, négociations avec les CFF). L'augmentation d'environ 98 millions par rapport au compte 2024 est due à l'harmonisation du plan comptable à l'échelon de la Confédération ; par exemple, les dépenses au titre des « autres formes d'entretien » sont désormais regroupées sous les dépenses d'exploitation de l'armée.

#### **Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif**

Les 742 millions budgétés comprennent principalement l'amortissement de biens d'armement (650 mio) et d'immobilisations corporelles (26 mio), conformément à la durée d'utilisation, et des variations d'évaluation dans le domaine des charges de matériel et de marchandises (66 mio). Les charges prévues diminuent de 40 millions par rapport au budget 2025, notamment en raison d'un nouveau calcul des prolongations d'utilisation au moyen d'une clé d'amortissement corrigée par l'Administration fédérale des finances (AFF). Malgré la modification de la clé d'amortissement, il en résulte, par rapport au compte 2024, un besoin supplémentaire (+ 170 mio) au titre des amortissements en raison de l'inscription à l'actif de biens d'armement nouvellement acquis.

**Remarques**

Crédit d'engagement « Systèmes satellites d'observation Composante Spatiale Optique CSO » (V0328.00), « Dissociation des prestations informatiques de base DDPS » (V0371.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B1.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 » (Z0060.02), voir FF 2024 3204.

**A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>102 443 739</b>	<b>108 325 000</b>	<b>107 735 700</b>	<b>-589 300</b>	<b>-0,5</b>
Dépenses courantes	3 213	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	102 440 526	108 325 000	107 735 700	-589 300	-0,5

Les dépenses d'investissement de la Défense sont composées principalement d'acquisitions pour les stocks de vivres de l'armée, de carburants et combustibles, de lubrifiants et de produits d'entretien pour l'armée et le reste de l'administration fédérale ainsi que de médicaments et de matières premières pour la production pharmaceutique interne. Ce crédit comprend aussi l'achat de biens meubles, de machines, de ressources informatiques et de véhicules de service.

Les dépenses d'investissement diminuent de 0,6 million par rapport au budget 2025. Cela résulte, d'une part, de la réduction des besoins de la Pharmacie de l'armée et de la baisse des achats de carburants. D'autre part, les dépenses liées à l'acquisition de véhicules destinés aux membres du service de vol militaire et aux infrastructures informatiques supplémentaires sur le nouveau site d'unités de la Défense à la Guisanplatz augmentent.

**Remarques**

Les acquisitions de carburants se fondent sur les valeurs économiques suivantes : prix du baril de pétrole à 63,8 USD (B 2025 : 78,0 USD), taux de change à 0,80 CHF / USD (B 2025 : 0,85 CHF / USD).

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz » (V0393.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 » (Z0060.02), voir FF 2024 3204.

**A202.0101 CHARGES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENT**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>2 363 097 933</b>	<b>2 710 000 000</b>	<b>2 716 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0,2</b>
Dépenses courantes	1 002 669 795	719 000 000	768 000 000	49 000 000	6,8
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	439 540 475	170 000 000	200 000 000	30 000 000	17,6
Dépenses d'investissement	920 887 664	1 821 000 000	1 748 000 000	-73 000 000	-4,0

Le crédit « Charges et investissements en matière d'armement » englobe les dépenses pour les acquisitions en temps utile et selon les besoins de nouveau matériel d'armement, le remplacement et le maintien de la valeur du matériel afin de préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée (équipement personnel et matériel à renouveler [BER]), les études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP), de même que l'acquisition de munitions d'engagement et d'exercice ainsi que de munitions spéciales et de sport (munitions d'instruction et gestion des munitions [BMI]).

Ce crédit augmente de 6 millions par rapport au budget 2025 (+ 49 mio pour les dépenses courantes ; + 30 mio pour les variations d'évaluation du patrimoine administratif ; - 73 mio pour les dépenses d'investissement).

Par la voie de l'arrêté fédéral II du 19.12.2024 concernant le plan financier pour les années 2026 à 2028, des moyens supplémentaires ont été accordés à la Défense pour la période allant de 2026 à 2028 dans le domaine de l'armement (1870 mio). En même temps, des réductions (- 450 mio, dont - 405 millions pour la Défense) ont été décidées dans le domaine de l'exploitation de l'armée (Défense et armasuisse). Une partie des moyens supplémentaires, soit 50 millions, sont transférés chaque année à armasuisse. Les moyens supplémentaires ne peuvent toutefois pas être entièrement affectés à des investissements dans des acquisitions d'armement. La majeure partie des moyens supplémentaires alloués doit être utilisée pour couvrir l'augmentation des dépenses d'exploitation de l'armée, et ce pour les raisons ci-après.

Les systèmes d'armes augmenteront en nombre et en qualité, ce qui accroîtra les dépenses de maintenance. En raison de la détérioration de la situation sécuritaire, les réserves devront également être considérablement augmentées dans toutes les classes de ravitaillement (munitions, pièces de rechange, carburants, matériel sanitaire, etc.), ce qui se traduira par des coûts logistiques plus élevés (y c. coûts de personnel) et nécessitera des infrastructures protégées supplémentaires. De plus, la nécessaire décentralisation de la logistique augmentera encore le parc d'infrastructures. Les infrastructures existantes devront également être renforcées (consolidation des bâtiments). Les technologies de l'information et de la communication, en particulier une infrastructure TIC hautement disponible, résiliente et protégée contre les cyberattaques, entraînent également une hausse des dépenses d'exploitation. À cela s'ajoute le fait que la plupart des systèmes d'armes contiennent aujourd'hui une part importante de TIC, qui doivent être renouvelées fréquemment.

Par ailleurs, quelque 50 millions doivent être transférés à l'OFIT afin de mettre en œuvre la dissociation des prestations informatiques (séparation des TIC indispensables aux engagements et des TIC non indispensables aux engagements). Enfin, une correction du renchérissement a été effectuée à hauteur de 12 millions.

Malgré les défis actuels, l'armée a décidé des mesures d'économie dans le domaine de l'exploitation. Celles-ci comprennent notamment la mise hors service et la réduction de systèmes d'armes principaux (par ex. avion de combat Tiger F-5, canons de défense aérienne moyenne de 35 mm, flotte d'obusiers blindés), la suppression de l'uniforme de sortie, la réduction des démonstrations aériennes de la Patrouille Suisse et la dissolution du F/A-18 Hornet Display.

Le Conseil fédéral et l'armée visent un rapport équilibré entre les dépenses d'exploitation (60 %) et les dépenses d'investissement (40 %) sur plusieurs législatures. Le présent projet de budget 2026 et de plan financier pour les années 2027 à 2029 modifie ce rapport en faveur des dépenses d'investissement.

### **Matériel d'armement**

Chaque année, le Parlement approuve par la voie du message sur l'armée les crédits d'engagement sollicités pour les acquisitions d'armement. C'est sur cette base que sont calculés les besoins annuels pour le paiement des biens d'armement demandés au Parlement au moyen du crédit « Charges et investissements en matière d'armement ».

Le budget 2026 prévoit un total de 1883 millions pour l'acquisition de biens d'armement (- 24 mio par rapport au budget 2025). Ces ressources sont notamment destinées aux projets d'acquisition ci-dessous.

- Programme Air2030

Pour protéger la population contre les menaces et les dangers aériens, l'acquisition de 36 avions de combat de type F-35A de l'avionneur américain Lockheed Martin et de 5 unités de feu de type Patriot du fabricant américain Raytheon (défense sol-air de longue portée) est en cours.

- Acquisition du mortier 12 cm 16

Depuis la mise hors service du char lance-mines 12 cm 64 / 91 en 2009 pour raison d'âge, les formations de combat de l'Armée suisse n'ont plus de système leur fournissant un feu d'appui indirect à courte portée. Le mortier 12 cm 16 comblera cette lacune et sera relié au système intégré de conduite et de direction du feu de l'artillerie (INTAFF) et au réseau de conduite de l'artillerie. En plus des 32 mortiers, l'acquisition porte sur 12 camions protégés (véhicules logistiques) pour le transport des munitions et le ravitaillement en munitions.

- Renouvellement des véhicules pour sapeurs de chars

En leur qualité d'éléments des forces terrestres, les sapeurs de chars garantissent la mobilité de leurs formations. Actuellement, ils utilisent encore des véhicules à chenilles qui sont en service depuis 1963. Ces derniers atteindront la fin de leur durée d'utilisation en 2030 et doivent être remplacés. La nouvelle acquisition vise à adapter les capacités des sapeurs de chars aux menaces actuelles, notamment dans le contexte de l'évolution du tableau des conflits et de l'urbanisation croissante du terrain.

- Système modulaire d'habillement et d'équipement (SMHE)

Les troupes de l'Armée suisse doivent être dotées d'un nouvel équipement pour leurs engagements, à savoir le SMHE. Ce dernier remplace la tenue de travail (tenue C), le harnais de base 90, le sac à dos de combat 90, la veste de protection 96 et le système d'hydratation, ces pièces d'équipement étant arrivées à la fin de leur durée d'utilisation.

- Modernisation des télécommunications de l'armée

Les systèmes de télécommunication doivent être transférés vers une plateforme homogène (communication de la voix, des données, de l'image et de la vidéo).

- Équipement des centres de calcul du DDPS

Les exigences posées aux centres de calcul du DDPS par le nouveau système de conduite SkyView du système de surveillance de l'espace aérien et de conduite des opérations aériennes Florako sont plus élevées que prévu. Par conséquent, des équipements informatiques supplémentaires sont nécessaires.

**Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)**

Les ressources destinées à préserver la disponibilité opérationnelle de l'armée sur le plan matériel (BER) sont utilisées pour remplacer le matériel de l'armée et maintenir sa valeur. Le crédit BER permet de financer l'équipement personnel et l'armement des militaires, le remplacement et les acquisitions subséquentes de matériel, les révisions et les modifications globales ainsi que les premières acquisitions de matériel de l'armée avec faibles incidences financières.

Comme le budget précédent, le budget 2026 prévoit 360 millions pour le crédit BER.

**Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)**

Le crédit EEP pour le matériel de l'armée garantit le développement continu de l'armée. Il sert à financer la transition entre la phase de conception et la phase de réalisation des projets d'armement. Les projets qui ont atteint la maturité d'acquisition sont ensuite proposés dans le cadre du message sur l'armée.

Comme le budget précédent, le budget 2026 prévoit 150 millions pour le crédit EEP.

**Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI)**

Les acquisitions portent sur des munitions d'engagement et d'exercice ainsi que sur des munitions spéciales et de sport. Le crédit sert aussi au maintien de la capacité d'engagement des munitions, à la gestion et à la révision des munitions ainsi qu'à l'élimination et à la liquidation de munitions et de matériel de l'armée.

Pour le crédit BMI, 123 millions sont prévus au budget 2026, un montant identique au budget précédent.

Depuis 2017, la valeur théorique des munitions est ajustée en fin d'année à la valeur effective du stock lors de l'inscription à l'actif de biens d'armement (y c. munitions). Au moyen d'une variation d'évaluation, la différence estimée est portée au budget, puis corrigée en fin d'exercice. Le budget 2026 prévoit pour cela 200 millions. La hausse de 30 millions par rapport au budget précédent est due à des mises hors service attendues.

En raison de la décision d'augmenter les dépenses de l'armée, 353 millions de plus qu'au compte 2024 sont prévus pour les charges et investissements en matière d'armement.

**Base légale**

O du DDPS du 26.3.2018 sur le matériel (OMat ; RS 514.20).

**Remarques**

Crédits d'engagement en cours, voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B1 : « Programmes d'armement » 2015-2024 (V0260.00-V0260.06, V0276.00-V0276.06, V0298.00-V0298.03, V0314.00-V0314.04, V0329.00-V0329.03, V0348.00-V0348.04, V0361.00-V0361.05, V0381.00-V0381.03, V0394.00-V0394.02, V0410.00-V0410.05), « Équipement personnel et matériel à renouveler (BER) » 2019-2024 (V0314.06, V0329.05, V0348.06, V0361.07, V0381.05, V0394.04, V0410.07), « Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP) » 2019-2024 (V0329.04, V0348.05, V0361.06, V0381.04, V0394.03, V0410.06), « Munitions (BMI) » 2019-2024 (V0329.06, V0348.07, V0361.08, V0381.06, V0394.05, V0410.08), « Programme Systèmes ERP D / ar ».

Crédits d'engagement pour le programme d'armement 2025, voir message sur l'armée 2025 (FF 2025 888).

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 » (Z0060.02), voir FF 2024 3204.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2 : INSTRUCTION

### A231.0100 INSTRUCTION HORS DU SERVICE

CHF	C	B	B	val. abs.	Δ 2025-26 %
	2024	2025	2026		
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>1 550 155</b>	<b>1 901 100</b>	<b>2 216 600</b>	<b>315 500</b>	<b>16,6</b>

Ce crédit de subvention comprend les dépenses pour la préparation technique des jeunes à l'école de recrues et pour les manifestations liées au sport militaire. L'instruction hors du service se compose principalement de cours et de compétitions en Suisse et à l'étranger (championnats d'été et d'hiver de l'armée), de l'instruction prémilitaire, des indemnités aux associations militaires et de contributions aux activités du Conseil international du sport militaire (CISM) en Suisse et à l'étranger.

L'augmentation de 0,3 million par rapport à l'année précédente s'explique par des dépenses supplémentaires liées aux Championnats du monde de course d'orientation 2026 du CISM.

#### Bases légales

LF du 3.12.1995 sur l'armée (LAAM ; RS 510.10), art. 62, al. 1 et 3, et 64. O du 29.10.2003 concernant le sport militaire (RS 512.38), art. 6, 7, 12 à 14 et 21. O du 26.11.2003 concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faîtières militaires (OAAFM ; RS 512.30), art. 5 et 11.

#### Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 » (Z0060.02), voir FF 2024 3204.

### A231.0102 CONTRIBUTIONS AU TIR

CHF	C	B	B	val. abs.	Δ 2025-26 %
	2024	2025	2026		
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>6 790 311</b>	<b>7 200 000</b>	<b>7 200 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Les contributions aux exercices de tir se composent principalement des éléments suivants : prestations fournies à des fédérations et sociétés de tir pour l'organisation du programme obligatoire (PO), du tir en campagne et des cours pour jeunes tireurs, indemnités à l'état-major organisateur des cours pour « restés » et pour retardataires, indemnités aux commissaires de tir pour des travaux de sécurité et de contrôle.

Les contributions sont versées sous forme de montants forfaitaires de base aux fédérations et sociétés de tir, et en fonction du nombre de personnes participant aux exercices et cours de tir.

De plus, les sociétés de tir reçoivent des munitions d'ordonnance de la part de la Confédération, réparties entre des munitions vendues à prix réduit et des munitions remises gratuitement (art. 38, let. a et b, de l'ordonnance sur le tir). La vente à prix réduit et la remise à titre gracieux prennent la forme d'une subvention. En 2024, la vente à prix réduit a été subventionnée à raison de 5,9 millions et la remise à titre gracieux à raison de 3,8 millions. Les sociétés de tir mettent les munitions à prix réduit à disposition pour les exercices de tir volontaires et les cours de tir. Les munitions remises gratuitement sont utilisées pour les exercices fédéraux du PO et du tir en campagne ainsi que pour les cours et les finales des concours nationaux pour jeunes tireurs. Les munitions destinées aux sociétés de tir sont acquises en même temps que le reste des munitions destinées à l'armée (voir A202.0101 « Charges et investissements en matière d'armement », partie BMI) et ne font donc pas partie du crédit A231.0102.

#### Bases légales

LF du 3.12.1995 sur l'armée (LAAM ; RS 510.10), art. 62, al. 2, et art. 63. O du 5.12.2003 sur le tir (RS 512.31), art. 37 à 41

#### Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 » (Z0060.02), voir FF 2024 3204.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3 : OPÉRATIONS

### A231.0101 FORMATION AÉRONAUTIQUE

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>2 153 717</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Ce crédit de subvention fournit les contributions à l'instruction et au perfectionnement dans le domaine de l'aviation, de manière à permettre l'initiation à l'aéronautique en faveur, notamment, de l'armée. Les bénéficiaires des contributions sont des institutions privées telles que l'Aéro-Club de Suisse (formation SPHAIR).

#### **Base légale**

LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LA ; RS 748.0), art. 103a.

#### **Remarque**

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 » (Z0060.02), voir FF 2024 3204.

### A231.0103 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>42 595 870</b>	<b>42 609 000</b>	<b>42 609 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

Ce crédit de subvention comprend des indemnités versées aux cantons et aux villes pour la protection des représentations étrangères. Les accords passés avec des cantons (GE, BE et VD) et la ville de Zurich établissent des règles visant à garantir les obligations de protection découlant du droit international public à l'égard des représentations diplomatiques et consulaires situées sur leur territoire. Les polices cantonales et municipales garantissent la sécurité et la mise en œuvre. Le Service fédéral de sécurité (SFS) du DFJP détermine le niveau de risque. La Confédération verse aux cantons et à la ville 80 % des montants forfaitaires pour les assistants de police (150 000 fr.) et les forces de sécurité privées (80 000 fr.).

#### **Bases légales**

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI ; RS 120), art. 28, al. 2. O du 24.6.2020 sur la protection des personnes et des bâtiments relevant de la compétence fédérale (OPF ; RS 120.72), art. 46.

#### **Remarques**

Crédit d'engagement « Tâches extraordinaires de protection 2024-2027 » (V0341.01), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 » (Z0060.02), voir FF 2024 3204.

## OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Équipement et soutien de l'armée, des unités administratives de la Confédération et d'autres institutions chargées de la sécurité de l'État afin de garantir leur aptitude à l'engagement, leur capacité à durer, leur développement et leur aptitude à la coopération
- Promotion d'une approche pragmatique en matière de coopération avec l'industrie et les partenaires tant nationaux qu'internationaux et de soutien aux exportations
- Fourniture d'une capacité technologique et industrielle d'anticipation stratégique contribuant à la défense nationale
- Orientation et soutien de la base industrielle et technologique importante pour la sécurité (BTIS) ainsi que des instituts de recherche dans un esprit d'autonomie et de souveraineté
- Gestion et mise à disposition de biens immobiliers durables et adaptés aux besoins

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Recettes courantes</b>	<b>1 096,3</b>	<b>1 121,0</b>	<b>1 015,1</b>	<b>-9,4</b>	<b>1 015,1</b>	<b>1 015,1</b>	<b>1 015,1</b>	<b>-2,5</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>662,7</b>	<b>659,1</b>	<b>650,3</b>	<b>-1,3</b>	<b>649,5</b>	<b>655,7</b>	<b>657,4</b>	<b>-0,1</b>
Dépenses propres	662,7	659,1	650,3	-1,3	649,5	655,7	657,4	-0,1
<b>Autofinancement</b>	<b>433,6</b>	<b>461,8</b>	<b>364,8</b>	<b>-21,0</b>	<b>365,6</b>	<b>359,4</b>	<b>357,7</b>	<b>-6,2</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-235,5	-252,1	-264,0	-4,7	-267,0	-282,9	-300,8	-4,5
<b>Résultat annuel</b>	<b>198,1</b>	<b>209,7</b>	<b>100,8</b>	<b>-51,9</b>	<b>98,7</b>	<b>76,5</b>	<b>56,9</b>	<b>-27,8</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>5,1</b>	<b>9,2</b>	<b>8,5</b>	<b>-8,1</b>	<b>8,5</b>	<b>8,5</b>	<b>8,5</b>	<b>-2,1</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>399,8</b>	<b>408,5</b>	<b>473,8</b>	<b>16,0</b>	<b>517,7</b>	<b>555,2</b>	<b>625,5</b>	<b>11,2</b>

### COMMENTAIRE

Faisant partie des trois services d'achats de l'administration fédérale, l'Office fédéral de l'armement (amasuisse) est compétent pour les acquisitions de biens et de services. Les bénéficiaires de ces prestations sont avant tout l'armée et d'autres organes fédéraux.

amasuisse compte parmi ses missions la fourniture de capacités technologiques et industrielles de renforcement stratégique de la défense nationale, tout comme la gestion des technologies et le conseil dans les questions de réduction des risques technologiques et d'optimisation des coûts. Au moyen d'activités ciblées de recherche appliquée, le domaine pourvoit à la disponibilité des compétences technologiques nécessaires pour le DDPS, aussi bien au sein de sa propre organisation qu'à travers des réseaux d'experts constitués avec les hautes écoles et l'industrie. En outre, des spécialistes techniques qualifiés testent et évaluent la capacité d'utilisation, de fonctionnement et d'action mais aussi les exigences en matière de sécurité des systèmes actuels et futurs de l'armée suisse.

amasuisse veille également à la gestion et la mise à disposition de biens immobiliers durables et adaptés aux besoins. Il est ainsi le service de la construction et des immeubles pour le portefeuille immobilier du DDPS. Ce dernier détient l'un des plus importants portefeuilles immobiliers de Suisse, avec environ 24 000 hectares de terrain ainsi que 6000 bâtiments et installations. En sa qualité de représentant du propriétaire, amasuisse est responsable de l'exploitation et de la remise en état des immeubles du DDPS ainsi que des investissements dans les immeubles de ce dernier.

En 2026, les priorités d'amasuisse se situent dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de politique d'armement, les projets d'acquisitions pour l'armée, la mise en œuvre des projets immobiliers, l'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz et l'élargissement de l'offre de capacités de test et d'évaluation spécifiques pour une utilisation internationale.

Les recettes courantes planifiées pour 2026, de 1 milliard, sont inférieures de 106 millions au montant inscrit au budget 2025. Leur recul s'explique avant tout par un changement concernant l'imputation interne des prestations dans le domaine des locations (réduction du taux d'intérêt théorique). Dans les années du plan financier, les recettes courantes restent stables.

Les dépenses d'amasuisse portent intégralement sur le domaine propre.

Les 650 millions de dépenses courantes inscrits au budget 2026 sont inférieurs de 8,8 millions au montant inscrit au budget 2025, en raison de la baisse des charges liées à l'imputation des prestations par les exploitants et des loyers. Dans les années du plan financier, les dépenses courantes augmentent en raison de l'étoffement du portefeuille immobilier.

Les amortissements et autres variations de l'évaluation progressent de près de 12 millions car l'augmentation des investissements conduit à des amortissements croissants correspondants. Cette hausse se poursuit dans les années du plan financier pour la même raison.

Les recettes d'investissement budgétisées pour 2026 sont inférieures de 0,7 million à celles de 2025, car elles ont dû être adaptées à la moyenne des quatre dernières périodes comptables (2021 à 2024). Dans les années du plan financier, elles restent stables.

Les dépenses d'investissement financent majoritairement les mesures de construction pour les immeubles (470 mio). Les investissements au profit de l'immobilier sont avant tout employés pour de nouveaux besoins de l'armée (conformément au programme immobilier 2025), mais aussi pour réduire le retard accumulé dans les mesures de remise en état. Quelque 3,8 millions sont prévus pour l'acquisition de machines et d'appareils d'essais de vol, tout comme de voitures de tourisme et de stocks.

Les dépenses d'investissement prévues en 2026 sont supérieures d'environ 65 millions au montant inscrit au budget 2025 et atteignent 474 millions. Les moyens supplémentaires sont destinés à réduire les besoins de remise en état accumulés et les besoins de rattrapage liés à l'exécution des obligations légales. Cette augmentation se poursuit dans les années du plan financier (2027 + 44 mio ; 2028 + 38 mio ; 2029 + 70 mio) et peut s'effectuer grâce à l'augmentation des dépenses de l'armée à 1 % du PIB jusqu'en 2032 décidée par le Parlement.

#### **PROJETS 2026**

- Déblaiement de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz : fourniture des contributions convenues en 2026
- ERPSYSVAR Défense et armasuisse : introduction d'ERPSYSVAR conformément aux RE 6 et RE 7
- Mesures climatiques et environnementales : atteinte des objectifs définis

## GP 1: ÉVALUATION ET ACQUISITION

### MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences indépendant, armasuisse est responsable de l'évaluation, de l'acquisition initiale et de l'acquisition subséquente ainsi que du retrait du service (réforme) de systèmes et de biens complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec pour objectif de réaliser des solutions globales présentant un rapport coûts / utilité optimal. armasuisse procède par ailleurs, en poursuivant les mêmes objectifs, à l'acquisition de biens et de services pour l'ensemble de l'administration fédérale dans des catégories de marchandises fixées par la loi. Enfin, armasuisse soutient activement sa clientèle pendant la planification des projets et la phase d'utilisation. Pour les acquisitions de matériel d'armement de l'étranger dépassant un certain seuil, il s'assure de la réalisation d'affaires compensatoires.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus	3,4	6,8	5,7	-16,9	5,7	5,7	5,7	-4,5
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	139,7	100,0	104,0	4,1	106,8	110,1	110,4	2,5
Dépenses d'investissement	-	0,5	0,5	-14,1	0,7	0,7	1,0	17,1

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Acquisitions:</b> les organes à l'origine des besoins disposent de systèmes, de matériels et de services conformes à leurs besoins, dans le respect des coûts et des délais						
- Projets et acquisitions réalisés dans les délais conformément au mandat (% min.)	96	95	95	95	95	95
- Projets et acquisitions qui ont été réalisés dans le respect des coûts fixés conformément au mandat (% min.)	98	95	95	95	95	95
- Projets et acquisitions exécutés dans le respect de la qualité exigée conformément au mandat (% min.)	96	95	95	95	95	95
- Satisfaction par rapport aux performances (échelle 1 à 6)	5,4	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
<b>Procédures d'acquisition:</b> les dispositions formelles régissant les procédures sont respectées						
- Plaintes dans le cas de procédures susceptibles de recours (% max.)	5	3	3	3	3	3

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume des acquisitions (CHF, mrd)	1,96	2,83	1,97	9,00	2,00	1,66
Procédures susceptibles de recours (nombre)	166	140	129	120	79	60
Plaintes enregistrées (nombre)	8	4	1	2	4	3
Procédures gagnées (nombre)	2	3	1	1	1	1
Évolution des affaires compensatoires (CHF, mio)	66,0	713,0	37,0	4 200,0	209,0	220,0
Nombre total de voitures de tourisme et de livraison commandées (nombre)	-	35	77	98	95	177
Pourcentage de voitures de tourisme et de livraison commandées avec motorisation électrique / plug-in ou hybride (%)	-	34	51	83	66	54
Projets achevés durant l'année de référence (cat. A/B) (nombre)	-	-	-	-	-	11
Acquisitions conclues au cours de l'année de référence (C/D et services) (nombre)	-	-	-	-	-	5

## GP 2 : GESTION DES TECHNOLOGIES ET EXPERTISES TECHNOLOGIQUES

### MANDAT DE BASE

En qualité de centre technologique du DDPS, armasuisse est responsable de l'identification, l'évaluation, la mise à l'essai et l'appréciation de technologies actuelles et nouvelles, tout comme de la conception de systèmes à haute complexité technique. L'objectif est d'exploiter au mieux le potentiel des technologies et des solutions novatrices au profit du DDPS, tout en réduisant les risques technologiques et financiers associés à leur utilisation.

La recherche appliquée sert à étudier les possibilités et les limites des technologies et des concepts nouveaux. Dans ce cadre sont développées les compétences technologiques nécessaires à l'évaluation et l'élaboration de solutions. La mise à l'essai permet de vérifier à l'aide d'instruments et de méthodes de mesure de pointe que les systèmes et le matériel sont conformes aux exigences quant à leur évaluation et leur utilisation. Par ailleurs, des concepts de sécurité et des prévisions de durée de vie sont établis pour les munitions militaires. À travers l'innovation, les connaissances, les compétences et les enseignements tirés de la recherche et de la mise à l'essai sont mis à profit pour la création et la mise en œuvre de solutions système novatrices aux côtés de partenaires.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus	-	0,2	0,1	-35,8	0,1	0,1	0,1	-10,5
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	-	59,3	68,2	14,9	69,0	72,1	73,9	5,7
Dépenses d'investissement	-	2,9	3,3	14,8	3,9	4,4	4,4	11,7

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Réduction des risques:</b> les risques technologiques et financiers pour le domaine Défense sont réduits au minimum grâce à la gestion de la technologie et de la recherche						
- Appréciation, par le domaine Défense, du degré de réduction du risque (échelle 1 à 6)	5,3	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
<b>Mise à disposition de bases décisionnelles:</b> armasuisse soutient les clients avec des expertises et des tests indépendants pour optimiser l'utilisation technol. des systèmes (aptitude à l'utilis. et efficacité, sécurité, protect. person.) et leur impact financier						
- Satisfaction par rapport aux performances (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
- Utilité financière attestée dans le domaine du contrôle des munitions (CHF, mio, min.)	205,0	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0
<b>Développement de compétences technologiques:</b> les compétences technologiques requises sont mises en place en temps utile						
- Appréciation des compétences technologiques par armasuisse et la Défense, tous les deux ans (échelle 1 à 6)	-	4,5	-	4,5	-	-
- Projets nouvelle lancés/initiés via les espaces d'innovation du DDPS (nombre)	5	5	6	6	6	6
- Évaluation de l'utilité des espaces d'innovation du DDPS par les services demandeurs concernés du DDPS (échelle 1 à 6)	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0

## GP 3 : IMMEUBLES / HÉBERGEMENT DU DDPS

### MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, armasuisse pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Il loue des immeubles (en procédant aussi aux investissements nécessaires) et assure l'exploitation des bâtiments (nettoyage, conciergerie, inspection, etc.) avec un rapport coûts / utilité optimal. En ce qui concerne le parc à disposition, armasuisse veille à l'entretien minimum ainsi qu'à la vente, à la cession en droit de superficie, à la location à des tiers et à la désaffection ou au démantèlement d'immeubles du DDPS qui ne sont plus nécessaires pour l'exploitation.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus	-	1 120,3	1 014,8	-9,4	1 014,8	1 014,8	1 014,8	-2,4
Recettes d'investissement	-	9,2	8,5	-8,1	8,5	8,5	8,5	-2,1
Charges	-	758,3	747,5	-1,4	746,1	761,8	779,3	0,7
Dépenses d'investissement	-	405,1	470,1	16,0	513,1	550,1	620,1	11,2

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Financement de la gestion immobilière:</b> armasuisse garantit une utilisation durable des ressources						
- Parc principal à long terme: charges de remise en état comparativement à la valeur de remplacement (%, min.)	0,9	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
- Parc principal à long terme: dépenses d'investissement comparativement à la valeur de remplacement (%, min.)	1,8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
<b>Gestion immobilière ménageant les ressources:</b> armasuisse promeut une exploitation des infrastructures ménageant les ressources						
- Émissions max. de CO <sub>2</sub> par an pour la production de chaleur (tonnes)	25 885	24 206	22 465	20 724	18 983	18 983
- Propre prod. min. d'électr. à partir de l'énergie photov. (GWh)	11,1	15,0	17,0	19,0	21,0	21,0
<b>Réduction au minimum des coûts du parc à disposition:</b> armasuisse augmente le taux de couverture du parc à disposition						
- Excédent de charges du parc à disposition (CHF, mio, max.)	21,8	27,6	26,0	26,0	26,0	26,0
<b>Réduction du portefeuille du parc à disposition:</b> armasuisse contribue activement à la réduction du portefeuille du parc à disposition						
- Sorties de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	153	150	120	120	100	100

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur de remplacement du portefeuille immobilier du parc principal (CHF, mrd)	20,5	20,3	21,0	22,6	23,6	24,0
Parc principal: bâtiments et ouvrages (nombre)	4 200	4 032	3 974	3 975	4 035	4 067
Bâtiments et ouvrages faisant partie du parc à disposition (sans les objets désaffectés) (nombre)	2 847	2 546	2 293	2 010	1 890	1 785

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>1 105 559</b>	<b>1 136 536</b>	<b>1 029 047</b>	<b>-9,5</b>	<b>1 029 047</b>	<b>1 029 047</b>	<b>1 029 047</b>	<b>-2,5</b>
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 100 441	1 127 291	1 020 547	-9,5	1 020 547	1 020 547	1 020 547	-2,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<i>-106 744</i>			0	0	0
E101.0001 Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	5 118	9 245	8 500	-8,1	8 500	8 500	8 500	-2,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<i>-745</i>			0	0	0
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>1 302 208</b>	<b>1 326 039</b>	<b>1 393 545</b>	<b>5,1</b>	<b>1 439 557</b>	<b>1 499 178</b>	<b>1 589 132</b>	<b>4,6</b>
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	905 317	917 544	919 720	0,2	921 897	943 998	963 637	1,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<i>2 176</i>			<i>2 177</i>	<i>22 101</i>	<i>19 639</i>
A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)	396 891	408 495	473 825	16,0	517 660	555 180	625 495	11,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			<i>65 330</i>			<i>43 835</i>	<i>37 520</i>	<i>70 315</i>

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ 2025-26	
				val. abs.	%
<b>Total</b>	<b>1 100 440 959</b>	<b>1 127 290 600</b>	<b>1 020 546 900</b>	<b>-106 743 700</b>	<b>-9,5</b>
Recettes courantes	1 096 351 986	1 120 970 600	1 015 086 900	-105 883 700	-9,4
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	4 088 973	6 320 000	5 460 000	-860 000	-13,6

Les recettes courantes sont surtout générées par la location d'immeubles aux unités administratives du DDPS (revenus provenant de l'imputation interne des prestations [IP] ; près de 98 % des recettes courantes). Les facteurs suivants ont un effet sur les recettes locatives escomptées : les objets utilisés actuellement, l'estimation de la variation des valeurs à neuf et des valeurs d'acquisition d'immeubles en raison d'investissements ou de restitutions par l'armée d'objets qui ne sont plus nécessités, ainsi que l'évolution du renchérissement et du taux d'intérêt théorique.

Les recettes courantes d'armasuisse incluent également les redevances de licences pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE, ainsi que les recettes provenant de prestations de service à des tiers, par exemple dans le cadre de l'exécution de mandats d'acquisition et de conseil de nature commerciale et technique portant sur des vêtements et des équipements, ainsi que dans le cadre de contrôles de la qualité et de tests comparatifs de tenues. À cela s'ajoutent des recettes provenant de remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'années précédentes, principalement des accords « Foreign Military Sales » (FMS) avec les États-Unis, par lesquels des biens et des prestations commandés sont payés d'avance et parfois décomptés après des années. Le prix final peut conduire à des remboursements. armasuisse n'a aucune influence sur le montant et le moment des éventuels remboursements. Enfin, armasuisse génère des recettes en procédant à des essais de systèmes d'armes et de munitions, à des essais de détonique sur des éléments de protection et à des contrôles de composants de sécurité pour l'industrie.

Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif comprennent les bénéfices comptables réalisés sur la vente d'immeubles ainsi que les bénéfices de réévaluation découlant de l'inscription subséquente à l'actif de bâtiments.

Les revenus de fonctionnement planifiés pour 2026 reculent d'environ 107 millions par rapport au budget 2025. Le budget prévoit en particulier moins de revenus IP provenant de la location d'immeubles, en raison de la réduction du taux d'intérêt théorique et d'une redéfinition des taux de coûts dans le modèle de location. De plus, les recettes provenant des redevances de licences devraient être moins élevées car la défense des licences à l'étranger (en particulier en Chine et en Inde) engendre des coûts élevés (principe du montant net). Les recettes des services à des tiers et des remboursements correspondent à la valeur moyenne des revenus inscrits à ce titre aux comptes des quatre derniers exercices (2021-2024). Cela vaut également pour les variations de l'évaluation du patrimoine administratif.

Les recettes courantes diminuent de 81 millions par rapport à 2024. Là encore, la régression s'explique par la baisse des revenus IP tirés de la location d'immeubles.

#### Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC ; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEm-DDPS ; RS 172.045.103), art. 3.

#### E101.0001 DÉSINVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ 2025-26	
				val. abs.	%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>5 117 693</b>	<b>9 245 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>-745 000</b>	<b>-8,1</b>

Les recettes d'investissement incluent les recettes provenant de la vente d'immeubles issus du parc à disposition. La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des montants inscrits à ce titre aux comptes des quatre derniers exercices (2021-2024). Les recettes provenant de la vente de ces immeubles sont limitées, car ces objets ne se prêtent que rarement à une réutilisation à des fins civiles, que ce soit en raison de leur situation (en dehors de la zone à bâtir), de leur état ou de leur ancienne affectation.

#### Base légale

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC ; RS 172.010.21).

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>905 316 761</b>	<b>917 543 700</b>	<b>919 720 000</b>	<b>2 176 300</b>	<b>0,2</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>902 191 126</b>	<b>917 543 700</b>	<b>919 720 000</b>	<b>2 176 300</b>	<b>0,2</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	662 568 822	659 143 700	650 263 000	-8 880 700	-1,3
Dépenses de personnel	170 468 433	171 047 000	178 810 500	7 763 500	4,5
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	492 100 389	488 096 700	471 452 500	-16 644 200	-3,4
<i>dont informatique</i>	17 785 059	21 253 700	23 057 400	1 803 700	8,5
<i>dont conseil</i>	12 938 933	11 509 500	12 765 800	1 256 300	10,9
<i>dont dépenses d'exploitation, immeubles</i>	236 353 233	265 986 200	252 384 100	-13 602 100	-5,1
<i>dont remise en état des immeubles</i>	96 923 689	75 798 300	72 698 200	-3 100 100	-4,1
<i>dont loyers et fermages</i>	84 492 070	66 282 500	57 254 700	-9 027 800	-13,6
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	239 622 304	258 400 000	269 457 000	11 057 000	4,3
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 125 635</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Postes à plein temps (Ø)	922	925	969	44	4,8

Le budget 2026 prévoit quelque 2,2 millions de plus qu'en 2025 au titre des charges de fonctionnement, alors que les dépenses courantes sont en recul (- 8,9 mio). Les amortissements et autres variations de l'évaluation augmentent de près de 11 millions en raison de la hausse des dépenses d'investissement (voir crédit A201.0001).

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel en 2026 progressent de 7,8 millions par rapport à 2025, pour atteindre 179 millions. Cette hausse résulte de l'internalisation échelonnée de personnel externe depuis 2024 dans le domaine des acquisitions d'armement (+ 4,1 mio), de l'augmentation des effectifs pour mener à bien les projets par suite de l'accroissement des dépenses d'armement (+ 1,8 mio) et de réductions transversales dans le domaine du personnel moins importantes qu'au budget 2025 (+ 1,8 mio). Pour ces raisons, les effectifs augmentent de 44 EPT pour atteindre 969 EPT.

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

En 2026, les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation seront inférieures de quelque 17 millions à celles prévues au budget 2025, notamment en ce qui concerne les dépenses d'exploitation des immeubles et les loyers. Comparée à 2024, la baisse est d'environ 21 millions et se situe avant tout dans les charges de loyers et de remise en état des immeubles.

Les dépenses *informatiques*, de 23 millions, sont utilisées pour l'exploitation informatique (19,4 mio), les développements (2,2 mio) ainsi que pour les logiciels, le matériel et les licences (1,5 mio). L'exploitation informatique est assurée principalement en interne par des prestations de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), du Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco) et de l'Informatique du DFAE. Les projets informatiques pour 2026 portent sur le Building Information Modelling (BIM), le développement des géodonnées dans le domaine immobilier (WEGA) et le projet de système de planification des ressources d'entreprise Défense / armasuisse (ERPSYSVAR) avec la phase de réalisation 6 (achèvement du lancement, développement du système de rapports et optimisations dans l'exploitation). La progression de 1,8 million par rapport au budget 2025 résulte de l'augmentation des effectifs, qui entraîne une croissance des charges liées à l'imputation des prestations pour les services de l'OFIT, de même que des dépenses supplémentaires pour le développement de logiciels et l'acquisition de matériel ainsi que pour les licences et l'exploitation informatique. Par rapport à 2024, les coûts d'exploitation informatiques augmentent de 5 millions également du fait de l'internalisation de personnel.

Les dépenses *de conseil* augmentent de 1,3 million pour atteindre 13 millions. Elles sont d'une part consacrées à la recherche sur mandat (4,4 mio) dans les domaines de la cyberdéfense et des coopérations dans le cadre de partenariats avec les hautes écoles et l'économie. D'autre part, les fonds sont utilisés pour le développement stratégique et structurel d'armasuisse, le conseil juridique et l'optimisation de processus et d'instruments. Leur hausse est motivée par la gestion des données et informations (*Data Information Management*, DIM) et l'intensification de la recherche sur mandat dans le domaine du Cyber-Defence Campus.

Les dépenses liées à l'exploitation des immeubles, d'un montant de 252 millions, correspondent en grande partie aux prestations de l'exploitant (charges liées à l'imputation des prestations) fournies par la Base logistique de l'armée (Défense) et l'Office fédéral de la protection de la population. Les prestations de l'exploitant comprennent notamment les tâches d'approvisionnement et d'élimination, le service de conciergerie, de nettoyage et d'entretien, ainsi que la gestion des immeubles et des alentours. Elles baissent de 14 millions en comparaison avec le budget 2025, en raison d'un recul de la consommation d'électricité et des besoins en énergie fossile. L'augmentation de 16 millions par rapport à 2024 s'explique par la hausse des prix de l'énergie.

Les dépenses de remise en état des immeubles (73 mio) couvrent les mesures destinées au maintien de la valeur des immeubles et les assainissements de sites contaminés. Elles diminuent de 3,1 millions en 2026, car depuis 2022, les nouveaux projets relatifs à des « mesures de construction ultérieures » (par ex. remplacement d'éléments de construction tels que fenêtres, toits ou façades) d'un montant supérieur à 100 000 francs, qui rallongent la durée d'utilisation initiale et offrent une utilité économique ou publique sur plusieurs années, sont enregistrés dans le compte des investissements. La réduction de 24 millions par rapport à 2024 résulte des mêmes raisons (mesures de construction ultérieures).

Les dépenses relatives aux loyers et aux fermages reculent de 9 millions par rapport au budget précédent, pour atteindre 57 millions, en raison d'une diminution des locations d'immeubles auprès de tiers et d'une baisse des loyers. Le recul par rapport à 2024 s'élève à environ 27 millions.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation, d'un montant de 53 millions, concernent principalement l'imputation interne de prestations pour l'utilisation de services au sein de l'administration fédérale (22 mio ; par ex. géodonnées de l'Office fédéral de topographie), des dépenses pour des prestations de services externes (17 mio) et des frais (5,3 mio). Les besoins supplémentaires d'environ 6 millions par rapport au budget 2025 sont principalement destinés aux prestations de service externes (projets d'innovation d'armasuisse Science et technologies) et aux frais par suite de l'augmentation des déplacements dans le cadre des acquisitions d'armement. La hausse est de 9 millions par rapport à 2024, notamment pour davantage de prestations de service externes.

#### **Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif**

Ce poste comprend les amortissements planifiés et non planifiés sur les bâtiments. Ceux-ci augmentent de 11 millions pour atteindre 269 millions en raison des dépenses d'investissements supérieures dans les immeubles. La hausse par rapport à 2024 pour cette même raison s'élève à environ 30 millions.

#### **Remarques**

Crédit d'engagement « Prise en location de biens immobiliers à Épeisses et Aire-la-Ville (GE) » (V0300.09), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de l'armée à Mitholz » (V0393.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 » (Z0060.02), voir FF 2024 3204.

#### **A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ 2025-26 %	
				val. abs.	
<b>Total</b>	<b>396 890 903</b>	<b>408 495 000</b>	<b>473 825 000</b>	<b>65 330 000</b>	<b>16,0</b>
Dépenses courantes	178 485	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	396 712 417	408 495 000	473 825 000	65 330 000	16,0

Les investissements concernent majoritairement des mesures de construction pour les immeubles (470 mio). Les dépenses d'investissement dans l'immobilier sont avant tout employées pour de nouveaux besoins de l'armée (conformément au programme immobilier 2025), mais aussi pour réduire le retard accumulé dans les mesures de remise en état. Quelque 3,8 millions sont planifiés pour l'acquisition de machines, d'appareils d'essais de vol, de voitures de tourisme et de stocks.

La hausse des dépenses de l'armée permet une augmentation des dépenses d'investissement d'environ 65 millions pour atteindre 474 millions. Les moyens supplémentaires sont destinés à la réduction du besoin cumulé de remise en état et du besoin de rattrapage dans le cadre de l'exécution des obligations légales, par exemple dans les domaines de l'environnement, des sites contaminés et du bruit.

#### **Remarques**

Crédits d'engagement en cours « Immobilier », demandés chaque année par la voie d'un message spécial (programme sur l'immobilier intégré au message sur l'armée) : V0275.00, V0275.02, V0300.00, V0300.02 à V0300.05, V0300.07, V0315.00 à V0315.02, V0315.04 à V0315.06, V0330.00 à V0330.03, V0349.00 à V0349.04, V0362.00 à V0362.06, V0380.00 à V0380.03, V0381.07 à V0381.08, V0395.00 à V0395.07 ainsi que V0409.00 à V0409.04, voir compte d'État 2024, tome 1B, chiffre B 1.

Crédits d'engagement pour le « Programme immobilier 2025 », voir message sur l'armée 2025 (FF 2025 888).

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives : « Système national d'échange de données sécurisé (SEDS) » (V0333.00) et « Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de l'armée à Mitholz » (V0393.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, ch. B 1.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives « Armée 2025-2028 » (Z0060.02), voir FF 2024 3204.



## OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Définition des mesures et mise en œuvre progressive de la « Stratégie suisse pour la géoinformation », en collaboration avec les services fédéraux concernés et les cantons
- Garantie de la disponibilité des géodonnées de référence les plus récentes pour toute la Suisse dans la qualité requise
- Harmonisation de la gestion des données pour le Modèle géologique national en 3D (MGN) de la Suisse
- Mise en place d'un cadastre national des conduites, création des bases juridiques
- Renouvellement de l'infrastructure de production de swisstopo (programme « NEPRO »)
- Élaboration de la stratégie swisstopo 2026-2030

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Recettes courantes</b>	<b>16,9</b>	<b>20,1</b>	<b>19,6</b>	<b>-2,2</b>	<b>19,3</b>	<b>19,3</b>	<b>19,3</b>	<b>-1,0</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>108,2</b>	<b>107,7</b>	<b>105,4</b>	<b>-2,2</b>	<b>105,5</b>	<b>105,2</b>	<b>106,1</b>	<b>-0,4</b>
Dépenses propres	93,8	92,9	90,3	-2,7	90,3	89,8	90,6	-0,6
Dépenses de transfert	14,4	14,9	15,0	1,2	15,2	15,3	15,5	1,0
<b>Autofinancement</b>	<b>-91,3</b>	<b>-87,7</b>	<b>-85,8</b>	<b>2,2</b>	<b>-86,2</b>	<b>-85,9</b>	<b>-86,8</b>	<b>0,3</b>
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	1,6	5,4	3,5	-35,4	-3,1	-5,1	-5,9	2,5
<b>Résultat annuel</b>	<b>-89,6</b>	<b>-82,3</b>	<b>-82,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-89,2</b>	<b>-91,0</b>	<b>-92,7</b>	<b>-3,0</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2,8</b>	<b>1,9</b>	<b>2,8</b>	<b>43,3</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>	<b>1,7</b>	<b>-3,7</b>

### COMMENTAIRE

L'Office fédéral de topographie (swisstopo) est le centre national de géoinformation et le service centralisé pour les connaissances relatives au territoire en Suisse. Il coordonne ses activités avec les autres entités administratives et les cantons notamment. Il est responsable de la description, de la présentation et de la disponibilité durable des géodonnées spatiales (par ex. cartes nationales, modèles d'altitude et de paysage, images satellites, orthophotos, données géologiques). swisstopo s'assure d'apporter des réponses aux questions spatiales sur et sous la surface de la Terre et d'accélérer la numérisation. Le développement vers la 3D, la mise en réseau (*linked data*) et des services supplémentaires permettent d'augmenter encore l'utilité des données existantes. Ainsi le programme « Modèle géologique national 3D » (MGN) vise à simplifier l'accès aux informations géologiques et à harmoniser la gestion des données de tout le territoire. Afin de pouvoir utiliser les possibilités technologiques, la plateforme de production des géodonnées doit être renouvelée (programme « NEPRO »).

En 2026, les grands axes et les projets suivants seront au premier plan : programme « Nouvelles plateformes de production » (NEPRO) en tant que programme TNI clé de la Confédération, projet MGN, projet « Réseau des transports suisse » en collaboration avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), « Infrastructure fédérale de données géographiques » (IFDG, avec la mise en œuvre des publications OGD de MétéoSuisse), « Infrastructure nationale de données géographiques » (INDG, avec le géoportail geo.admin.ch) ainsi que la « Stratégie Sous-sol Suisse ».

Les recettes courantes sont surtout générées par des ventes (par ex. des géodonnées et des cartes nationales) et des prestations à des tiers, ainsi que par des prestations fournies à d'autres unités administratives (revenus provenant de l'imputation de prestations ; IP). Le budget 2026 prévoit une baisse de 0,5 million des recettes, car moins de prestations pourront être fournies à des tiers et les ventes de cartes à des tiers sont en recul. Les recettes courantes resteront stables pendant les années du plan financier.

Environ 86 % des dépenses de swisstopo sont imputables au domaine propre et environ 14 % au domaine des transferts.

Les dépenses courantes diminuent de 2,3 millions dans le budget 2026. Cette baisse est due, d'une part, à des transferts de fonds de swisstopo vers d'autres offices fédéraux à hauteur de 0,9 million (notamment 0,5 mio à l'Office fédéral des constructions et de la logistique [OFCL] pour des prestations supplémentaires d'agence, 0,2 million à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication [OFIT] pour l'exploitation SAP et Workplace). D'autre part, des postes temporaires dans le cadre du projet « Système de mobilité efficient » (étroitement lié au projet « Réseau des transports suisse ») seront supprimés à partir de 2026 (- 0,7 mio). Et enfin, 0,8 million sera transféré aux dépenses d'investissement au profit de l'extension du stockage.

Les dépenses de transfert comprennent les paiements versés aux cantons pour la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière. La légère augmentation attendue au cours de la période considérée s'explique par le renchérissement.

Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif diminuent de 1,9 million, notamment en raison d'inscriptions moins nombreuses de propres prestations à l'actif dans le cadre du programme « NEPRO ». Au cours des années du plan financier, les prestations propres dans le programme « NEPRO » diminuent, tandis que les amortissements dans ce même programme augmentent.

L'augmentation des dépenses d'investissement de 0,8 million par rapport au budget de l'année précédente s'explique par le fait que des investissements sont réalisés environ tous les deux ans dans l'extension du stockage ; les valeurs planifiées pour les exercices 2026 et 2028 sont donc plus élevées. La compensation est effectuée dans les dépenses courantes.

#### **AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2026**

- Révision partielle de la loi sur la géoinformation (LGeo) : établissement d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) : adoption du message

#### **PROJETS 2026**

- Infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et plateforme de géoinformation (geo.admin.ch) : mise en place et exploitation de la plateforme géo
- Numérisation du sous-sol géologique : préparation des données d'un tiers du territoire suisse
- Prospection du sous-sol : présentation du modèle de plan de mise en œuvre

## GP 1: TOPOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE

### MANDAT DE BASE

Mensuration tridimensionnelle de la Suisse, à jour et de grande qualité : swisstopo crée et actualise les données topographiques et cartographiques de la mensuration nationale et des produits officiels qui en sont dérivés, sous forme analogique et numérique, conformément au droit fédéral. À cet effet, des jeux de géodonnées de référence (précision, fiabilité, couverture intégrale, durabilité, neutralité des intérêts et actualité) sont mis à disposition sous une forme moderne pour un large cercle d'utilisateurs. Les jeux de géodonnées de la mensuration nationale sont indispensables aux processus de décision politiques et économiques et constituent le fondement de l'infrastructure nationale de géodonnées.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	11,5	13,9	12,8	-7,9	9,4	9,0	8,2	-12,2
Charges et dépenses d'investissement	48,4	47,7	51,0	6,7	53,4	54,9	55,1	3,7

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Mensuration nationale topographique:</b> les données sont régulièrement mises à jour et adaptées aux nouveaux besoins des utilisateurs						
- Orthophotos: surface de la Suisse mesurée par an (%), min.)	28	30	30	30	30	30
- Modèles altimétriques: surface de la Suisse mesurée par an (%), min.)	30	30	30	30	30	30
- Modèle topographique du paysage: surface de la Suisse mesurée par an (%), min.)	30	30	30	30	30	30
<b>Mensuration nationale cartographique:</b> les données sont régulièrement mises à jour et la production est convertie à la forme numérique						
- Cartes nationales: surface de la Suisse mesurée (%), min.)	15	15	15	15	15	15
- Jeux de géodonnées de base thématiques récemment publiés (nombre)	20	18	19	20	20	20
- Migration de la cartographie nationale vers la nouvelle plateforme de production (mise en œuvre) (%)	45	80	95	100	-	-

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Cartes imprimées vendues (nombre, milliers)	446	290	270	260	250	250
Téléchargements de l'application swisstopo (nombre, milliers)	700	300	200	150	100	100
Éléments dans le modèle topographique du paysage (nombre, mio)	37,000	34,000	42,000	44,000	45,000	47,000
Cartes vendues à la demande (nombre)	5 893	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cartes imprimées vendues (nombre, milliers)	511	461	405	334	401	360
Téléchargements de l'application swisstopo (nombre, milliers)	-	-	-	550	638	580
Éléments dans le modèle topographique du paysage (nombre, mio)	-	-	-	25,000	27,000	32,600
Cartes vendues à la demande (nombre)	-	-	-	3 500	2 391	4 122

## GP 2 : MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

### MANDAT DE BASE

Les géo informations constituent la base de nombreuses décisions dans divers domaines. swisstopo coordonne et soutient l'harmonisation de toutes les géo informations d'importance nationale, assurant ainsi la mise à disposition commode, rapide et durable de ces informations. Dans le cadre du groupe de prestations 2, swisstopo garantit, par le biais des mensurations géodésiques nationales, la base de toutes les mensurations en Suisse ; il fournit des prestations spécialisées et gère l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG). swisstopo s'assure de la sécurité juridique du sol en mettant à disposition, sur tout le territoire, les données de la mensuration officielle et en créant le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière en collaboration avec les cantons.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	8,7	13,2	12,6	-5,3	12,2	12,1	12,1	-2,2
Charges et dépenses d'investissement	32,1	35,1	30,9	-11,8	31,5	31,6	31,7	-2,5

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Sécurité juridique:</b> swisstopo permet une documentation et une publication complètes de la situation juridiquement contraignante en matière de biens-fonds						
- Mensuration officielle juridiquement valable au standard numérique (%), min.)	77	84	80	82	84	86
<b>Mensuration nationale géodésique:</b> points fixes planimétriques, points fixes altimétriques, déterminations du champ de pesanteur, écarts de la verticale, modèle de géoïde, déclinaison magnétique						
- Disponibilité des réseaux permanents et de points fixes (%), min.)	99	96	96	96	96	96
- Disponibilité des services de calcul et de transformation (%), min.)	99	97	97	97	97	97
<b>Géodonnées:</b> l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) met à disposition une offre en géodonnées actuelle et étendue, facilement accessible et répondant aux besoins des utilisatrices et utilisateurs						
- Jeux de géodonnées mis à disposition via l'IFDG (nombre)	-	920	925	930	930	940
- Disponibilité de l'infrastructure de données géographiques (%), min.)	100	98	98	98	98	98
- Nombre de recours aux prestations géographiques de l'IFDG (nombre, mrd)	-	76,000	80,000	82,000	84,000	86,000

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Part de la surface de la Suisse mesurée de manière juridiquement contraignante au moyen de données MO numériques existantes (%)	84,0	79,0	87,0	90,0	93,0	95,0
Utilisation du service de positionnement swipos (heures, mio)	1,8	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3
Valeur des hypothèques garanties par la mensuration officielle (CHF, bil)	1,200	1,220	1,280	1,360	1,450	1,500
Jeux de géodonnées de base (nombre)	242	237	240	242	244	246
Jeux de géodonnées de base intégralement documentés (%)	83	90	91	92	93	94
Jeux de géodonnées de base disponibles sur le géoportail map.geo.admin.ch (%)	73	74	76	78	80	82
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part de la surface de la Suisse mesurée de manière juridiquement contraignante au moyen de données MO numériques existantes (%)	83,9	85,2	85,6	86,4	86,8	76,6
Utilisation du service de positionnement swipos (heures, mio)	-	-	-	-	1,7	1,6
Valeur des hypothèques garanties par la mensuration officielle (CHF, bil)	1,000	1,044	1,072	1,105	1,141	1,171
Jeux de géodonnées de base (nombre)	233	238	237	237	237	241
Jeux de géodonnées de base intégralement documentés (%)	74	75	77	80	80	83
Jeux de géodonnées de base disponibles sur le géoportail map.geo.admin.ch (%)	64	65	67	67	67	73

## GP 3 : SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

### MANDAT DE BASE

swisstopo élaboré et met à jour les données géologiques de base sous forme analogique et numérique, dirige et exploite le laboratoire de recherche souterrain du Mont Terri et élaboré le modèle géologique de la Suisse en 3D pour un large cercle d'utilisateurs (autorités, hautes écoles et particuliers). Les données géologiques constituent la base de la protection et de l'utilisation du sous-sol dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, de la gestion des déchets nucléaires, de l'utilisation de matières premières locales et des nappes phréatiques et de la construction d'infrastructures souterraines.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	1,2	1,6	1,4	-13,3	1,3	1,3	1,3	-4,7
Charges et dépenses d'investissement	19,0	15,2	14,8	-2,7	13,6	13,7	13,7	-2,6

### OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
<b>Système d'information sur les données relatives au sous-sol:</b> le système d'information est élargi						
- Feuilles de l'Atlas géologique de la Suisse publiées au 1:25 000 (nombre)	180	191	184	184	184	184
- Mise à jour des couches de données sur la géologie et les géoressources sur map.geo.admin.ch (nombre, min.)	5	5	5	5	5	5
- Mise à jour des modèles géologiques nationaux (%)	14	15	20	24	28	32
- Forages géologiques publiés (nombre cumulé)	27	1 000	1 500	2 500	3 500	4 500
- Rapports et profils géologiques publiés (nombre cumulé)	910	4 000	5 000	6 000	7 000	8 000
<b>Mont Terri:</b> swisstopo exploite le laboratoire de recherche souterrain						
- Visiteurs du Centre de visiteurs du laboratoire de recherche souterrain (nombre, min.)	3 295	3 500	3 500	3 500	3 500	3 300
- Publications Mont Terri Technical Notes par an et publications examinées par les pairs par an (nombre, min.)	65	50	50	50	50	50

### INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Feuilles de l'Atlas géologique de la Suisse publiées au 1:25 000 (nombre)	180	191	184	184	184	184
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Feuilles de l'Atlas géologique de la Suisse publiées au 1:25 000 (nombre)	161	166	170	174	178	178

## POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
<b>Revenus / Recettes</b>	<b>21 511</b>	<b>28 718</b>	<b>26 713</b>	-7,0	22 919	22 374	21 649	-6,8
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	21 511	28 718	26 713	-7,0	22 919	22 374	21 649	-6,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-2 005		-3 794	-545	-725	
<b>Charges / Dépenses</b>	<b>113 911</b>	<b>112 931</b>	<b>111 758</b>	-1,0	113 657	115 567	116 006	0,7
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	99 504	98 067	96 723	-1,4	98 478	100 237	100 524	0,6
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 344		1 756	1 759	287	
Domaine des transferts								
GP 2: Mensuration et géocoordination								
A231.0115 Indemnités dans domaine mensur. officielle et cadastre RDPPF	14 407	14 864	15 036	1,2	15 179	15 330	15 482	1,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			171		143	151	152	

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>21 510 823</b>	<b>28 717 700</b>	<b>26 712 700</b>	<b>-2 005 000</b>	<b>-7,0</b>
<i>Recettes courantes</i>	16 898 381	20 057 700	19 617 700	-440 000	-2,2
<i>Variations de l'évaluation du patrimoine administratif</i>	4 590 774	8 660 000	7 095 000	-1 565 000	-18,1
<i>Recettes d'investissement</i>	21 668	-	-	-	-

Les revenus de fonctionnement de swisstopo sont générés par les ventes (par ex. de géodonnées ou de cartes nationales), par la fourniture de prestations à des tiers (par ex. service de positionnement swipos, domaine Coordination, services et informations géographiques [COSIG]), par l'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. au profit du programme NEPRO et création de cartes nationales) et par l'imputation de prestations à d'autres offices fédéraux (par ex. prestations de COSIG, topographie et mensuration, remise de cartes nationales à l'armée).

La baisse des recettes courantes de 0,4 million s'explique par une diminution des prestations fournies à des tiers (- 0,3 mio) et par le recul des ventes de cartes (- 0,1 mio). La substitution des produits analogiques par des produits numériques se poursuit.

Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif diminuent de 1,6 million, car on s'attend à une baisse des prestations internes pour le programme « NEPRO ».

#### *Base légale*

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), art. 15 et 19.

## CHARGES / DÉPENSES

### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
<b>Total</b>	<b>99 503 607</b>	<b>98 066 500</b>	<b>96 722 600</b>	<b>-1 343 900</b>	<b>-1,4</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>96 730 258</b>	<b>96 147 700</b>	<b>93 972 600</b>	<b>-2 175 100</b>	<b>-2,3</b>
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	93 778 184	92 857 700	90 347 600	-2 510 100	-2,7
Dépenses de personnel	58 923 827	60 959 500	60 258 400	-701 100	-1,2
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	34 854 357	31 898 200	30 089 200	-1 809 000	-5,7
<i>dont informatique</i>	16 725 331	16 893 400	15 703 200	-1 190 200	-7,0
<i>dont conseil</i>	3 359 466	2 916 400	2 640 000	-276 400	-9,5
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	2 952 074	3 290 000	3 625 000	335 000	10,2
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 773 348</b>	<b>1 918 800</b>	<b>2 750 000</b>	<b>831 200</b>	<b>43,3</b>
Postes à plein temps (Ø)	335	350	344	-6	-1,7

#### Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel diminuent de 0,7 million par rapport au budget 2025. Cette baisse est notamment due à la suppression, à partir de 2026, des postes temporaires liés au projet « Système de mobilité efficient » (étroitement lié au projet « Réseau de transports suisse ») (- 1,4 mio). En revanche, la mise en place d'un environnement de données commun (*Common Data Environment*) en faveur d'armasuisse entraîne une croissance des dépenses de personnel de 0,5 million. Les économies réalisées dans le domaine propre sont légèrement moins importantes en 2026 (- 0,3 mio) qu'en 2025 (- 0,5 mio) en ce qui concerne le personnel.

#### Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses liées à l'*informatique* (15,7 mio) se répartissent à 70 % pour l'exploitation et à 30 % pour les projets. Les principaux projets en 2026 seront les suivants : programme NEPRO avec une vingtaine de projets, « Réseau de transports suisse » et MGN. La diminution de 1,2 million par rapport au budget 2025 s'explique d'une part par un transfert de fonds vers les investissements (- 0,8 mio) en faveur de l'extension du stockage, qui a lieu environ tous les deux ans. D'autre part, swisstopo transfère des fonds à l'OFIT pour la fourniture de prestations informatiques supplémentaires (- 0,2 mio). Enfin, swisstopo fournit moins de prestations à différentes unités administratives, ce qui entraîne un retour de fonds vers les offices concernés (- 0,2 mio).

Les dépenses de *conseil* de 2,6 millions sont notamment budgétisées pour des travaux en lien avec l'INDG, pour le projet « Réseau de transports Suisse », mais aussi pour des mandats de recherche du Service géologique national (par ex. coordination des relevés géotechniques et géophysiques). Elles diminuent de 0,3 million par rapport au budget 2025, principalement par suite des économies réalisées dans le domaine propre.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation (11,7 mio) comprennent les dépenses de matériel, les loyers (surtout des charges liées à l'imputation des prestations) ainsi que différentes dépenses d'exploitation. Elles diminuent de 0,3 million par rapport au budget de l'année précédente.

#### Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Pour les amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif, un montant de 3,6 millions est prévu en 2026. En raison d'investissements informatiques élevés, les amortissements augmentent de 0,4 million. Toutefois, les prélevements sur les stocks diminuent (- 0,1 mio) en raison du recul prévu des ventes de cartes.

#### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues de 2,8 millions seront consacrées aux fins suivantes : systèmes informatiques (en particulier, extension du stockage), réservation de capacités de calcul, stocks et voitures de tourisme. L'augmentation de 0,8 million par rapport au budget 2025 s'explique par le fait que des investissements sont réalisés environ tous les deux ans dans l'extension du stockage et la réservation de capacités de calcul. Ce besoin supplémentaire sera compensé dans les dépenses informatiques.

#### Remarque

Crédit d'engagement « Nouveaux systèmes de production » (NEPRO) (V0387.00), voir compte d'État 2024, tome 1B, chiffre B1.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2 : MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

### A231.0115 INDEMNITÉS DANS DOMAINE MENSUR. OFFICIELLE ET CADASTRE RDPPF

CHF	C	B	B	val. abs.	$\Delta$ 2025-26 %
	2024	2025	2026		
Total dépenses courantes	14 407 125	14 864 400	15 035 700	171 300	1,2

La Confédération et les cantons cofinancent la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). Les moyens budgétés s'accordent avec les projets prévus pour ces mandats dans les cantons. Si le financement est assuré de la part des cantons, la Confédération participe aux travaux à hauteur de 15 à 60 %. La part fédérale peut se monter à 90 % pour des projets pilotes innovants visant à perfectionner la mensuration officielle. Chaque année, environ 4 millions du crédit de transfert sont versés pour le cadastre RDPPF. L'augmentation par rapport au budget 2025 (+ 0,2 mio) résulte du transfert de 0,1 million de l'enveloppe budgétaire « Charges de fonctionnement » au crédit de transfert en lien avec la création d'un modèle numérique du terrain et de la surface de la Suisse, ainsi que du renchérissement.

#### **Base légale**

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), art. 38 et 39.

#### **Remarques**

Crédits d'engagement « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2016-2019 » (V0151.02), « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2020-2023 » (V0151.03) et « Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2024-2027 » (V0151.04), voir compte d'Etat 2024, tome 1B, ch. B1.

